

ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



CHARTREUSE de LYON

✦ Le Lys du Saint-Esprit ✦

(PROVINCE DE CHARTREUSE)

Histoire par Dom Ambroise BULLIAT. (Chap. XVI-XXVI)

(Son Manuscrit)

Chapitre XVI

Don ~~Christophe~~ d'Outreleau (1643)

Don Gabriel Péttyean (1648)

Don Léon Lixier devenu Général de l'Ordre des Chartreux,
nomma pour lui succéder à la Chartreuse de Lyon, le
P. O. Don Christophé d'Outreleau, ancien prieur de
Beaune et de Rouen, ^{(c'est dans cette dernière maison qu'il avait} ~~sa maison de profession~~.
^{fait profession.}
A peine installé, Don d'Outreleau reçoit,
en date du 8 Octobre 1648.

04
des lettres de sauvegarde de Louis XIV, renouvelées ensuite
successivement les 18 Mars 1656, le 6 Mars 1712, et
finalement le 10 juillet 1744. Ces lettres portaient l'exemption
de logement des gens de guerre et de toutes autres contri-
butions, en faveur des maisons et dépendances même de
l'Ordre entier des Chartreux, avec permission, auxdits religieux,
de faire apposer les armes et bâtons royaux de sa Majesté sur
leurs portes et ailleurs, en témoignage de ces privilèges.

En 1645, le 2 Mars, noble Philippe de Riccy, bourgeois
de Lyon, choisit pour sa dernière demeure, le cimetière du
petit cloître des P.P. Chartreux, auxquels il lègue la somme
de 500 liv. « à la charge de quarante Messes de Requiem, et
« d'une grande Messe d'Office, au jour annuel de son
« décès à perpétuité » Pour le surplus de tous ses biens, il
institue comme héritier universel, Messire Antoine de
Riccy, son fils unique auquel il substitue noble Rodolphe
Capony, son neveu, fils de Roche Capony de Florence, et, à
défaut de celui-ci, il lègue tous ses immeubles situés en
France et en Italie, moitié à l'Hôpital et moitié à
la Charité de Lyon, par acte passé devant Guyot notaire.

Don Christophe, assisté des P.P. Gabriel Dupre et
Petitjean, Procureur et Coadjuteur, passait l'année suivante,
(10 juillet 1646), une convention fort remarquable
avec M. Valthazar de _____

20
Mornieu, seigneur de Grammont « chapelain de la chapelle
« de St Croix derrière le grand autel de la haute sainte
« Chapelle de Paris. » Les Chartreux promettent de lui fournir
« aussi longtemps qu'il le souhaitera, le logement dans la
« Chartreuse, en la chambre occupée présentement par le
« Procureur de Coletins, ou autre du même genre, hors le cloître.
« Il lui sera servi la même nourriture qu'aux religieux,
« et on lui fournira la vaisselle nécessaire. Quant au
« seigneur de Mornieu, il devra fournir à ses dépens, la couche,
« le bois, le charbon et la chandelle, sans que les Chartreux
« soient tenus s'y contribuer. Il lui sera loisible d'avoir à ses
« gages un valet autre que ceux de la Chartreuse, de le
« faire coucher dans sa chambre, sans aucune dépense de
« la part des religieux, et tout cela, moyennant la somme
« de 14.000 liv. que M. de Mornieu promet de leur donner
« et payer à la fin de l'année courante pour être employés
« à la construction de leur église. »

Quelques semaines plus tard (25 Septembre) M. Jacques
Muyron, docteur en droit, baron de St Trivier, seigneur de
Charaignieu et Chambost, bourgeois de Lyon, et ^{si ballait} ~~avait~~ aussi
ses dernières volontés. Pour s'acquiescer il avait fait un premier
testament daté du 2 avril 1634, dans lequel, « au cas où il viendrait
« à décéder à Lyon, il fait élection de sépulture en
« l'église des Cordeliers des Observances, joignant le lieu
« où est enseveli Messire Théodore de Châlons

« son bon amy, jadis baron de St Trivier et ordonne qu'une seule
« pierre couvrira les deux tombeaux et que, dans le cas
« où il mourrait hors la ville de Lyon, son cœur serait déposé
« en ce lieu. Il donne aux Chartreux sa maison et tènement
« des deux Amants, proche l'Observance - avec les deux
« grands tableaux placés dans la grande salle, et, de plus,
« l'écurie située du côté de la Faône, à la charge, pour les
« religieux, d'acquitter les servis et pensions dits sur ces tènements
« au Chapitre de St Mirier, et à condition que la dite maison
« et le dit terrain, seront employés à y établir une maison
« de noviciat de lad. Chartreuse, de laquelle il sera le premier
« fondateur. Et, dans le cas, où cette maison et ce terrain ne
« seraient pas trouvés par le Chapitre Général propres à y
« établir un noviciat; la Chartreuse pourra vendre ces immeubles,
« et l'argent en sera employé pour l'établir ailleurs dans la
« ville, et y seront apposés les armes du testateur. En
« outre, dit Jacques M. institue pour ses héritiers universels,
« la maison des pauvres de la Charité et de l'Hôtel-Dieu de la
« ville, chacune pour une moitié. Pour faciliter le partage
« il assigne à celle de la Charité; la terre et seigneurie de
« Charagnieu et dépendances, et à celle de l'Hôtel-Dieu, la
« terre et baronnie de St Trivier, dépendances, avec défense
« de rien aliéner. Mais si l'une des deux maisons venait à
« aliéner son lot de Charagnieu ou de St Trivier, il substitue la

7
portion aliénée à la maison qui ne sera pas tombée dans
« ce cas, et si elles y tombaient toutes les deux, il leur substitue
« la Chartruse du Lis. St. Esprit pour le tout. Fait en la maison
« du testateur, rue Porte-foc, paroisse St Croix à Lyon, signé
« Moyron » Ce testament fut montré à M. Faure, notaire
royal et cacheté le 2 Avril 1644; ^{puis montré} ~~montré~~ de nouveau à
M. Royer autre notaire, Ce dernier s'empresse également
de le sceller sans retard.

Le 25 Septembre 1645, M. Moyron fit son second
testament olographe comme le premier. Il demeurait alors à
« Paris, et résidait « au logis où pend pour enseigne le lion d'argent »
« proche le Pont-neuf, paroisse de St Germain l'Auxerrois. »
Cette fois, le testateur fait élection de ~~son~~ sépulture en
l'église des Chartreux de Lyon, et lègue à la maison des pauvres de la
Charité de cette ville, sa terre et seigneurie de Charagnieu, à la
condition de payer à la maison des pauvres de l'Hotel-Dieu, Sooolin, etc.
Il lègue le reste de ses biens « aux vénérables Père Prieurs et religieux
« chartreux du Lis. St. Esprit de Lyon », et les institue ses héritiers
universels, les chargeant de distribuer chaque année des
secours aux pauvres de sa baronnie de St Trivier à perpétuité.
Il révoque tout testament antérieur et stipule encore que,
dans le cas où la terre de Charagnieu serait aliénée
elle reviendrait aux Chartreux.

Six ans plus tard, (12 8^{bre} 1651) M. Moyron, rédige,
« en son domicile » son testament pour la troisième fois. Il veut de nouveau

208
 se faire enterrer chez les Cordeliers des Observances, « à l'endroit où
 « il a fait poser une tombe. » Il lègue à la Chartreuse de Lyon,
 2000 liv. payables après son décès, institue comme héritiers universels
 de tous ses biens, « les pauvres de l'aumône générale de la
 « Charité en cette ville, à la charge de payer à St Hôtel-Dieu
 « du port du Rhône de la même ville, 2000 liv. dans trois ans,
 « et à condition, que les succ. héritiers ne pourront vendre
 « ni aliéner en aucune manière, ni en tout, ni en
 « partie, ses fonds immeubles et droits fonciers en Combes. »
 « Et, dans le cas contraire, tous ces fonds devront appartenir
 « aux Chartreux. Il révoque tout autre testament,
 « voulant que ce dernier sorte son entier effet et vaille, par droit de
 « testament olographe, en faveur des pauvres et de la cause pie,
 « et par tout meilleur moyen qu'une disposition de dernière
 « volonté peut valoir. » Signé Moiron de St Trivier.

Le baron de St Trivier mourut le 25 Mai 1656, le
 jour de l'Ascension. Après sa mort, il y eut naturellement des
 contestations entre les parties intéressées qui désiraient savoir
 lequel était valable de ces différents testaments. Dans une premiè-
 re consultation où se trouve mentionné Dom de St Etienne, procureur
 de la Chartreuse de Seillon en Bresse, il est dit qu'un testament
 olographe est valable seulement inter liberos, et conséquemment
 qu'il se trouve frappé de nullité lorsqu'il ^{est} en faveur d'une
 communauté religieuse. Le 15 Mars 1657, M. Le Loup avocat de Bourg
 en Bresse, également consulté sur les testaments des 28 Septembre 1646 et 12
 Octobre 1651, les reconnaît pour être tous les deux réellement olographes
 et dictés pour œuvres pies. De plus,

809
il reconnaît comme valable celui de 1646, ayant été écrit et signé par le testateur à Paris, pays de coutumes, reconnu et certifié par deux notaires, et ainsi, accompli et revêtu de toutes les solennités requises. Quant à celui de 1651, écrit à Lyon, il était nul selon lui; ces sortes de testaments n'étant pas observés en pays de droit écrit où ils ne sont reçus en effet qu'inter liberos. Mais ce dernier testament n'étant pas valable, il en résultait, toujours d'après M. Le Loup, que celui de 1646 n'était pas révoqué, puisque pour révoquer un testament parfait et accompli, il en faut un autre parfait postérieur. D'autre part, qu'au même le testament de 1651, n'aurait aucun défaut, celui de 1646, ne serait pas pour cela suffisamment révoqué, le testateur, ajoute encore le même avocat, ayant omis de préciser sa volonté à cet égard.

En date du 16 Mai 1657, nouvelle consultation auprès de M. L'Hôte, Desfita et Guichery avocats à Paris. Selon eux, le dernier testament celui du 12th 1651, en faveur des pauvres de la Charité de Lyon, est bon et valable, bien qu'olographe et fait en pays de droit écrit. Il annule donc celui de 1646 fait en faveur des Chartreux, « la volonté des
« hommes étant déambulatoire dans leurs testaments jusqu'à la
« mort, et leurs derniers actes, quand ils sont réguliers, détruisent
« les premiers. Et quoique le testament de 1646 ait été reconnu
« par deux notaires, contrairement à celui de 1651, les testaments
« olographes détruisent même les solennels (moribus nostris)
« selon les coutumes de Paris. Ils sont, du reste, plus favorables
« que ces derniers.

15
« car le testateur gravant lui-même, sur le papier, ses volontés suprêmes, dont il requiert l'exécution, sans emprunter une main étrangère, intéressée peut-être, ou corrompue, est ainsi moins sujet aux suggestions, qui pourraient entraver sa pleine liberté. »

Pour ces motifs, les avocats susdits estiment donc que le dernier testament fait à Paris, est en faveur des pauvres de la Charité, etc.

Entre-temps, les Recteurs de cet établissement, héritiers de M. Moyron, ayant échangé quelques fonds de son héritage, les Chartreux prétendaient qu'ils s'étaient mis en contravention avec les clauses du testament défendant absolument toute aliénation. Mais, d'après M. Ferrasson, avocat de Lyon, les susdits Recteurs ne s'étaient pas mis dans le cas d'une véritable aliénation, puisqu'il s'agissait simplement d'un échange d'un fond pour un autre; tel fut aussi l'avis de M. Leclouf, avocat à Bourg.

Cependant les Chartreux, voulant aller de l'avant, en avertissent le Révérend Père Général de la Grande Chartreuse, lequel autorisa, à donné seulement, les réclamations de ses religieux de Lyon, leur mandant « qu'ils pouvaient entreprendre le procès, puisque d'après divers conseils, la question était disputable et douteuse, mais qu'ils devaient considérer qu'il fallait disputer contre les pauvres. » (1)

En 1656, M. M. les Recteurs, désirant voir la fin de toutes ces difficultés, firent aux Chartreux des propositions d'accommodement, ils leur offrirent la franchise des droits dus à la maison de la Charité pour l'entrée dans la ville de 150 ^à carées de vin (2) « du gouvernement » ou 75 venant de l'étranger, et de leur avancer les 3000 liv. à eux légués par le testateur dans son testament de 1651, à condition d'acquiescer purement et simplement au testament, sans

(1) Archives de la Charité — 150.

(2) L'année de vin valait 80 pots de vin à Lyon.

préjudice de la clause de substitution faite en leur faveur. Les
Chartreux inclinant beaucoup à accepter ces propositions, recouru-
rent, une seconde fois, au Révérend Père Général, et lui
adressèrent la supplique suivante afin d'obtenir son assen-
timent:

« Nous voudrions, disait le Prieur, plutôt ayer de notre
« bien aux pauvres que plaider ce qui leur est attribué par ledit
« testateur; joint aussi que nous ne voudrions rompre, pour
« aucun bien ni avantage, la bonne intelligence qui est
« entre Messieurs les Recteurs et Intendants de ladite Charité et nostre
« maison, et moins encore offenser ou démériter la bienveillance
« de cette noble cité de Lyon, tant en général qu'en particulier
« le tout, pour la plus grande gloire de Dieu, la charité
« du prochain et la bonne odeur de l'Ordre. à Lyon, le 17
« 2^{de} 1657. Signé. d'd. Gabriel Petitjean prieur, François Lamus, vicair
« Guichard, J. B. Prissalard, Raphaël Doucette, A. Barrot, André
« Ferrier, Joseph Péard, B. Delaroue, Michel Dupournel, Paul
« Torquenot, J. Designe, Simon de la Fosse.»

La réponse du Révérend Père Général ne se fit pas attendre:

« Vu la requête des suppliants et ayant beaucoup estimé leur
« intention, religieuse, digne de leur vertu, nous permettons
« de faire l'accord proposé. Donnée en Chartreuse, le 29^{de} décembre 1657.
« Signé. F. Jeans, Prieur de Chartreuse.» En 1790, les Recteurs de la
Charité ayant eu l'occasion de faire remettre aux Chartreux
la somme de 26 l. 11 sols pour remboursement des droits de

19.
147 années de vin, conformément aux termes de la transaction de 1657, ces derniers refusèrent, faisant don de la somme à l'Hospice dont le bureau

et les administrateurs de l'abbaye, ~~ad~~ ^{ad} qu'il leur serait fait une visite de remerciement. ~~par les Bénédictins.~~ (1)

A ce moment, comme on vient de le voir, Dom d'Outreleau avait ~~été~~

avant pour successeur Priorat de Lyon ~~et~~ Dom Gabriel Petitjean profès de cette maison. Sa mort fut annoncée par la Carte de 1647, ~~laissant~~ ^{Il aurait donc fait} à ce poste, un séjour de trois ans seulement, pendant lesquels il ^{occupé avec activité} ~~n'eust pas inactif et~~ ^{exécuta} les travaux de l'église: ainsi le 17 Mai 1646 il donne à Simon le Ruff et Claude Chamaîtres-maçons, le prix fait « pour le parachèvement de l'église », suivant les dessins qui leur seront fournis. Ils devront continuer la construction sur les fondations déjà faites autour de l'édifice, en faire de nouvelles si c'est nécessaire, construire quatre chapelles conformes à celles du côté du couchant, élever la maçonnerie sur les quatre grands arcs doubleaux du dôme, démolir le grand arc posé sur la muraille pour le retailler et le mettre en anse de panier d'après le modèle, etc.. Pendant la durée de ce travail, les dits maîtres pourront prendre du sable dans le fond de la Chartreuse le long de l'église au levant.

La dépense de cette troisième reprise de l'église de 1646 à 1648 s'éleva à 16696 l. 6s.

Au lendemain de sa prise de possession en 1647, Dom Gabriel Petitjean désirant se rendre compte de l'état de son monastère, fait dresser par son procureur Dom Bénigne Berthon, l'inventaire des meubles, linges, vaisselles, denrées, chevaux, bestiaux; il fait un règlement pour la nourriture et la manière de la distribuer, et reconnaît la quantité de provisions de bouche qui jusqu'alors se consommait annuellement dans le monastère « où il y a présentement 16 religieux

« y compris le Prieur, 5 frères convers, 7 frères donnés, 15 serviteurs à gages etc... ».

L'année suivante Dom Gabriel a changé de Procureur; c'est alors Dom Pierre Guillot auquel écrit de Paris, M. François Perrier, peintre.

« qui a travaillé cy devant à la Chartreuse, et peint au petit cloître du côté
« de vent, les tableaux en fresque de la vie de St. Bruno, le tableau du
« Calvaire qui est au Chapitre, celui du jardin des olives qui est à la sacristie,
« celui de la Cène qui est au Réfectoire et autres places ailleurs. » Dans cette
lettre, M. Perrier déclare avoir reçu à Paris, de M. Romanet, 3600 livs,
pour semblable somme laissée par lui à Lyon, entre les mains de Dom
Pierre Guillot procureur.

Dans le but d'isoler de plus en plus son monastère, Dom
Gabriel fait, dans ^{le voisinage} plusieurs acquisitions dont il convient de parler
à cause de leur importance

Il achète de M. Baglion, seigneur de la Salle, la maison haute,
et basse, le jardin, les vignes et tourain situés à Lyon, et appelés Rocheperaique,
au territoire de la Gelas, paroisse St. Vincent, joignant au levant le
terrement des dames Carmélites, et, de plus, un rocher « où il y a eu autrefois
« un colombier à présent ruiné, » le tout de la contenance de huit bichérées.
Il fut convenu que les Chartreux pourraient tirer des pierres de ce rocher
quand il leur plairait, sans endommager néanmoins la plate forme « où est
« le jardin à fleurs du seigneur de la Salle. » Cette acquisition fut faite
le 4 Avril 1648, moyennant la somme de 11000 liv, et de 300 autres liv.
« pour la chaine » de dame Marie de Percy épouse de M. de Baglion. Les
300 liv. furent payées aussitôt, quant aux 11000, elles devaient l'être à la
St Jean prochaine, époque où les Chartreux entreraient en possession de
leur nouvelle propriété. On stipula aussi dans l'acte de vente que ses derniers
devraient faire à leurs frais deux murailles de clôture près des rochers

afin de ne pas avoir de vue sur la grande maison du seigneur de la Salle, mais ils pourraient prendre pour cette construction, l'eau nécessaire, au puits situé au bas du rocher.

On ne tarda pas à planter des limites de séparation entre les deux territoires. La première fut plantée contre la balme qui séparait le fond acquis du tènement de la dame Pellinary; la deuxième, à l'autre extrémité de la même balme du côté des signes des Pères Chartreux, et une troisième devant servir de guide aux deux premières.

Quant au rocher, « où il y avait autrefois un colombier, on ne put y planter des bornes, à cause de sa dureté, mais les parties y firent des croix pour servir de bornes. » Acte reçu par Gillet notaire. Ce tènement de la Gélas fit depuis partie du clos de la Chartreuse; il était de la censive de M. M. de St. Jean et St. Paul. L'acquisition en fut très onéreuse à cause du prix élevé des lods et indemnités à payer. Il ne rapportait pas néanmoins 6 deniers par livre.

L'année suivante (1649), la Communauté du Lieu St. Esprit donnait son consentement au Prieur pour l'achat d'autres fonds du seigneur de la Salle, contigus également au clos de la Chartreuse, et, pour ce motif, d'une grande convenance. Ces fonds étaient situés « le long du quai St. Vincent et rivière de Saône, en allant au boulevard St. Jean, à prendre depuis la maison et fonds vendus par le même seigneur au sieur de Porrendal, jusqu'à la maison et fonds du sieur Piquet appelés Madagascar. Ils consistaient en pré ou verger, jardin, balme, rocher, maisonnement, —

« cour, fruit, caves, clôtures de murailles, bâtiment y tant fort vieux
« et en éminent péril, sources d'eau (s'il y en a) etc... » Le 29 juillet 1651,
Dom Pierre Guillot, chargé de l'acquisition, signait une déclaration où il
était stipulé que la Chartreuse s'engageait à acquitter le servis annuel
de vin attaché aux fonds acquis, et dû au Chapitre de St Paul.

Cette opération ne fut pas faite, paraît-il, avec toute la maturité
convenable, car un mois après (30 août), Dom Gabriel Petitjean, aide de
M. Moyrou avocat, dresse un Mémoire au sujet de ce contrat de vente
où, ensemble, ils trouvent « beaucoup de fautes et de nullités » De son
côté, notre Révérend Père Général, Dom Jean Bégon, auquel ce Mémoire
fut sans doute adressé, écrivait à Dom Gabriel, en date du 9 ^{h^e}, pour
lui dire « tout l'embarras qu'il trouvait en cette affaire, et qu'il
s'en remettait à sa prudence pour tout terminer. »

Dom Gabriel se mit à l'œuvre, et le 18 ^{h^e} de la même année, il
ratifiait la vente faite, par M. François Baylion à Dom Pierre Guillot, mais
en rectifiant les confins mal désignés dans le contrat. En outre, le seigneur
de la Salle s'engageait à faire se répartir, dans l'espace de trois ans, M. M.^{es}
Hélène Henry comtesse d'Altozan, et Elizabeth Henry de Calerme, de
toutes leurs prétentions sur les fonds rendus aux P.P. Chartreux,
moyennant quoi ces derniers payeraient en l'acquit du seigneur
de la Salle, à dame Gabrielle Chanier, veuve de M. Jean Baptiste
de Bourg, 9490 liv, et à M. Pierre Perrachon, 6510; soit, en tout,
16000 liv.. prix des fonds rendus etc. Acte reçu Beneyton, notaire à
Lyon. Mais ces fonds relevant pour les 5/9^{es}, de M. M. les Comtes
de Lyon, et, pour les 4/9^{es} des Chanoines de St Paul, on dut payer aux uns et

cause autres, l'indemnité, les lods, et de plus aux Comtes de Lyon, une pension annuelle de 130 liv. Le prix de l'achat fut donc en réalité de 16450 liv. Plus tard, en 1682, les Chartreux ayant remis à M. M. du Consulat, le quart du tènement de la Roche, acquis de M. Dragliva, ils en firent occasion de construire, en ce lieu, deux maisons dont la location rapportait 1600 liv. Quant au surplus du tènement, il se louait 504 liv.

En 1653, le 3 Août, Dom Petitjean, achetait la terre et seigneurie de Loise en Maconnais, de M. Jean Deframe, seigneur d'Anglure, et de Gabrielle de Rogemont son épouse. Il y avait là un château ruiné, quelques terres labourables, de la vigne, des bois taillis et une rente noble. Cette seigneurie était pourvue de la justice à son triple degré, de haute, moyenne, basse, et, conséquemment, avait le droit de nommer des officiers pour la rendre, non seulement sur son territoire, mais encore sur une partie de la châtellenie royale de Crêches. Cette acquisition y compris les étrennes, coûta 50440 liv. et, malgré cela, ne rendait pas plus de 1800 liv.

Le 6 Septembre suivant, le Prieur de Lyon achetait encore la maison dite Maison jaune ou château et jardin Jon, d'environ 5 bicherées de M. Darmonieux qui l'avait acquise lui-même de Dame Catherine Doucette, veuve de M. Jean Jon. Cette maison joignait l'entrée de la Chartreuse, et d'après contrat reçu par Royer notaire, ce tènement de la censive de St Paul, fut payé 13300 liv. (1)

Dom Petitjean mit aussi la main à la construction de l'église: dans le courant de l'année 1650, Dom de Paule, prieur de la Chartreuse de Meyriat lui envia le compte des bois qu'il a fournis pour la charpente du monument (dont surtout 82 grosses pièces de sapin). Le compte s'élève à 996 liv. 10 s.

(1) Le château d'Jon est devenu la propriété des Janss de St-Jacques

Tous ces bois furent voiturés par Claude Monet de Chevillard depuis « la Combe du Val, près la Chartreuse de Meyria, jusqu'à Lyon, aux « Brotteaux d'Lozay pour la somme de 850 liv. » On couvrit ensuite la charpente avec 15460 tuiles creuses « destinées au couvert de l'église » à 17 liv. le millier, soit pour le tout 262 liv. 15 s.

Don Gabriel acquitta en outre plusieurs autres comptes, un entre autres de 3520 liv. « pour les ouvrages de l'église et du dôme, fournies de « charpentiers, tailleurs de pierre; pour 8 barres de fer destinées à soutenir « les grandes pierres du dôme; pour une petite fondation nouvelle devant « le grand portail de l'église, assez profonde pour servir d'appui au « grand portail, la précédente ayant été trouvée trop faible. » Finalement, il fut dépensé pour l'église de 1646 jusqu'en 1653, 41613 liv. 19 s.

Dans le même temps, Don Petit Jean reçoit un legs de demoiselle Bernardine Berthaut, femme de M. Louis Gruby docteur en médecine de Condrieu: par son testament du 2 juin 1650, elle fait élection de sépulture en l'église St Vincent de Lyon, et lègue à M. Antoine Berthaut son frère, une pension annuelle et viagère de 150 liv; à Marguerite Boisset et Catherine Montagne, une autre pension annuelle et viagère de 1500 liv. pour chacune d'elles. Quant à la généralité de ses biens, elle institue ses héritiers universels les P. P. Chartreux de Lyon, à la charge de donner aux frères Moaire et Constance, ses frères,

religieux Recollets, des robes et autres nécessités en cas de besoin, (condition rachetée plus tard au moyen de 150 liv, données à M. Vidaud, père temporel ^{conjoint} de ~~la~~ ^{la} ~~Chartre~~) Elle casse et révoque, en même temps, tous autres testaments et donations, même le testament mutuel fait avec M. Gruby son époux; passe, en date du suivant, devant Claude Beneyton notaire, l'acte de cette révocation et le fait signifier à qui de droit. A cette occasion, elle modifie aussi ses dispositions testamentaires, et légua aux Chartres la somme de 10,000 liv, instituant, pour son héritier universel, M. Jacques Monnin de Lyon. En 1652, le 20^{ème} Mars, M. Gruby, devenu veuf, assigne M. Monnin, lequel ayant accepté l'hoirie de demoiselle Berthaud sous bénéfice d'inventaire, avait chargé M. Charles de Hennillers, procureur à Condrieu, de recueillir la succession. Une transaction eut lieu le 31 Janvier 1653, le sieur Monnin abandonna à M. Gruby tous ses droits et prétentions à la succession de sa femme, moyennant la somme de 15,000^{liv} dont 10,000 furent payés aux Pères Chartreux. Quant aux 5000 restantes, il en fut créée une pension annuelle de 250 liv, rachetable au capital de 5000, au profit dudit Monnin, à la charge pour lui d'acquitter les pensions viagères léguées par la défunte à M. Antoine Berthaud, son frère prêtre, et à Catherine Montagne Plustard (29 Juillet), M. Monnin céda sa rente de 250 liv aux Pères Chartreux qui se chargeront d'acquitter les pensions.

Dom Gabriel Petitjean mourut Vicaire de Lyon en 1659 ou 1660. Après sa mort probablement, il fut demandé un Etat de la Chartreuse, ^{que} Dom

(1) Habens Vicenarium singulis et missa de Beata in toto Ordine.

Bénigne Berthon, procureur, adresse ainsi qu'il suit le 24 Avril 1660:

- « Nous sommes 18 religieux de chœur, non compris le P. Prieur, le Procureur de Poletains et un novice.
- « Trois frères convers, neuf frères ^{docteurs} donnez, un novice et un postulant en chambre.
- « Nous avons 14 valets à gages.
- « Nous avons 3 chevaux pour la charette, un cheval de selle et un mulet.
- « En différentes manières, nous avons en argent comptant 327/14 livres et un sol.
- « Nous n'achetons point de blé, la maison de Poletains nous en fournit suffisamment, ainsi que du bois de chauffage, du foin et de l'avoine.
- « Le revenu de Roziers n'est pas certain, quand les blés sont chers, il vaut beaucoup, et quand ils sont à bas prix, il vaut moins.
- « Loise ne rapporte presque rien à cause des dépenses qu'il a fallu faire au château et aux vignes qui étaient presque en friche.»

Chapitre XVII

Dom Louis (1660) légué
Dom Hédon et Donice Grandeville prêtre (1664)

Lyon Dom Gabriel Petitjean ~~mort à Lyon en 1659~~, fut remplacé par Dom Louis Hédon né à Rouen, profès de la Grande Chartreuse au 6 Octobre 1639, récemment absous du Pivrat de Cahors et confirmé dans sa charge par le Chapitre de 1660.

Dom Hédon, voulant, à l'exemple de ses devanciers, procurer toujours davantage le silence et le recueillement au sein de son monastère, continue par des acquisitions nouvelles à agrandir le désert de la Giroflée.

En 1661, le 24 Octobre, le sieur Foucaut lui cède un domaine consistant
« en une maison haute, moyenne et basse, où il y avait un pressoir,
« chambres, greniers et galeries. Plus, une autre maison près des rem-
« parts de la ville avec serre ou réservoir d'eau, verger et jardin d'ornement
« d'arbres dans lequel il y avait un puits d'eau claire; le tout
« pour 7000 livs, réuni et clos de haies près le boulevard St Jean,
« joignant le chemin tendant du quai St Vincent, en tournant à
« main droite du côté des maisons et fonds de M. le conseiller
« Cognain et des dames religieuses de St Marie, et en montant
« aux remparts de la ville, allant à la porte St Sébastien,
« soit de la Croix-Rousse. » (1)

L'année suivante, les dames Carmélites vendent à Dom Hédon,

(1) Inventaire

pour 500 l., un coin de terre et jardin, au territoire de la Gelas, d'une demi bichérée de semailles; M. Terrachon lui cède, ^{aussi} au prix de 16000 l., une maison, voisine du bâtiment des Charreux, deux vignes situées sur le boulevard St-Jean de 34 journées d'homme, et Benoit Sivel, marchand teinturier, un jardin, moyennant la somme de 2900 l., etc, etc. Ce dernier immeuble, de la contenance de 3 bichérées environ, joignait le chemin tendant des Carmélites au boulevard de la Grenouille, et faisait partie de la directe du Chapitre de St-Paul. Finalement, d'après l'état dressé par le v. S. Gigot procureur, Dom Louis Médou acheta en 1662, pour 20,900 l. en 1664 (14 fenis), il acquiert encore des marlés Edouard Duvernoy, pour 700 l., d'autres maisons, vignes et jardins contigus aussi à la Chartreuse, d'une contenance de 9 bichérées, toujours de la directe de St-Paul. Enfin, au 3 Mai suivant, il devient propriétaire, moyennant 42,650 l., du domaine de la Bâtie, voisin de celui de Loise, situé en Mâconnais, appartenant à M. Thomas de Charnay, et comprenant divers bâtiments, terres, bois, etc, avec la seigneurie complète dans toute l'étendue dudit domaine.

Dom Médou continuait, en même temps, les travaux dans l'intérieur de sa maison; ainsi pour l'année 1662, nous avons un compte de J. Julien maçon, s'élevant à 82 l. 5 s. et soldant ce qu'il avait fait à la cellule F, commencée à cette époque, et terminée plusieurs en 1670 sous Dom de Franqueville. Elle fut construite aux frais de M. Jean-Baptiste Julien président de la sénéchaussée de Lyon. Sur la porte d'entrée, on plaça une plaque commémorative d'airain en souvenir du ^{bienfaitier} le 16 Juin 1663, Pierre de Laysse ~~quitte~~ ^{quitte} ~~la~~ ^{la}

(1) Cette cellule F était anciennement marquée de la \dagger . C'est en 1730 que s'est fait ce changement qui a produit celui de toutes les cellules suivantes: alors, elles ont dû reculer d'une lettre: l'F devint le G et ainsi de suite.

fourniture de 1400 pierres de tuf, employées aux murailles de
refend des chambres de D. Procureur, de D. Caduteur, et à la cellule
F. Le 30 juillet, on toige un autre ouvrage de J. Julien; il avait construit
« la boulangerie, le four, la glorie, et la citerne pour laquelle on
« avait fait servir une vieille cave. »

Dom Louis Hérou, quitta Lyon en Décembre 1664, il nous a laissé,
lui aussi, en date du 3 du même mois, un « Etat de la Chartreuse
« de Lyon, dressé par lui-même, à sa sortie de la maison et à
« l'entrée de Dom Lion de Franqueville, son successeur. » Il y
avait à ce moment dans ce monastère, 25 religieux, en y comprenant
le Prieur et deux Pères Officiers de Coletains, 6 frères convers, 13 frères
donnés, un novice et un postulant, 13 serviteurs à gages, 4
chevaux de charette, deux dits de selle, une poulaine et un
mulet. Il était dû à la maison 57925, 12. en capitaux qui
rendaient 3049 liv. 15 s. 4 d. de pension. Le produit du sol par
minot de sel s'élevait alors à 180 s. liv.; le produit des vignes, du clos,
autre la consommation, les loyers des maisons et jardins de la ville,
à 1736 l. Ces trois sommes de revenus annuels faisaient ensemble
un total de 6585, 15, 4. En outre, Loise rendait 2000 liv. Rogiers,
1500 et Coletains 2590, soit en tout 12475 l. 15 s. 4 d. ou 230 liv.
de revenus pour chaque personne de la maison, annuellement.
On avait acheté des immeubles pour 79,600 liv, sur lesquels il restait
à redonner 22,400; la maison devait aussi à l'abbé de Cluny, pour Rogiers, une
pension de 20 liv. annuellement; en outre, sur le même domaine, les dîmes
qui se montaient, chaque année, à 75 l. environ; elle devait encore une pension

au sieur Berthaud, une autre de volin, au sieur Miget, et de plus, des loods
et amortissements aux seigneurs directs. Dom Hédou laissa à sa sortie,
en argent comptant, 681 l. 3. ; outre 8822^{l.} 4 s. d'argent en dépôt, appartenant
à différents particuliers. Il mourut à Seillon, simple religieux ^{le} ~~1664~~
¹⁶⁶⁴ ~~1664~~ ^{ancien} Prieur de Cahors, de Bonnefoy et Convisiteur de la Province
d'Aquitaine comme nous l'avons dit précédemment.

Dom Léon de Franqueville, né à Cambrai, profès de Chartreuse,
[23 avril 1645] et successeur de Dom Hédou, fut transféré, du priorat
de Valbonne à celui de Lyon, par notre Révérend Père Général, et confirmé
dans son nouveau poste, par le Chapitre de 1665. A son tour, il isole,
de plus en plus sa famille religieuse de tout voisinage séculier et
tumultueux, en achetant différents immeubles de peu d'importance
situés au nord de la maison, près des remparts de la ville,
englobés plus tard dans le clos de la Chartreuse, et relevant aussi
de la directe de St Paul. Il acheta cependant en 1679, pour
5100 liv. la terre plus considérable de ~~Pizay~~ Pizay, située dans les mon-
tagnes du Forez, joignant Roziers, avec la rente noble, loods,
etc, y compris la justice à son triple degré, haute, moyenne,
basse, et tous les droits seigneuriaux.

Pendant les douze années environ du priorat de Dom Léon
de Franqueville, nous avons à enregistrer de nouveaux bienfaiteurs
que nous classons ici par rang de date :

1668, 14 Janvier, Dom Barthélémy Chamory, novice, légua à
M. Chamory son père «ci-devant élu à l'élection de St Etienne,» tous

les biens et droits pouvant lui appartenir tant de son chef que comme héritier de Marguerite Chamory, sa sœur, religieuse ursuline, et de sa mère; quant au reste de ses biens, il institue son héritier universel, M. Jacques Monnin banquier de Lyon, lequel acceptait au nom des Chartreux ~~qui~~ retirèrent 1500 environ de ce legs.

1670, 2 juillet. Claude Chossomet de St-Didier au Mont-d'Or, domestique des Pères Chartreux de Lyon, auxquels il confie le soin de sa sépulture, leur lègue la somme de 330 liv., « tant du dépôt qu'ils ont à lui que sur ses gages »

1671, 29 9^{br}. Dom François Montalier, fils de feu Jean François Montalier, procureur au Parlement de « Bourdeaux », institue son héritier universel, M. Jean Borne, banquier de Lyon, pour les Pères Chartreux priés par Dom François d'accepter 6150 l. provenant de son testament.

1674, 4 juillet. Louis Duchos, prêtre, docteur de la Faculté de Paris, demeurant à Lyon, fait élection de sépulture dans l'église de la paroisse où il décèdera, et lègue aux Pères Chartreux, la somme de 3,000 liv. à payer in continent après son décès et d'autant que M. M. les Pénitents de Sarrlette, ne font pas exécuter la fondation qu'il a faite en leur chapelle. Elle sera alors exécutée ou fait exécuter par les Pères Chartreux qui jouiront du fond d'icelle. Quant au reste de ses biens, L. Duchos institue son héritier

pour le prof de 163/14. 33.

Dom L'Outreleau mourut Prieur de Lyon, sa mort est annoncée
par la carte de 1646. Messe de Peste dans tout l'Ordre

Dom Gabriel Petitjean son successeur, était profès de Lyon même.
Aussitôt installé, désirant se rendre compte de l'état de sa maison.

universel, M. Jacques Monnin, et déclare avoir fait en mémoire de tous
les meubles lui appartenant dans la chambre qu'il occupait une de l'
hôpital. En 1680, l'abbé Duclor, directeur des Pénitents de ~~Lanette~~ ~~Spette~~
ajouta néanmoins 500 liv, aux autres 500 données lors de sa première
fondation en la chapelle des susdits Pénitents le 11 Avril 1673, à la
date du 4 Avril 1689, il fait une donation, entre vifs, de tous ses biens
à la Chartreuse à condition que « les V.V. Pères le logeront et nourriront »
« sa vie durant ainsi qu'ils ont fait depuis quelques années sans qu'il ait »
« rien payé, et au cas qu'il viendrait à se retirer de leur maison, il leur »
« payera annuellement 300 liv. pour sa nourriture. » Plus tard, M. l'abbé
Duclor donna aux Pères Augustins de la Croix-Rouge, une somme de 500
liv. qu'il s'était réservée, à l'intention d'être enseveli dans leur église. A
sa mort arrivée le 3 Mars 1704, ses meubles furent estimés à 100 liv, rembour-
sés plus tard par les PP. Augustins aux Chartreux.

1675 21 juin. M. Jean de Poncetou, seigneur de Luye, Docteur à
Bellerive en Beaujolais, fait sa sépulture en l'église des Franciscains,
à au tombeau de ses prédécesseurs, seigneurs de la paroisse. Il lègue au sieur
« Coquet, marchand ciergeur à Lyon, son vignoble de Charentay, institué »
« pour son héritier universel, son neveu Claude de Poncetou, à condition que »
« trois mois après le décès du testateur, il se mariera avec une demoiselle »
« de condition dont la famille aura été approuvée par l'Intendant de la »
« Province où elle sera née, ou par un arrêt du Conseil du Roi. Et dans le »
« cas où Claude Poncetou ne serait pas marié dans le délai de trois mois,

6/

et avec une personne de condition, il révoque son testament, et substitue à
Claude, son autre neveu Alexandre, frère de ce dernier, et, dans les
mêmes conditions qui ne pourront être prolongées ou modifiées pour cause
de maladie ou d'absence. Dans le cas de contravention à ces clauses, de la
part de ce second neveu, il lui substitue les pauvres de l'Hôtel Dieu de Villefranche ^{et de la Charité}.
Et si ses neveux mariés dans les conditions requises n'avaient pas d'
enfants, lesd. pauvres entreraient en jouissance de tous ses biens, vignoble de
Charantay, maison et fief de Laye, ~~conditions~~ lesquels ne pourront être
vendus après sa mort pour ~~quelque~~ ^{quelque} cause que ce soit. Car si les Recteurs
des deux établissements faisaient quelque aliénation contraire à sa
volonté, il déclare tout révoquer et substituer, en leur place, les Pères
Chartroux de Lyon, en sa maison en Laye, et ses autres biens et
immeubles de son hoirie. Acte reçu Macdoud, notaire à Villefranche.

Les deux neveux du seigneur de Laye n'ayant pu ou voulu
se conformer aux intentions de leur oncle défunt, les Recteurs de l'Hôtel
Dieu et de la Charité de Villefranche, entrèrent en possession de l'
hoirie du seigneur de Laye. Mais ces derniers ayant eux-mêmes controve-
nu aux clauses du testament, en vendant le 2 Mai 1696, le vignoble de
Charantay, les Pères Chartroux se crurent fondés à demander à entrer
en possession de la totalité de la succession dont le revenu annuel était
de 2500 liv, en remboursant toutefois à M. M. les Recteurs, ce qu'ils auraient
dépensé à la décharge de l'hoirie. Le 5 Janvier 1701, Laurent Brichard,
détenu aux prisons du Châtelet à Paris, (aupres lequel il était dû 135 liv. de

de pension annuelle sur les immeubles de Charantay, écrivit à
Don Bruno de Champfleury, procureur de la Chartreuse de Lyon,
lui insinuant, qu'avec le testament de Jean de Poncetou, et l'acte de
vente passé par les Recteurs de la Charité, les Chartreux étaient en
état d'entrer en possession de la succession. On lui avait, ajoutait-
il, proposé un accommodement, mais il ne voulait préjudicier
en rien aux droits des P. P. Chartreux. De son côté, Don Procureur
de la Chartreuse de Paris, par sa lettre datée du 20 juillet suivant,
demandait à Don Bergoin, alors Curé de Lyon, s'il voulait consentir
à ce qu'on présentât une requête pour sa maison, aux fins d'obtenir
l'entrée en possession de la succession du seigneur de Laye, d'après les
termes de son testament. Quoiqu'il en soit, les Chartreux ne
retirèrent rien de cette affaire, et probablement, dit une note des Surintendants
parce que le Révérend Père Don Le Masson, en ce temps-là, général de
S. Ordre, ne voulut pas qu'on eût procès avec les pauvres.

1673, 22-Août. Monsieur Jacques Dufournel, curé de Camisnières,
et M. Guillaume Dufournel, avocat à Lyon, fondent huit messes de morts
à perpétuité, sous la pension de 5 l. au capital de 100, en l'église
de M. de la Congrégation des Oratoires, rue de la Vieille Moiraine à
Lyon, à l'intention d'ind. Guillaume Dufournel et de son fils Don
Michel Dufournel, chartreux à Lyon, et on devra réserver 56
messes de sept années, pour être célébrées le jour du décès de Don
Michel.

Don Leon de Franqueville, nous a laissé en outre le mémoire
suivant des autres aumônes et gratifications faites à la Chartreuse de Lyon,

« pendant les douze années de sa régie : »

1667	De frère Claude Flochon, converti, une lampe d'argent placée au chœur des frères.	
	De Dom de Liola	581, 10 ^s
	" M. Bronard	3000, "
	" Mme Yon	900, "
	" Dom Recordon	586, "
	" Dom Perette	920, "
	" M. Arnaud	400, "
	" M. Dubieu	3239, 10
	" M. Garat	3000, "
	" M. Kallis	1000, "
	" M. Baye	150, "
	" M. Gruby	50, "
1676	Dom Blanchet, une statue en argent représentant Notre Seigneur, et autres dons.	4000, "
	" Mme de ville	5500, "
	" Dom Payelle	1500, "
	" Dom Goyne	1700, "
	" M. de la Salle	3000, "
1670	Louise Pichon, veuve Delamarety, mère de D. Delamarety, une chargable riche, brodé et garnie de perles	208, "
	" Dom Messier	6000, "
	Total	<u>41865, l.:</u>

Au milieu de toutes les préoccupations de sa charge, Dom

Léon de Franquerille sut trouver encore du temps pour travailler à l'histoire de notre Ordre. Il est auteur d'un manuscrit en latin ayant pour titre « Series domorum sacri Ordinis cartusiensis. » D'une belle écriture, avec les titres et les initiales en rouge, cet ouvrage présente la fondation, l'histoire et les usages de tous les monastères de Chartreux en Europe. Dom Léon le composa en 1666 pendant son séjour à Lyon, il fait partie de la collection du P. Columby, et on trouve à la suite 1^o une Chronique de l'Ordre des Chartreux et de leurs Pères de l'écriture du P. Columby lequel, paraît-il, avait largement puisé dans Pétréus. — 2^o un traité de Henri de Kalkar, chartreux, sur l'histoire de l'Ordre. (1)

Dom Léon fut l'ami intime de Dom Innocent Le Masson. Apprenant qu'on voulait le nommer Général de l'Ordre, ^{ce dernier} s'oppressa

(1) Dans ce manuscrit (n^o 477 du Catalogue des MS. de la Bibliothèque de la Ville de Lyon) se trouve insérée la note suivante sur la Chartreuse de Poltéins: « Domum celle
« Beatae Mariae Poltensis in rebusia et diocesi lygdunensi, duabus lucis ab
« oppido Montluel distitam, juxta oppidum S. Andrae, a fundamentis crexit
« illustrissima Margarita de Bougy, uxor Domini Humberti de Bellijoco
« anno 1240. A monialibus nostris inhabitata usque ad annum 1608 quo summi
« Pontificis auctoritate ad monachos est devoluta; et anno 1621, domui lygdunensi
« ad tempus concessa est. » — Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon, par
Ant. Fr. Delandine, t. 1, pag. 184. Paris, Renouard, L'haire etc, 1812.

6
d'écrire à notre Prieur de Lyon pour lui demander conseil.
En 1676, Dom Léon fut rappelé à la Grande Chartreuse sa maison de
profession où Dom Le Masson, récemment élu au généralat, le
choisit pour son scribe et lui confia les missions les plus
importantes. A la fin, envoyé comme second Coadjuteur à la
Chartreuse de Montmerle en Bresse, il y mourut peu de mois
après son arrivée, le 15^g 1684. Dom Léon avait été Prieur de
Meyriat jusqu'en 1652, de Valbonne de 1652 à 1664, et Conventuel
de la Province de Bourgogne et de la Provence. « Vix iste deo
et hominibus dilectus » dit le Catalogue des Prieurs de Lyon. Celui
des profès de Chartreuse ajoute: « vix humanissimus,
« candidissimus et religiosissimus quasi alter Elias zelo flagrabat. »
« Religieux aimé de Dieu et des hommes, très bon, plein de
« candeur, d'une grande piété et brûlant, ^{de zèle} comme un autre
« Elie, de zèle pour la gloire de Dieu. » Quel bel éloge!

H. Plen. mon. Mis. de B. et anniv. perpet. Sub die 15 Nov.

La Carte de 1670 annonce la mort de Dom Jean
Baptiste Dinalard profès et antiquior de la maison du
lis. S. Esprit « qui vécut avec grande édification pendant 43
« ans dans la cellule où il était entré au jour de son noviciat.
« Et 45 annos in primis sui novitiatus cella laudabiliter
« vixit. Eius animus ex corpore secretus est an. 1669 vel
« sequentis. » (Ex Actibus, monacharum et monialium. S.
Orvini Cart. pietate illustrum etc. auctore D. Gregorio
Paravicini Cartusie Mediolanensis monacho professo. 1773.
Manuscrit.)

Chapitre XVIII

Dom Bruno Jayr prieur (1676)

Dom Bruno Jayr, successeur de Dom de Franquenlla, avait, lui aussi, commencé sa vie religieuse à la Chartreuse de Lyon. Nommé, en premier lieu, Prieur de Montmerle, il fut de là transféré à sa maison de profession par notre Très-vérend Père Général, et confirmé au Chapitre de 1677.

Nous avons de lui un assez long mais très intéressant Etat de la Chartreuse du Lis-St-Espirit et Mémoire sur sa fondation, daté de 1680, et adressé au Roi. Dans ce Mémoire, Dom Jayr entre ^{dans} tous les détails nécessaires, afin de démontrer à sa Majesté combien cette maison a ^{encore} besoin ~~encore~~ de cette bienveillance royale, dont ses prédécesseurs lui ont donné ou voulu donner des marques si singulières.

Fondée en 1584, par ordre du roi Henri III, au territoire de la Giroflée, cette Chartreuse, dit Dom Jayr, avait de sérieux motifs de compter sur un avenir prospère, ce monarque ayant promis de subvenir à tous ses besoins. Malheureusement, il en fut empêché par la guerre civile, et se vit obligé de défendre son trône en péril. Henri IV, son successeur, voulant fonder sept maisons religieuses en actions de grâces des bienfaits qu'il avait reçus de Dieu, se déclara, à son tour, le fondateur de la Chartreuse du

2
Lis-St-Espirit, et lui fit don de 30 000 liv, ^{intention de,} avec le faire davantage lorsque l'état du royaume le lui permettrait. Mais comme cette somme devait se prélever sur des revenus fort discutables, on n'en put rien retirer. Dès lors, l'Ordre allait être obligé de laisser inachevé ce qui avait été commencé à la Gignolle, sans la généreuse charité des habitants les plus considérables de la ville, et sans la protection et les encouragements de Louis XIII. Ce monarque, en effet, confirma la fondation d'Henri-le-Grand, déclara la Chartreuse exempte de tous droits de franc-fief, lui accorda tous les privilèges du Clergé de France et ceux déjà concédés aux autres monastères de l'Orbe, et, de plus, lui céda les deniers revenant bon de l'imposition d'un sol par chaque minot de sel se levant dans les greniers des gabelles du Lyonnais. Toutefois, ces deniers qui ne rapportaient à la Chartreuse que 13,1/2, ou, au plus, ~~18~~²⁰ liv. de revenu, ne pouvaient suffire à l'entretien du nombre de religieux nécessaire pour chanter l'Office conventuellement. Le Chapitre général de l'année 1621, fut alors obligé de donner au monastère du Lis-St-Espirit, avec le consentement du souverain Pontife et du Roi, pour un temps indéterminé, les revenus d'une petite Chartreuse, située en Bresse, appelée Poletains, revenus dont elle jouit encore jusqu'à ce qu'elle puisse se suffire à elle même.

Pour faire ressortir davantage l'état précaire de sa maison, Dom Jayz passe ^{explicite au détail de} maintenant ~~en revue~~ ses revenus et ses charges.

En premier lieu, le sol par minot est un droit qui se leve

33
pour les Chartreux, par les fermiers des gabelles conjointement avec
leurs gages, et par là même ne reviennent pas à ces ^{derniers}. Cependant, lorsque
nos Pères ont à le percevoir, ces fermiers se font faire des rabais
considérables, ou bien exigent et demandent que les Chartreux nomment
eux mêmes des employés spéciaux pour le recouvrer en chaque lieu de
recette. Mais les gages desdits employés excédant de beaucoup les
sommes à retirer, les Chartreux sont obligés de céder leurs droits, à certai-
nes années, pour 1300 liv. La cour est donc très humblement priée
de remédier à cet inconvénient, car il est certain, qu'après le prélevement,
sur le revenu des gabelles, des 1300 liv. dues annuellement à M. M.
les secrétaires, il doit revenir encore plus de 2000 l. à la Chartreuse,
comme l'a démontré le sieur Monerot dans le temps où il
occupait lui-même le poste de fermier.

Le clos de la Chartreuse contient l'église, le petit cloître,
le grand cloître (autour duquel il y a 24 cellules, chacune d'environ
70 pieds de long avec leur jardin), le Chapitre, le réfectoire, la
cuisine, l'écurie et autres bâtiments, 140 ouvrées de vigne environ,
quelques vergers, ^{ros} allées et herminettes, dans lesquelles se promènent
les religieux, le jour de la semaine où la règle leur accorde la
récréation. Et lesdits religieux ne sortant jamais du clos, il est
nécessaire qu'il soit spacieux, c'est pourquoi, ~~on a~~
été obligé d'acheter les fonds de quelques particuliers, les quels
profitant de cette nécessité, s'en sont prévalus pour vendre leurs

34
immeubles à un prix très élevé, contraignant, du reste, les
Chartreux à acquiescer en leur suscitant des procès très onéreux,
ou troublant leur repos en diverses manières même scan-
daleuses et peu honnêtes. Du reste, la Chartreuse de Lyon
est située, on le sait, dans un lieu écarté de la ville,
et partant très propre à servir de retraite à ceux dont
la volonté est de faire le mal plus librement.

Juste près du cloître du monastère, se trouve aussi
un chemin où demeurent plusieurs jardiniers dans
quatre ou cinq maisons de ^{piés} ~~piés~~ ~~piés~~; or, les religieux
qui se trouvent de ce côté-là, ont été très incommodés
jusqu'à ce jour, à cause du bruit que font ces voisins,
par leurs danses, querelles, juréments, paroles deshonnêtes,
et en retirant parfois chez eux des personnes de mauvaise
vie. Ces malheureuses se réfugient souvent dans ce
chemin, comme dans un lieu écarté, où personne ne
passe: il n'a point de sortie, en effet, et sert aux seuls
jardiniers propriétaires de ces maisons dont la Chartreuse
s'est vue obligée, pour tous ces motifs, de faire l'acquisition
en partie afin de les démolir. Il en resta encore quelques unes,
les plus rapprochées et par là même très incommodées; aussi les
religieux du Sis. S. Esprit supplient-ils très humblement sa Majesté d'impie-
r ^{aux} acquisitions déjà faites en ce lieu, et de permettre les autres, pour la
paix et le repos de leur maison. Ces immeubles situés à proximité
produisent un revenu de 1200 liv.

Le prieuré de Rozières se compose d'un seul terrier, d'un morceau de
pré et d'une petite terre labourable. Ce lieu est très froid, peu fertile,

et les fermiers ont de la peine à payer leurs annuités. Les fonds se trouvant assez chargés de redevances, vu leur faible rendement, on a dû baisser et fixer les dîmes à un prix bien moindre. Roziers peut rendre, avec les servis, 1300 liv. environ, après avoir prélevé les dîmes à payer, par la Chartreuse, et l'entretien de deux prêtres.

La terre de Loise a, pour dépendance, une petite rente noble ou terrier, des vignes, des terres labourables, un bois tailli et quelques prés. Le terrier peut valoir et rendre en servis dix écus. Les terres labourables étant situées sur un terrain sablonneux et très incliné, rapportent à peine le grain nécessaire pour la nourriture des hommes attachés à la culture. Les vignes, dont le rendement est plus considérable, puisqu'elles produisent chaque année 50 ou 60 bottes (1) d'un vin assez bonne qualité. C'est, du reste, le motif pour lequel la Chartreuse de Lyon a acheté Loise, car le vin recueilli dans son clos est de qualité inférieure, soit à cause de la nature du terrain qui est gros et argileux, soit à cause des fours à chaux situés aux portes de la ville, au bas de la Chartreuse, et dont la fumée donne de l'âcreté au vin du voisinage, et le rend non seulement peu agréable, mais encore nuisible et malfaisant. Le bois tailli a été jusqu'à présent un des principaux revenus de Loise, toutefois, étant très rare dans le Maconnais, les paroisses voisines y font de grands dégâts, en le coupant furtivement, et en y menant paître les porceaux; de là, un si grand dommage que bientôt le bois

(1) Botte, vaisseau à contenir le vin de la capacité d'un muid environ.
Dict. de Trévoux.

rendra fort peu. Quant aux prés, ils suffisent à peine pour
nourrir le bétail nécessaire pour cultiver les terres; ~~pour~~
à cause de cela, on a dû se rendre au désir de M. le marquis de Thianges
en lui achetant son domaine voisin du nôtre, appelé la Bastie
lequel en contient (des prés) au delà du nécessaire. Ce domaine
se compose, en outre, de plusieurs terres desquelles la Chartreuse
espérait pouvoir retirer une partie de son grain;
mais la vente ayant été passée avec promesse de
maintenir ce fond franc de substitutions, notre maison est
restée engagiste de cette propriété dont elle n'a pas
encore payé la moitié. Or, les hoolines qu'elle en retire,
suffisent à peine à rembourser l'intérêt de l'argent emprunté
pour en payer une partie, et de celui qu'elle ~~est~~ doit encore.

Les pensions dues à la Chartreuse peuvent se
monter à 1500 liv.; elles se payent difficilement, la plupart
procedant de la piété et charité des ancêtres de ceux qui
les doivent et dont plusieurs sont dans le besoin.

Pour toutes ces raisons, les revenus de la Chartreuse de
Lyon, sans parler de ceux de Poitevin, s'élevont à 6700 liv.
seulement. Il n'existe pas de camel, les Chartreux
n'ayant pas la coutume d'enterrer les étrangers, de
chanter des grand messes pour les morts à prix d'argent, ni
de s'employer à aucune de ces fonctions qui constituent
pour les autres Ordres religieux un véritable revenu.

Charges de la Chartreuse. 1° L'

237
entretien des ornements de l'église. Cet entretien coûte d'autant plus dans cette maison qu'elle a été moins fournie de ces objets à sa fondation. D'autre part, nos règles nous obligeant à célébrer la sainte messe tous en même temps, afin de pouvoir chanter ensemble la grande messe quotidienne, chaque prêtre doit avoir son autel garni, de là, chez les Chartreux, l'obligation d'avoir un grand nombre d'ornements. Quant aux étoffes, linges, huiles, encens, hosties, cordes, entretien d'horloges et autres menus frais, c'est une dépense d'au moins 1200 liv.

2^o L'entretien des religieux. Afin de se rendre compte plus facilement de leurs besoins, on apprendra que, les cloîtriers, devant garder la solitude et le silence, il faut à chacun d'eux un appartement particulier, garni de tous les ustensiles et ameublements nécessaires à une maison occupée, du bois pour faire du feu à lui seul, des livres pour s'entretenir dans la piété et la dévotion, et des outils afin de travailler au jardin ou à quelqu'autre occupation manuelle, dans le but de se détendre l'esprit pendant le temps destiné à la récréation. Ceci est, du reste, commun à toutes les Chartreuses; mais il y a cependant cela de particulier en cette maison de Lyon, qu'étant située sur une montagne, et dans une ville très peuplée, tout y est cher et le transport des denrées fort difficile. On est aussi obligé d'acheter du poisson quand il s'en vend, vu l'impossibilité de se procurer de l'eau pour faire des réservoirs, et ce poisson est hors de prix en été, comme les œufs en hiver. Le Chartreux,

238
naturellement fileux à cause de sa vie sédentaire, a besoin de bon feu et de bons vêtements pour assister à des offices qui durent la plus grande partie du jour et de la nuit.

On prie la Cour d'observer encore, que le vin récolté à la Chartraise, étant gâté, comme on l'a déjà dit, par les froids à cause, les religieuses ne peuvent le boire, il faut donc le vendre à vil prix et s'en procurer d'autre. Cette maison devant également, malgré les privilèges accordés à l'Ordre, payer les droits d'entrée dont est grévé le vin du Mâconnais, savoir 1^l, 8 s. par botte, c'est encore une augmentation notable de la dépense à faire pour l'entretien des religieuses dont le personnel est considérable.

Nombreux sont aussi les domestiques. Beaucoup de religieuses des autres maisons viennent encore s'abriter sous notre toit, en se rendant chaque année au Chapitre général, ou arrivant dans cette ville pour les affaires de leur monastère; de là, une consommation considérable de provisions de bouche, de foin, d'avoine, etc.

Après toutes ces considérations, si on joint à toutes les dépenses dont nous venons de parler, celle des choses nécessaires pour le service de la maison, on trouvera qu'il faut au moins 1100 l. pour l'entretien de chaque religieuse cloîtrée, et 250, pour chaque frère, sans comprendre les dépenses pour les allants et les venants dont le chiffre monte certainement à 3000 l. annuellement. Aujourd'hui, cette

maison a 24 religieux clôtrières et 20 frères; c'est le nombre jugé nécessaire depuis le commencement par les supérieurs, puis qu'on a commencé par jeter les fondations pour 24 cellules. On ne pourrait du reste, chanter l'office convenablement et d'une manière édifiante, s'il y avait moins de religieux; car sur ces vingt quatre, il en est toujours plusieurs qui sont devenus inutiles à cause de leur âge ou de leurs infirmités, où l'ont toujours été, n'ayant pas de voix ou de talent pour chanter. De plus, le peuple venant en foule aux jours de fête, on a été obligé de bâtir une église assez spacieuse; les séculiers y chantent avec les religieux, et comme ils ne savent pas leur chant, ils perdraient le ton à chaque instant, si les religieux n'étaient pas en nombre suffisant pour le soutenir. Toutefois, cet inconvénient cessera en partie lorsque le reste de l'église sera bâti, car alors, on pourra fermer le chœur et contenir le peuple au bas. Cependant, il faudra toujours un bon nombre de religieux pour chanter à cause de la grandeur de l'église.

Quant au nombre de frères de la Chartreuse, on ne le trouvera pas excessif si l'on considère l'emploi auquel ils sont attachés. Il faut un portier, un cuisinier, un dépensier, deux tailleurs, un maçon, un charpentier, un menuisier, un cordonnier, un jardinier, un chirurgien, un boulanger, un blanchisseur, un vigneron, et de plus trois ou quatre autres pour prendre soin des biens situés à la campagne. Ces frères sont au nombre de seize valides et remplissant leur emploi,

240
il y a en outre quelques vieillards ou infirmes. Le travail de ces seize frères convers et donnés dont la santé est bonne, contribue sans doute à diminuer la dépense, mais comme on ne retire aucun argent de leurs peines, on ne peut rien diminuer de ce qui a été fixé pour leur entretien.

Les bâtiments de la Chartreuse n'ont pas nécessité de grandes réparations jusqu'à présent: cette maison étant fondée depuis peu elle se compose exclusivement de constructions neuves élevées en grande partie par la piété de divers particuliers. Cependant, il reste encore beaucoup à construire surtout la moitié de l'église qui, actuellement, peut à peine contenir la moitié du peuple désireux d'assister au service divin, ^{et qui s'y} ~~et se y~~ ^{et qui s'y} ~~se y~~ surtout aux fêtes les plus solennelles. D'autre part, comme les premiers bâtiments n'ont pas été construits avec de bons matériaux, la pauvreté de la maison ayant obligé de faire les choses au meilleur marché possible, dans peu de temps, il faudra rebâtir beaucoup de chambres du cloître, achever l'édifice et élever plusieurs murailles de clôture avec une dépense considérable d'argent. Les dites murailles ^{elles mêmes,} entraîneront de grands frais; il faut ^{les} faire épaisses et solides afin de retenir les terres amassées sur le penchant de la colline, et ^{qui doivent être} ~~il faut~~ remonter chaque année en

haut de la vigne. Ce travail exige un grand nombre de journaliers. Il faut aussi des serviteurs afin d'aider à la cuisine, à l'écurie, servir et accompagner les Officiers, et prêter main-forte dans d'autres obédiences. Les gages et entretien de ces derniers s'élève annuellement au moins à 1500 liv. A toutes ces dépenses, ^{on fait} ~~il faut~~ ajouter une somme de 5000 l. pour les charges annexées aux biens dont nous venons de parler et au sujet desquels on a donné hommes vivants et mourants aux seigneurs directs, et dont plusieurs ne seront jamais liquidés ni affranchis. Enfin, cette Chartreuse étant située dans une grande ville, on lui adresse, de tous les pays, beaucoup de lettres dont le port dépasse plus de 400 liv.

« De ce dénombrement cy-dessus des biens et des charges de la susdite Chartreuse, ajoutée en terminant son Jayr, il conste qu'elle ne peut retirer de ses propres biens qu'environ 6700⁰⁰, et comme il est facile à faire cognoître que tout ce que la Chartreuse de Lyon retire de celle de Coletain qui lui a esté annexée, ne peut monter à 5500⁰⁰, dans les meilleures et plus fécondes années, et dans quelques autres fort peu, tout son revenu étant en fonds de terre et quelques

12
estangs. Il est aussy évident qu'il faut nécessairement qu'on ayt
veeu de grande épargne et économie dans lad. Chartreuse. Il est vray
que beaucoup de personnes de charité ont assisté ay-devant les religieux
de leurs aumosnes, mais soit ^{que}quelque peu d'acquisition que fait cette
maison, l'ayt fait croire plus riche qu'elle n'est, soit que le peuple soit
devenu pauvre, la maison est presque entièrement privée de ce secours
à présent, bien que, comme on peut juger de ce qui a esté dit, elle ne
soit pas à demy pourvue de ce qui luy serait nécessaire qu'elle ne
peut espérer que de la libéralité de sa Majesté comme véritable
successeur et de la piété et de la corone de celuy qui a eu la bonté de
la fonder. » (1)

Quel fut le sort de ce Mémoire adressé au Roi? Nous ne saurions
le dire. A cette époque, la Chartreuse, d'après l'Inventaire, rencon-
trait de grandes difficultés pour le recouvrement du sol
par minot de sel; elle luttaît aussi d'accord avec M. les Comtes
et tout le Clergé de Lyon, contre les entreprises des fermiers du Roi; d'autre
part, elle se disposoit également, comme on vient de le voir, à entreprendre des
constructions considérables et à faire de nouvelles acquisitions jugées nécessaires.
Mais quoy qu'il en soit des motifs pour lesquels Dom Jayr crut devoir
exposer à sa Majesté l'état de son monastère, comme aussi du résultat de
sa démarche nous voyons ce V. Père acquiescé l'année suivante,
(1681), de Jean Thomas Ducreux, ingénieur du Roi, demeurant à
Paris, et de demoiselle Catherine Corise sa femme, tout le restant

sentit le besoin d'implorer la clémence divine, et de se mettre sous sa
protection. Dans ce but, il choisit, pour le lieu de son sacre, l'église de
S. Germain l'Auxerrois à Paris. Il assiste, en ce jour mémorable, et reconforte par
ses prières, il devoit lui sembleroit-il, se retrouver plus courageux et plus résolu
le Chapitre de 1589, son Guillaume fut institué l'année suivante

afin d'être élu. de procurer de prompt secours, beaucoup de monde de
ce qui se trouvoit en sa ville de Chypre par un deux mois de vacance

vacance etc.

123
« joignant au soir, la maison qui a pour enseigne un cornet, et l'autre
« maison qui a pour enseigne le vieux loup, au vent, la rue de la Vieille
monnaie; au nord, le château Gaillard et le jardin des dames St Benoit.
Des bornes furent « apriées » et plombées sur lesd. roches, par deux fleurs de-
lys en fer. Cette acquisition fut faite, à la charge, pour les Chartreux,
de payer une pension foncière due à la prébende de la Madeleine
de St. Nizier, et au prix de 5500^l et 220 s'chèmes, somme à verser au bout
de neuf années avec l'intérêt de 5 o/o, revenant annuellement à 275^l 4^s, par
acte reçu Chambard, notaire à Lyon.

Le 26 X^{bre} 1682, Dom Bruno Jary, ayant pouvoir de subcommen-
taute, vend à M. M. du Consulat de la ville de Lyon, un emplacement
faisant partie du territoire de la Chartreuse, au quai ~~de~~ St-Vincent, de
la contenance de 350 pieds de lignes en longueur, du côté de la rivière
de Saône, et 300 pieds en longueur, du côté des rochers, le tout
ayant 60 pieds de large. Cet emplacement « joignait la rivière, le
« quai entre deux, au couchant ^{est} ~~est~~ quasi bize, le surplus du tenement
« des PP. Chartreux et leur jardin, de bize, matin et vent. Il étoit
destiné à y construire un port public ~~qui depuis a été appelé~~ ^{Depuis} Port
Neuville. On vendit encore le même jour à M. M. du Consulat,
depuis l'extrémité de cet espace de 350 pieds, en remontant jus qu'au
jardin Madagascar, appartenant à M. de Jussieu, un autre
espace de 20 pieds de largeur. Cette double aliénation vaut

aux Chartreux la franchise des droits d'entrée sur 20 années de vin du gouver-
nement ou étranger, outre celle de 75 années qu'ils avaient déjà. Néanmoins,
c'est en 1684 seulement que les Consuls de la ville de Lyon obtinrent du Conseil
d'Etat un arrêt les autorisant à faire construire led. port sur la rivière de Saône.
~~Chartreux~~ Le 4 Septembre de la même année, Dom Bruno Jayr donna lui-
même, en leur nom, à Claude Chana architecte, le prix fait de cette construction
au quasi St. Vincent. Le travail devait être achevé à la fête
de St. Jean Baptiste 1688, suivant le plan paraphé, moyennant quoi le
Prieur devait payer à Claude Chana, 1200 pour le tout. Et led. entrepre-
neur ^{devait} avoir ^{aussi} pour lui les pierres de démolition. Acte reçu Chambard,

Les Chartreux firent alors construire sur ce nouveau port, une grande
maison dont les bois coûtèrent 496, 4, 8. Voici, du reste, un Etat des dépenses,
dressé par Dom Jayr lui-même, depuis le 20 Décembre 1676 jusqu'au 29 Mai
1686, époque où il quitta la Chartreuse de Lyon:

„ La grande maison du Port Neuville commencée en 1683	
„ a déjà coûté „ „ „ „	30.805.
„ Les bois acquis en Mâconnais du Chapitre de St. Vincent	29.328
„ Les fonds achetés aux dames religieuses de St. Benoit	1500.
„ La construction de 3 étangs à Foise qui s'approvisionnement	
„ ensemble de 5000 carpes „ „ „	2630

Reporté

64.290

45

Report

64,260

Les murailles de clôture à Lyon " " " 5,000

La cellule de Dom Sarvastian, celle de Dom Nantoin, une partie de celle de Dom Guyet, recherche des eaux, la Cazemate, clôtures près des boulevards, construction à la grotte, au coin du grand jardin du côté de tize et matin " " 20,529

Les augmentations des bâtiments et la chapelle de bois. 6130

Le parachèvement des quatre chapelles ~~de~~ ^{de} la grand nef de l'église du côté du matin; dépenses à tirer des pierres, et à miner la carrière des rochers qui sont au bas de la clôture des religieuses de St Benoit, en tirant vers le quai; pour autres pierres tirées du grand rocher, sous l'extrémité de la grande allée de tilleuls et du pavillon au matin sur la maison des Eprits " " " " 914.

La muraille de clôture devant le château Yon " " 329

La citerne du jardin du St Pierre près son ancienne chapelle " " " " " " 290

La muraille de clôture près des religieuses de St Benoit 3253

Une muraille de ~~pié~~ ^{pié} au jardin Foucaut " " 133

La balustrade de fer pesant 8847, mise à l'entrée du ^{au bout de la grande allée} jardin fait par Jacques Bruyas, maître serrurier " " 1348.

Au C. B. G. Général, en 3 ans pour Poiteins " " 2866

Recherche des eaux dans le clos, boutasse dans le jardin sous les tilleuls au matin de l'église " " " " 850

Total 106,122

Il est état de Dom Jayr, il faut joindre le suivant dressé par

Leon Ligeal, procureur, sur la recette et dépense générales de dix années
à la sortie de l'em faix.

"	<u>Recette ordinaire</u> des revenus de la maison	"	"	126 153, 13, 8
"	<u>Recette extraordinaire</u> : aumônes, dons, capitaux retirés			
"	et empruntés	"	"	160 998 3
				<hr/>
				Total 287 151 13, 11

"	<u>Dépense ordinaire</u> : entretien de la communauté	155 794, 9, 7
	id <u>extraordinaire</u> : acquisitions, bâtiments argent	
prêté	" " " " " " "	131 537, 17, 11
		<hr/>
		Total 287 332, 7, 8

Détail des recettes extraordinaires:

"	Argent comptant	"	"	3, 100
"	Rente de bestiaux et denrées	"	"	7, 017
"	Déons, aumônes et dons détaillés	"	"	23, 896, 17, 3
"	Capitaux retirés	"	"	16, 665 11
"	Emprunts	"	"	14, 516 30
"	Boutte aumônes	"	"	2, 7
"	Reste de l'em faix et de l'ém de	"	"	16, 241, 19, 1
				<hr/>
				160, 998, 3

	Report " "	3362, 15
" Argent prêt " " " "	" " " "	21797, 10
" Taxes, impositions etc " " " "	" " " "	2449, 2, 6
" Frais de voyages " " " "	" " " "	3130.
" Acquisitions et Bâtimens à Loize et à Lyon " "	" " " "	41461.
" Constructions de Bâtimens à Lyon " "	" " " "	59337, 10, 15
		<hr/>
		131537, 17, 11

Enfin, Dom Gigat donne le compte rendu, trop long pour être inséré ici, de toutes les acquisitions faites par la Chartreuse, depuis 1584, année de sa fondation, jusqu'en 1683; elles s'élèvent à la somme de 170,739 livres.

Dom Bruno Jayr avait reçu, du marquis de l'Etang, un legs de 100 pistoles ou louis d'or, fait entre ses mains, à la charge de 2000 messes de mort, et, en outre, de 30 autres à célébrer, dès l'avis de son décès, et d'une grand' messe en commençant ces trente, et d'une autre à la fin. Ce don date du 3 Mai 1684. L'année suivante (6 Mai 1685) Laurent Arnaud, ex consul de la ville de Lyon, faisait également à la Chartreuse, par billet de main propre, un autre legs de 500 liv, payable trois mois après sa mort, outre les 4000 liv, de messes déjà auparavant à Dom de Franqueville. Les religieux devaient célébrer pendant

Beauty register
Don or value song

48
la vie du sieur Arnaud, chaque samedi de l'année, une messe basse
et de plus « un annuel de messes de Requiem après son décès, »
suivant la teneur de son testament reçu par Delhorme notaire, le 29
Avril 1683. M. Arnaud avait « élu sa sépulture en l'église ou
« cimetière de la Chartreuse. »

Dom Bruno Jayr fut nommé Sireur de Portes en 1686, probablement
par le Chapitre général. Après deux ans de séjour de séjour dans
cette maison, il fut absous ~~du Sireur~~, et envoyé à Ripaille dont
il fut plusieurs Recteur de 1694 à 1695. Il mourut dans cette maison
second Couadjuteur; sa mort est annoncée par la Carte de 1705. M.
M. de B. per tot. Ord.

Chapitre ~~XVIII~~ XIX

V. D. D. Bergoin, Guichenon, Colomby, Guinet prieurs

VV. D. D. Bergoin (1686-~~1704~~) - Guichenon (1704)
Colomby (1715) - Guinet (1730)

Dom Guillaume Bergoin, profès et Prieur de la Chartreuse du Port-St-Marie, fut nommé à Lyon par le Chapitre de 1686, en remplacement de Dom Bruno Jayr.

Le 5 Mars 1687, il passe une décharge aux religieuses Carmélites des effets suivants dont elles étaient dépositaires, et qui faisaient partie d'un legs fait à la Chartreuse par M. Laurent Bose prêtre : 1^o une chazuble de brocard à feuillages d'or avec
« fond blanc doublé d'un taffetas couleur cerise, et son étole, manipule, voile,
« bourse et ceinture; 2^o une autre chazuble de brocard or et argent, à
« fond vert, doublée de même couleur, avec l'étole, manipule et ceinture,
« sans voile; 3^o une autre chazuble de brocard or et argent, à fond rouge,
« doublée de blanc, avec l'étole, manipule, voile et ceinture; 4^o autre chazuble
« en ouvrage de tapisserie, en serge à fond blanc, ouvrage à la mosaïque »

« Double d'un taffetas, couleur de cerise, seule sans assortiments; 5°
« un voile ouvrage du Levant, bordé à deux envers, tout or trait sur
« mousseline; 6° un grand chiffre en broderie d'or sur moire violette,
« avec couronne, palme et lions; 7° Deux autres chiffres brodés en or, et
« joints ensemble. Suivent les signatures: Marie Angélique du St-
« Sacrement, prieure, f. G. Berjoïn prieur, f. André Pétrus Coadjuteur. Dom
« Berjoïn obtenait, peu après, une sentence de la sénéchaussée de
« Lyon, en vertu de laquelle, 3 aubes, 3 surplis, 4 corporaux, 118 purificatoires
« déposés chez les Jean Galodé, ainsi qu'un calice et une patène de
« vermeil déposé chez Jean Jouve, devoient être livrés à la Chartreuse,
« comme appartenant à la même donation.

« M. Pierre de Baffort, prêtre d'Annonay, « diocèse de Vivienne, avait
« par ^{un premier} testament, fait élection de sépulture dans l'église du lieu où il
« viendrait à décéder; il léguait, en même temps, aux Chartreux de St-Croix
« en Jurez, 6000 liv., à la charge d'une messe du St-Esprit, et d'une autre de
« Requiem, tous les ans; il laissait 300 liv. à dame Louise Fournier, sa
« mère, et instituait, pour son héritier universel, le sieur Hugues de la Mare, ^(?)
« marchand à Lyon, « voulant que tout autre testament soit nul, si les
« paroles suivantes n'y étaient insérées et rappelées; Gaudy Maria, cunctas
« haereses interimisti. » Dans un second testament, daté du 22 juillet 1688,
« Messire Baffort choisit, pour le lieu de sa sépulture, l'église des
« Pères Chartreux de Lyon, dans la chapelle qu'il desirait y fonder

51
« sous le vocable de Ste Madeleine, s'il décide à Lyon, ou autrement,
« dans la paroisse où il décidera; Il lègue à ces religieux 6000 l.
« à la charge d'orner une des chapelles de leur église, sous le vocable de
« Ste Madeleine, et de deux messes par mois à perpétuité; l'une du St. Esprit
« et l'autre de Requiem. Il institue, en outre, pour son héritier universel, M.
« Borne banquier à Lyon. Afin d'empêcher toute dérogation aux présentes
« dispositions, il annule tout autre testament où ne seraient pas renfermés
« ces paroles: ô mon Dieu, faites moi miséricorde, et me donnez votre Paradis!
« Il révoque par la même, le précédent du 28 Août 1678, où se trouvent les
« mots: Gaude, Maria, cunctas hereses interemisti ¹¹. Cette succession rapporte
« à la Chartreuse 3000 l. après de nombreuses et grandes difficultés.

Jean Noir, natif de St-Didier au Mont d'Or (en Lorraine), se
trouvant, en l'année 1692, au service des Chartreux de Lyon, dans leur château
de Loise, fait, le 8 Décembre, élection de sépulture au cimetière de la paroisse
de Guinchay, et leur lègue tous ses gages et salaires gagnés ^{auprès d'eux} depuis environ
dix années, à la charge de donner, aux luminiers de cette paroisse, 20 lrs
pour acheter un devant d'autel de brocard, conforme à la chazuble qu'ils
ont eux-mêmes offert à l'église depuis deux ans, et de donner également à
son frère Louis Noir, 20 lrs avec son fusil qui se trouve à la Chartreuse de
Lyon. Ledit Louis est institué héritier universel pour tous ses autres biens par

Don Pierre Vidal nommé prieur à la chartreuse
de Lid-St Esprit, en remplacement de Don Glauc de He
était né à Rhinac. Il entra dans l'état ecclésiastique, vers
l'année 1710.

acte reçu Sylvestre, notaire royal à la Chapelle-de-Guinchoy.

Les Chartreux avaient construit, comme il a été dit, une maison assez considérable sur le port Neuville; en 1688, le 8-Mars, Dom Guillaume Gigat procureur, donne le prix-fait à François, Jean et Jacques Bury et Jean Grand de St-Cyr au Mont d'Or, pour la fourniture des pierres de taille à employer à une nouvelle petite maison à construire au port Neuville, joignant la grande du côté du soir. Au 20 Juillet 1699, Dom Guillaume Bergerin et sieur Henri Berlin « inspecteur des manufactures de France, ou la « généralité de Lyon, » donnent également le prix-fait à Gabriel Olaghier et Jean Gerin entrepreneurs à Lyon, des ouvrages en maçonnerie à faire, pour la construction d'une autre maison considérable, au quai St-Vincent, qu'on appela maison Berlin « devant avoir quatre magasins sur le devant, deux caves sur le derrière à niveau des magasins, huit chambres au premier étage et grenier au dessus, et à la hauteur du bâtiment voisin appelé petite maison ^{neuve} au port Neuville de, etc. ». Cette construction de la maison Berlin coûta, selon Dom Payelle, procureur, 19588 lrs, de laquelle somme les Chartreux payeront 2.446 l. 65, et M. Berlin 1713 l. 17 s. Néanmoins, au 11 Mai 1701, il y eut entre les Chartreux et M. Berlin, un arrêté de compte où ce dernier reconnaît que les Pères Chartreux ont entièrement payé ladite construction, ayant versé eux-mêmes les 19588 lrs. Il promet de leur en payer la location annuelle (de la maison Berlin) à 4 o/o

258
des 19588 l. soit 780 l. 4 s., « à quoi ajoutant 19 l. 6 s. pour le loyer d'une
« écurie et fenièrre construites nouvellement, aux frais des pères Chartreux,
« joignant ladite maison; le susdit loyer sera annuellement payé aux susdits
« Chartreux par M. Berlin, sur le pied de 800 l. acte recu. »

Ce mois d'Août suivant, M. Pelletier de Souzy, ministre d'Etat,
et directeur général des fortifications de France, écrivait à M. Gayet,
Intendant de Lyon, pour lui faire savoir que le Roi étant déterminé à
prendre l'emplacement du magasin à poudre de cette ville dans le fond
des Chartreux, il fallait incessamment en faire l'estimation et commencer
l'ouvrage « pour n'être pas exposé à recevoir des remontrances. » De fait,
le 18 Septembre, M. François Chaix et Jean Sahy, architectes experts
nommés par M. d'Herbigny, autre Intendant, vinrent mesurer l'
emplacement; reconnaître les confins, et faire l'estimation de deux
morceaux de terrain, au jardin des Chartreux, sur le quel St. Vincent, Le
premier morceau d'une superficie de 676 toises, avait pour confins, au couchant, le jardin
appelé Madagascar, et au midi, les rochers situés au dessus des vignes des P. Chartreux;
il fut évalué 6084 liv. Le deuxième de 160 toises « où il y avait de
« gros noyers et des rochers escarpés, » fut estimé 116 liv, soit pour le tout 6200 liv.
Dom Bergoin ne tarda pas à recevoir une lettre de M. Pelletier de Souzy
dans laquelle il lui marquait que le Roi avait estimé à 500⁽¹⁾ liv. le terrain cédé
par les Chartreux, Dom Payelle. (18 Février 1702) présente, à son tour, une requête
à M. l'Intendant Gayet, afin d'obtenir une diminution sur la somme de 3083, 68^{1/2},
imposée, pour droit d'amortissement, sur la maison de « l'escu de Baste », grande

(1) Nous pensons qu'il y a ici une erreur de copie; ce doit être 5000 liv. au lieu de 500.

254
« rue Mercière, attendu que le Roi n'a pas tenu compte à la Chartreuse
« de Lyon des Droits d'amortissement payés par elle sur l'emplacement
« aliéné à sa Majesté pour la construction du magasin à poudre.» M. Pelletier
De Souzy promit alors ^{au Prieur} 5100 liv. pour led. emplacement, et lui fit ensuite
signifier par l'Intendant de Lyon, qu'il avait à faire abattre la vieille
maison des Esprits, et reculer le mur de clôture des chantiers au quai St-
Vincent, conformément aux traités entre les Chartreux et le Consulat.
Finalement, un arrêt du Conseil d'Etat du 20 Juillet 1703, enjoignit à
M. Gazyet de payer aux religieux les 5100 liv.

Restait encore à entourer ce magasin d'une muraille de sûreté.
A cet effet, en Mars 1704, M. M. Gazyet, le comte de Chamillard son gendre,
et le Prévôt des marchands, monterent « un samedi » à la Chartreuse
pour en conférer avec Dom Bergoin, mais le Roi, paraît-il, ne fut
pas d'avis de faire exécuter ce nouveau travail. Néanmoins, longtemps
après, c'est à dire, en 1740, le voisinage d'un dépôt de ce genre étant,
pour beaucoup, une source d'inquiétudes, il y eut une requête présentée
par plusieurs communautés religieuses, et nombre de particuliers de la
ville à M. de Fleurieu, prévôt des marchands; on demandait de
faire déplacer et ~~placer ailleurs~~ le d. magasin. Déjà, en 1706,
les Chartreux avaient eux-mêmes adressé une requête au très Révérend Père
Dom Antoine de Noangeffond, afin d'obtenir la permission de faire
construire une muraille qui soit une enceinte du magasin à poudre situé
« au quai St Vincent, pour empêcher les courses des soldats et autres sur les
« fonds de la Chartreuse, et encore, afin d'obtenir la permission pour la
« construction d'un corps de garde de ce magasin pour lequel M. de
« Consulat de Lyon offrent de donner 12000 aux Chartreux, et de leur

payer annuellement 120, « pour le louage du corps de garde »⁽¹⁾.

D'après Dom Payelle procureur, la Chartreuse de Lyon devoit, en 1686, à la sortie de Dom Jayr, ~~la maison de~~ 147000^{liv.} à quoi il ajouta 30,000 empruntées depuis, soit 177,000 liv. de dettes. Présentement, en Octobre 1703, elle a été remboursée de 14421. de capitaux; elle a payé, suivant le détail qu'il en donne, pour 100,000 liv. de dettes, elle a fait construire la petite maison en retour, joignant la grande au port Neuville pour 12 à 13000 liv. La maison Bostin voisine de celle-ci, lui a coûté également 29000 liv., la grande écurie de la grande maison du Port Neuville 8000, la clôture des remparts et de la séparation des religieuses de St-Benoît 4000, dont 2,000 avoient été données par Dom Pieur de la Chartreuse d'Aillon. On a payé aussi 19552 liv. d'amortissement. D'où il résulte que, depuis Dom Jayr, on a acquitté pour 91000^{liv.} de dettes, payé 19552 d'amortissement et construit pour 40000 liv. Dom Payelle attribue cette économie à la diminution de 15 religieuses qu'on a eu de moins depuis le départ de ce V. Père, à raison de 300. par personne, ce qui fait annuellement 4500. d'épargne et, en 16 ans, 72000 liv. La maison reste à redoubler encore 91000^{liv.} en

(1) Le magasin à poudre servit plusieurs de Halle au blé. On lit encore sur la porte Poudre et salpêtres. Revue, Com. XI, 63 liv.

... jés et prun de la thé. ... saint-Stephano
Il fut nommé à Lyon par la lettre de M. le ...

Le 5 Mars 1667, Leon Benyvin passe une recharge à
certaines religieuses Carmélites de Lyon ces effets suivants sont
étaient reportaires et appartenant à un legs fait à
Chartreuse, par M. Laurent Bose, prêtre d'une chazotte de

capitaulx, soit 3074 ca pensions.

Au départ de Dom Bergoin (2 Mai 1704), il n'y avait, en effet, à la Chartreuse du Lis-St-Espirit que 17 religieux y compris le Prieur, 3 frères convers, 4 frères donnés ^{en} et d'argent comptant, 8500 lrs. La maison suffisamment pourvue en blé, de vin etc, devait encore 75,000 lrs. (1)

Dom Bergoin fut renvoyé, par le Chapitre général, au Port-St-Marie, sa maison de profession, toujours en qualité de Prieur. Il y mourut Antiquior et Couvier en 1711, le 15 Octobre, après avoir vécu dans l'Ordre au delà de 61 ans, avec beaucoup d'édification. M. Pen. Kenach. mis. d. B. et amiv. perp. in t. Ord.

Dom Claude Guichenon, appelé à remplacer aussitôt Dom Bergoin, était né le 7 Mai 1657 à Bourg-en-Bresse. Profès de Chartreuse au 6 Octobre 1680, il fut ordonné prêtre le 6 Août de l'année suivante. Nommé Prieur de Sélignac en 1691, Dom Léon Bronod, Prieur de Pierre-Châtel, Visciteur de la Province de Bourgogne, étant venu, un an après, visiter ce monastère, ne trouva rien à reprendre à sa conduite. (1)

(1) Cette diminution dans le personnel porta surtout sur les frères.

Invent.

256
" il débutait fort bien dans sa charge, peu que jeune encore, et avait une
" fort belle voix qu'il ne ménageait point. Plein de gravité dans son extérieur,
" Dom Claude se faisait aussi remarquer par beaucoup de prudence et une
" patience à toute épreuve. (1) De Sélignac, Dom Guichenon alla sur la fin de
1695 ou au commencement de 1696, présider à la Chartreuse de Ripaille.
Là, il obtenait bientôt du duc Emmanuel l'autorisation de relever la tour
De Félix V. transféré à Turin en 1699, il y ^{demoura} ~~présida~~ également jusqu'en 1704,
époque de son départ pour Lyon.

Pendant son Priorat, arriva le terrible hiver de 1709, où au froid rigoureux,
succédèrent des pluies sans fin qui ruinèrent les récoltes et occasionnèrent une
affreuse disette. Le bichet de blé pesant 60 liv, se vendit 20 liv, le seigle 16,
le sarazin 15, l'année de vin, de 30 à 40 liv. Cette disette, dit la Revue de
" Lyonnais, fit multiplier les ordonnances de police concernant les étrangers. On
" suspendit les fêtes et les cérémonies au collège de la Trinité. Il n'y eut dans la
" ville que cinq boulangers qui eurent la permission de faire du pain blanc, et
" l'archevêque donna la permission de faire gras quatre jours de la semaine
" pendant le Carême. (2) Chez les Chartreux de Lyon, cet hiver fit périr plus de 150
années de vin de Loise de 1708, gelé dans les celliers, et toutes les récoltes
de blé et de vin de Poiteins et de Loise de 1709. En 1713, la grêle
emporta encore la moitié des récoltes de blé de Poiteins, et toutes celles
de vin de Loise. L'année suivante, toujours sous Dom Guichenon,
on perdit encore à Poiteins, par ^{une} maladie contagieuse,

(1) Chartreuse et Seigneurie de Sélignac, p. 14) et 15.

(2) Com. IV, p. 358.

et d'une autre de Requiem tous les ans, il laissait aussi et l'abbé d'Am
Louise de Fournier sa mère, et instituait pour son héritier universel, le
Hugues de la Moiré, marchand à Lyon, voulant que tout autre testam
ent que le présent soit nul, si les paroles suivantes n'y étaient insérées
et rappelées: Gaude Maria cunctas hereses interemisti. Sans en autre les
date de 22 juillet 1635. Messire Pierre Baffort choisit pour le ^{lieu} de sépulture,
à l'église des Pères Chartreux à Lyon dans la chapelle qu'il desire y fo

42 bœufs ariables et 70 taureaux, mères vaches ou génisses. (1)

En 1713, Dom Claude Guichenon vint et avec C. B. V. P. Dom
« Collet scribe de sa Révérence et ci Dom Griffon, Courrier de St-Hugon,
« commissaires visiteurs, » un Etat de son ministère écrit par Dom Moreau
procureur, duquel il appert que les dettes de la maison ont été en partie
acquittées. Dans un autre Etat daté du 1^{er} Juin 1715, rendu par le même, («
« sa sortie de la maison, » nous trouvons aussi qu'on a remboursé, entre autres
capitaux, 2,055 liv. à M. de Quinson de Vienne, payé 600 liv. d'indemnité aux
R. R. P. Célestins de Lyon, au Révérend Père Général, 938 liv pour l'adminis-
tration de Poteins pendant neuf années etc. etc. Transféré encore à Orléans,
avec le titre de Visiteur de la Province de France, Dom Claude Guichenon
mourut dans cette maison après avoir exercé ^{très élogieusement} pendant cinquante ans l'office
de Prieur, et vécu plus de soixante en religion. Sa mort arriva le 4 Mai
1739. On lui accorda comme suffrages, un plein monachat, une Messe de la
Ste. Vierge, un autre des saints anges, et un anniversaire perpétuel dans tout
l'Ordre. (2)

Dom Jean Ange Columby son successeur, avoit fait profession à

(1) Archives de la G^{de} C^{te}

(1) Invent.

(2) Archives de la G^{de} C^{te}

troubles éclatèrent, le prince de Condé fut arrêté et jeté en prison, Alphonse Louis se contenta de prier pour la paix de son pays,

Sur la fin de sa vie, nous dit l'abbé de Pure, notre aïeul perdit de sa sérénité: la mort de son frère, les divisions toujours renaissantes dans le royaume, la pensée de voir le nom des Richelieu s'éteindre en.

58
Villemur-lez-Toulousain⁽¹⁾ où il devint Prieur. Nommé ensuite successivement à
Ste-Croix, à Cahors et à Castres, il fut, de ce dernier monastère, envoyé
à Lyon en 1715, avec le titre de Visiteur de la Province de Chartreuse.

Comme détails intéressants sous le priorat de Dom J. Columby,
nous avons (30 Mai 1719) un compte acquitté au sieur Porricaud, pour
« ses fournitures et façons de garniture de trois lits neufs d'étoffe de serge,
« couleur de biche, pour la salle de France de la Chartreuse du Lis, 61 l. 13 s.;
« un autre à M. Sarrabat, peintre, pour le tableau représentant la Compassion
« de Notre-Dame, qu'il a fait pour la chapelle neuve du V. R. P. Columby
« prieur, située dans l'enclos de sa cellule, 130 liv. »

Le 16 juin suivant, Dom Moreau procureur et Etienne Renaud
marchand fabricant à Lyon, donnent à François Blanc, maître-maçon,
le prix fait pour la construction de la muraille mitoyenne qui ^{devait} séparer
du côté de matin, le pré de la vieille des P. Chartreux, du jardin de d^{lle} Julian
femme de Jacques Renaud, neveu d'Etienne. Au midi, il seront faites deux
« fenêtres de pierre de taille barrées et grillées de fer à 3 pieds d'hauteur du
« rez de chaussée. Le travail fixé à 12 liv. la toise, sera payé à Blanc, moitié
par les Chartreux et moitié par Renaud.

En 1738, il fut question de rehausser le clocher et d'augmenter le
nombre des cloches de la paroisse St-Vincent; on publia ^{alors} le rôle des

(1) Villemur-lez-Toulousain dans l'Aveyron.

contribuables, sur lequel les Chartreux furent compris pour 511.193.1d,
sur 237 taxés ensemble à 8795^l 10s. En 1729, on construisit une maison
curiale attenant à l'église du côté « de bize », pour la même paroisse;
sur 251 paroissiens taxés, cette fois, à 14495^l 14 s. 6 d., les Pères Chartreux
eurent à déboursor 794^l 8 s.

La même année J. Bruno Suzcaud, procureur de la Chartreuse,
fait la déclaration suivante des vignes de la maison au bureau des Aides ⁽¹⁾

« Je soussigné déclare que lad. Chartreuse possède dans la ville
« un clos de vignes près des remparts de la contenance d'environ 273 journaux
« d'hommes, acquises de divers particuliers, par contrats recus par divers
« notaires, lequel clos jouette, de bize, le chemin tendant de la porte
« St Sébastien au fort de la Grenouille; de vent, les roches du port
« Neufville et jardins des dames religieuses de St Benoit; de matin, les
« religieuses Carmélites et chemin tendant de la porte de la Chartreuse
« aux remparts aussi de matin; de soir, partye le chemin tendant du
« fort de la Grenouille à la butte, partye le clos des vignes des dames
« de la Visitation des Chaises, et partye le clos du sr de Jussieu, sauf ses
« meilleurs et plus vrais confins »

« La récolte du clos de l'année présente a été de ~~35~~ ³⁶ ~~tonneaux~~ ^{tonneaux} de vin en

(1) Aides se dit plus particulièrement des deniers que le Roi levait sur les marchandises
qui se vendaient ou se transportaient à l'intérieur et à l'extérieur du royaume. Les
fermes des Aides distincte tout d'abord fut plantant unie à celles des gabelles et autres
impositions. Les Aides reprennent au mot latin rectigaly a vendendi mercibus et à moins
d'exemption spéciale, elles devaient être payées par toutes sortes de personnes privilégiées ou non.
La Cour des Aides était une juridiction souveraine établie en plusieurs endroits du royaume
pour juger les différends qui se présentaient sur le paiement des Aides et de tous les autres
deniers royaux à la réserve cependant du domaine du Roi etc. Dictionnaire de Trévoux.

260
« foy de quoy j'ai signé :

f. Bruno Suzcaud, procureur de l'Ord. Chartreuse. »

La déclaration de l'année 1727 accusait une récolte plus abondante ; on avait fait, à Lyon seulement, 450⁰ asrées de vin. Le domaine de Loire, composé de 550 coupées de vignes, en avait produit 850 et celui de Blacé, Blaisy en Beaujolais provenant de la Chartreuse de Polatens, 68⁰ »

Dom Jean Colomby mourut Prieur de Lyon le 12 janvier 1730. Au nombre des religieux composant son personnel, il faut noter ici Dom Anthelme Pinet qui passa à une vie meilleure le 10 Mars 1722. Voici en quels termes parle de lui Paravicini dans ses Acta monachorum et monialium Ord. Cartus. pietate illustrium etc. : « Dom Anthelme Pinet, profès de Lyon, pendant le cours de sa longue carrière, ne s'occupa jamais de ce qui se passait dans le monde ; il s'adonna constamment à la piété, et conforma scrupuleusement sa vie, ses mœurs à la règle et à l'esprit de l'Ordre. Grand amateur de la solitude et de la vertu d'humilité, il habita, avec grande édification, pendant 57 ans, la même maison et la même cellule, exerçant tout ce temps-là, l'office de grand-chambre sans interruption. » (19)

Dom Claude Guinet, originaire de la Savoie, ancien Courrier à Lyon, fut retiré de Pommières où il était Prieur,

(11) Thwaitain

(12) « D. Antelmus Pinet prof. d' Lugduni perspicuus qui rerum cursus, qui cætas futurus sit, pietati deditus, toto animo ad normam cartusianæ disciplinæ ritum moresque suos diligenter exegit : nec unquam ad animi remissionem de lapsu seget. Avidus solitudinis et humilitatis, in una eademque domo et cella, permansit annis 57 laudabiliter vixit : officium cantoris chori sine intermissione exercuit 55. Obiit an. 1722, die 26 Martii. » Comme on le voit, Paravicini fixe le mort de Dom Pinet 16 jours plutôt.

pour venir à Lyon remplacer Dom Columby. Cette nomination est datée du 19 Janvier 1730, sept jours ^{après} ~~avant~~ la mort de ce dernier. Le Chapitre général, en confirmant Dom Claude dans sa nouvelle obédience, le nomma en même temps Visiteur de la Province de Chartreuse, il avait commencé au berceau de l'Ordre et fait profession le 6^e 8^{bre} 1703.

Dom Guinet eut à défendre les privilèges de sa maison contre les fermiers des Aides et des octrois de Lyon, prétendant que les Chartreux n'étaient nullement exclus du texte de l'édit du mois d'Août 1719, lequel supprimait, en général, toutes sortes d'exemptions. Déjà, en cette année là, ces religieux avaient dressé un Mémoire aux fins d'établir le contraire. Ils consultèrent ensuite M. Pigné, avocat au Conseil de Paris, dont la réponse leur fut peu favorable. En 1726, ^{ils rédigèrent} ~~les mêmes~~ ~~objets~~ dressent un autre Mémoire contenant un extrait des titres

et des moyens sur lesquels ils fondaient leur exemption. En 1729, Dom Columby, nous l'avons vu, est obligé de déclarer ^{par son Procureur} la quantité de vin récoltée, pendant l'année, dans les vignes de la Chartreuse. A sa mort, la question, toujours pendante, est reprise par Dom Guinet qui, à peine installé, fait signer à tous ses religieux un nouveau Mémoire à l'effet d'être reconnus bourgeois de la ville de Lyon, et cela en vertu des privilèges généraux de l'Ordre, de la délibération Consulaire de 1590, de la fondation de leur monastère par Henri IV Roi de France, et de la jouissance, pendant 127 ans, des privilèges des bourgeois ~~de Lyon~~ par les Chartreux. M. Pigné fut alors consulté une seconde fois. On fit ensuite trois projets de

étranger, outre celle de 45 années qu'ils avoient déjà, Coutefais, est
en 1684 ^{surtout} que les Consuls de la ville de Lyon, obtinrent du bons
de l'Etat un arrêt leur permettant de faire construire un port sur la rive
de Saône le quel, comme il a été dit, fut appelé Port Neuville. Le 4^e
de la même année, Tom Bruno Jayer, donna ^{lui-même} au nom de M. le
Consuls, à Claude Chana, architecte, le prix fait pour la construction
de ce port sur le quai St. Vincent. Le travail devait être parfait à la fin

requête au Roi concernant le titre de bourgeois, Depuis cette époque, nous ne trouvons pas trace de cette affaire jusqu'en 1733 où, le 5 Août, parut un arrêt du Conseil d'Etat, voulant les Chartreux de leur demande en exemption des droits de détail accordés aux bourgeois de la ville.

Depuis l'installation des fils de St Bruno sur le sommet de la Grotte, un siècle et demi s'était écoulé, et les constructions commencées dès le principe de la fondation, n'avaient pas encore atteint leur complément. Le manque de ressources, en nécessitant différentes interruptions dans les travaux, fut surtout la cause de ce long retard. ¹¹ L'Ordre tout entier devoit cependant désirer ardemment de voir la fin d'une entreprise de si longue haleine, et de s'implanter, d'une manière sérieuse et durable, dans la seconde ville du royaume où, grâce au zèle éclairé de ses Pontifes, et à la piété des habitants, avaient déjà pris naissance et florissaient un grand nombre d'autres établissements religieux. Dans tous les cas, ce désir si louable étoit certainement partagé par les Lyonnais et leurs principaux magistrats, car, outre cette affection pour les Chartreux, dont ils avoient donné de nombreux témoignages, il leur sembloit également, comme il va être dit, qu'un édifice grandiose, élevé sur le sommet du mont Grotte, devoit contribuer beaucoup à l'embellissement de la ~~vieille~~ cité gauloise.

1733^X
En 1773, M. Camille Bernichon, prévôt des marchands, se faisant l'interprète des vœux de la population, monta, en effet, à la Chartreuse, et invita le V. P. Com Guinet prieur à faire achever l'église.

- (1) 1^o Interruption des travaux commencés par Don Omerin prieur en 1490, de 1591 à 1594.
2^o id " " " " " " " " de la même année 1498 à 1600
3^o id " " " " " " " " de 1630 à 1646. 1644
4^o id " " " " " " " " de 1647 à 1650.
5^o id " " " " " " " " de 1653 à 1733.

Et devant témoin, l'état de sa maison :

1. Guillaume et Benoit Maury, père et fils, et Jacques Thomme
parteniers, citoyens de la ville de Lyon attestent, le 14 mars 1677 (c'est à dire
2. des Fères Chartrons de la cité ville,) que le tenement de ces derniers consistoit
3. en une église et cloître imparfaits, et encores, en une maison et chambre
4. d'habitation des religieux; en quelques vignes, jardins et petit pré, de
5. contenance, pour les vignes, l'entree 70 journées d'hommes, pour les
6. et les jardins de 12 assées et $\frac{1}{2}$ (1) de semaille, et un pré, sus journe
7. fauchée; ce qui fait en tout 12 assées, situé dans l'enclos de la ville, en
8. cote St-Vincent lieu dit la Grosse, et partie en friche, lequel tenement
9. se confinoit joignant la maison de Jacques Varenbon, et les vignes
10. d'Arthur Henry seigneur de la Vallée, du matin; vignes, maisons, jardins
11. des Noirs de Clémence Dalmas - un chemin vicinal d'entre eux
12. de soir; vignes du sieur Wermery aussi de soir et partie de bize; le
13. tenement de la Roche de M^{re} de la Vallée, de vent; et le chemin
14. traversant de la cote Saint-Vincent aux Fères par le
15. Boulevard de Saint-Jean, de bize, le tout acquis par
16. Fères Chartrons, les aumônes à eux faites, et sont les dits aumô
17. nesses chargés de relevances, servis, tîmes, et déclaré d'office
18. Verbal prisen de la Chartronne, icy présent; que les relevances
19. d'icelle consistent en une rente de 1312^l 10, à elle due en
20. et rachetable au principal de 2100^l.)

Cet acte fut reçu par Gillet notaire à Lyon,
le 14 mars de mille six cent soixante et sept.

(1) c'est à dire d'un point de semaille égal à celui que quatre toises journeient par
le Normain de Brezous.
Notaire

restée incomplète depuis si longtemps. Le Prieur ayant répondu que les finances de sa maison ne permettaient pas de faire ces dépenses, M. Perichon promit alors un secours de la ville. Le fait, ^{une délibération} Du Consulat datée du 26 gbre de ^{l'année susdite} à laquelle prirent part C. Bossio, François Paulini, Claude Antoine Morel, Blaise Denis et Dominique Bisronte, accorda 5000 liv. pour l'église « considérant qu'elle ne serait pas une des moindres décorations et ornements de la ville. »

Encouragé par cette démarche à la fois si généreuse et si délicate, ^{assisté} par d'autres dons spontanés de plusieurs maisons de l'Ordre et de quelques personnes pieuses, Dom Guinet résolut de se mettre à l'œuvre aussitôt. Tout d'abord, afin de mener l'entreprise à bon terme, il fallait trouver un architecte habile: Delamonce, déjà célèbre à ce moment là, obtint toute la confiance de Dom Prieur.

Ferdinand Sigismond Delamonce était né à Munich le 23 Juin ^{Paul,} Juin 1678. Son père, Français d'origine, artiste distingué voulut être le premier professeur de son fils. Ferdinand parti de Munich, jeune encore, vint d'abord habiter Paris; il voyagea ensuite à travers l'Allemagne, l'Italie, et finit par se fixer à Lyon en 1731, après avoir fait quelques travaux à Grenoble où il s'était marié. Architecte de mérite, graveur remarquable et de plus ^{écrivain} Delamonce, selon la Revue du Lyonnais, fut reçu, en 1736, membre de l'Académie royale de Lyon. Ses travaux, en cette ville, sont: l'entrée de l'Hôtel Dieu sur la place de l'Hôpital, avec le vestibule octogone, la maison Tholozan, la façade de l'église St-Just, le port de l'Hôpital sur le quai du Rhône, connu

sous le nom de port du Tibre, et détruit, il y a plus de vingt ans, ainsi que la maison située entre la rue Longue et l'ancienne place du Plâtre, appelée passage Cholozan, bâtiment depuis en partie démolé, afin d'élargir cette voie publique. De Lamonce donna aussi ses dessins à Soufflot pour la reconstruction de l'Hôpital.

Chapitre ~~XIX~~ XX

VV. Dom Guinet ~~(1730)~~ Dom Prend ~~premier~~ (1734)

Sur l'invitation de Dom Prieur, Delamonce présenta bientôt le plan ci-contre avec « un gros cahier, contenant l'état et estimation, par le détail, de tous les ouvrages à exécuter pour achever l'église et son dôme. » La dépense, sans compter les honoraires de l'expert ^{toiseur}, les gratifications et étrennes à donner jusqu'à la fin des travaux, la nourriture de l'architecte et de l'entrepreneur, et autres frais extraordinaires et imprévus, devait s'élever à la somme de 56,165 liv. 7 sols, 2 deniers. Dans ce plan, on le voit, le maître autel n'est pas au milieu sous le dôme, comme il l'est aujourd'hui, mais un peu plus en arrière dans le chœur ^{sur la ligne où de temps} entre les statues de St-Bruno et de St-Jean ~~actuellement~~. La nef a ses quatre chapelles à droite et à gauche. Les stalles des Pères, au lieu d'être dans le chœur, sont dans la nef et descendent au delà de la troisième chapelle; après vient le chœur des frères. Le même plan comportait aussi deux autres chapelles dédiées à St-Trénee et à St-Bruno, ayant chacune une grande entrée extérieure. Placé sous les yeux du Révérend Père Général, ce premier

il faut
de ces ornements
en plus grand
nombre
d'obj

entretien des ornements de l'église. Cet entretien doit d'autant plus
côûter en cette maison qu'elle a été moins fournie de ces objets à sa
fondation. D'autre part, il en faut ^{un plus} davantage aux Chartreux que
^{aux} autres religieux, puisque chaque prêtre parmi nous, a son
autel garni, nos règles nous obligeant à dire tous les saints Messes au
même temps, afin de pouvoir assister ensemble aux Offices et grandes
messes qui se chantent et célèbrent chaque jour de l'année. Quant aux
étoffes, linges, huile, encens, hosties, cordes, entretien d'horloges, et autres
menus frais, il faut bien 1200, ^{en un an} ^{d'années} 1200.

2^e L'entretien des religieux. Afin de ^{le rendre} reconnaître plus facilement
ce dont ils ont besoin, il faut ^{en leur lieu} savoir ^{on apprendra à le} que ^{quel} chacun ^{de} des ^{de} claustriers doit
avoir, ^{devoir} pour garder facilement l'assolitude et le silence, ^{il faut à chacun} un appartement
particulier garni de tous les ustensiles ^{et} nécessaires; chacun a donc
bois pour faire du feu pour lui seul et tous les ameublements
indispensables à une maison occupée; de plus, chacun doit avoir
des livres pour s'entretenir dans la piété et la dévotion, et des outils pour
travailler au jardin ou à quelque autre occupation manuelle, afin
de ^{de s'occuper} se divertir dans le temps destiné à la récréation; et reste, ceci est
commun à toutes les Chartreuses. Il y a cependant cela de parti-

Dessin fut approuvé et appostillé de la manière suivante:

« Vu le plan à nous présenté pour la route, les fenêtres, les murailles et
« augmentations de la nouvelle église, nous consentons à son exécution à
« condition qu'on n'y changera rien, sans auparavant nous en avoir donné
« connaissance. Fait en chartreuse ce 13 X^{bre} 1733. (1)

f. Estienne prieur de Chartreuse.

Déjà, au mois d'Octobre précédent, Dom Bruno Juzcaud procureur,
avait donné à François Bury, Claude Perri cot et Jean Baptiste Grand,
maîtres tailleurs de pierre de St. Didier-au-mont d'Or, le prix fait pour la
fourniture et façon des pierres de taille grises du banc du vas, destinées aux
huit vitraux de la nef. L'année suivante (10 Mars 1734) Bury, Perri cot
et Grand sont de nouveau chargés de fournir la même pierre grise du banc
du vas ou du gros banc pour les cinq portes et les ^{pilastres des} croisées circulaires du
nouveau sanctuaire, suivant les mesures, profils et panneaux de Delamonce,
avec faculté pour les Chartreux de refuser les blocs de mauvaise qualité.
Les pierres rendues et taillées en juillet à raison de 21 s. le pied cube, coûtè-
rent la somme de 5264 liv. y compris 150 liv. de gratification.

Ce jour, en effet, Delamonce s'engageait à remettre au Prieur,
« tous les plans, coupes et élévations nécessaires pour les constructions en
« maçonnerie, tailles, charpente, plâtre, menuiserie, vitrierie et autres ouvrages
« à faire en lad. église, tant en dedans qu'en dehors, comme aussi du nouveau
« sanctuaire à prendre dans la vieille église, et de la façade du portail d'entrée,
« soit frontispice. Il devait également remettre lui-même aux ouvriers, toutes
les épreuves des panneaux pour les pierres de taille avec leurs coupes et profils;

66

celles des cintres des voûtes du dôme, de la nef et de ses lunettes, du sanctuaire, des archets des portes et fenêtres, du mur droit du fond d'entrée, des trois murs circulaires sous le dôme et de leurs voussures, de la voûte du dôme, de sa calotte couverte en bois, du couvent du clocher etc. Il ^{devait} surveiller assidûment tous ces travaux, les faire exécuter avec de bons matériaux, mais on ne le chargeait pas d'inspecter ni de conduire la construction du portail extérieur, sa surveillance ne devant s'exercer qu'à l'intérieur seulement. On lui alloua 1000 liv. pour toute la durée du travail. Par acte signé Dom Guinet prieur, Dom Tuzéaud procureur et Delamonce.

Pierre Prost maître entrepreneur se mit à l'œuvre; ^{sans ratés} d'après son prix fait il devait:

- 1° Démolir les murailles aux endroits désignés,
- 2° Construire la voûte du dôme et celle de la grande nef avec pierres de tuf à un pied de hauteur, et, à deux rangs d'intervalle, un rang en pierres de roche.
- 3° Creuser les tranchées des fondations, démolir en partie les anciens murs flanquant le dôme, pour en former des buttes gracieuses, transporter les terres et matériaux au lieu qui lui sera indiqué, et construire les nouveaux murs en moellons de Couzon.
- 4° Les Chartreux fournissent les pierres et les tufs, et si Prost trouve du sable dans la vigne appelée le Rempart, il pourra en tirer, ^{à ses frais} en dédommageant toutefois les religieux des dégâts qu'il pourra faire. Le tout à 26 liv. la toise, et selon les dessins et profils de M. Delamonce architecte.

Bourdin, maître tailleur de pierres de Lyon, eut le prix fait de la

taille. Il fut convenu, en date du 19 Février, qu'il mutilerait et taillerait les anciennes bases et corniches des vieux piédestaux, des quatre jambages des piliers sous le dôme, pour les rétablir en style dorique, toujours d'après les profils de Delamonce. Même opération pour les pilastres des chapelles. Quant aux piédestaux des piliers qui seront cachés par les formes des religieux, Bourdin se bornera à les mutiler et façonnera seulement les bouts et têtes ^{de retour} apparents. Pour ces seconds pilastres, il lui sera payé 18 liv., et pour les premiers où il y a plus à faire, 50. Le travail devra être exécuté proprement, « cizelé et bouchardé à la fine boucharde, signé Dom Suzcaud et « marqué à la marque dud. Bourdin, »

stiers

La fourniture et main d'œuvre de la charpente, furent confiés le même jour encore à Simon Bonamour de la Croix-Rousse et Alexandre Valin de Lyon, maîtres charpentiers. Ils devaient encore exécuter toutes les fermes et des cintres du grand berceau de la voûte de la nef, ainsi que des huit lunettes des vitraux, des trois voussures ou coquilles des murs circulaires de la croisée du sanctuaire, et faire, en outre, deux lunettes à chaque côté de la voussure du sanctuaire. On leur comptera 1800 l. y compris 100 d'étrème. Les outils courtois, clous et autres choses nécessaires restent à leur charge, les Chartreux ne devant fournir que les bois et planches des échafauds intérieurs. Et la fin du travail, Bonamour et Valin seront tenus de laisser les bois suffisants pour les échafauds des plâtriers, de réparer les dommages occasionnés, par leur faute, aux corniches ou ailleurs dans l'église. Pour la voûte et la calotte du dôme qui doivent être construites en pierre, lesd. maîtres feront

ainsi les cintres nécessaires et les huit entonnoirs ou abat-jour des yeux de bœuf de la même calotte, etc, etc.

Les travaux allaient donc être repris et continués avec ardeur à la Giroflée, grâce au zèle de Dom Prieur et à l'habileté de l'architecte. Toutefois, comme on le dit souvent, les ~~desseins~~^{plans} de l'homme n'entrent pas toujours dans les vues de la divine Providence. Par suite d'une circonstance inattendue, l'œuvre devait être non pas interrompue de nouveau, mais enrayée au point de languir encore. Le V. P. Dom Guinet dut quitter Lyon pour se rendre à la Ville éternelle où l'appelaient les besoins de l'Ordre. Nommé par le Chapitre général, Prieur de Rome, Procureur général de l'Ordre et Visiteur de la ~~Chartreuse~~^{Chartreuse} de St-Bruno en Calabre, il mourut dans ^{l'exercice de} ces fonctions si orables, le 28 Mars 1747, très apprécié et estimé des Chartreux d'Italie. (1) Dom Guinet, dit le Catalogue des Prieurs de Lyon, était un religieux très fervent et plein d'érudition. Il eut dans toutes ses maisons le plein Monachate, une Messe de la Ste-Vierge, une autre du St-Nom de Jésus et un anniversaire perpétuel. (1)

Après son départ, la Chartreuse du Lis-St-Esprit resta sans Prieur durant plusieurs mois. Pendant ce laps de temps, l'impulsion donnée récemment aux constructions ne parvint pas ^{en effet} à s'accroître davantage, d'autant que le dessin présenté par l'architecte l'année précédente à l'approbation du Révérend Père Général, offrait certaines difficultés dans la pratique. Les stalles des religieux, par exemple, et les bancs des frères qui, dans ce plan, masquaient déjà l'entrée de quatre chapelles, avaient, en outre, le grave inconvénient de réduire la grand'nef au quart seulement de son étendue réelle. C'est pourquoi Delamonce songeait à l'agrandir, et, de là sans

(1) Arch. de la g^{de} C^{te}.

celis dans
sieur.

retireux. Au moment de mourir,
dans le cimetière commun, dans l'espérance de se voir soutenu et protégé,
devant le tribunal du souverain juge, par les prières des religieux, le
chrétien admirable avait une grande estime pour Dom Léon Guier ^{et le} ^{général}
regardait comme très nécessaire à l'Ordre. Le V. Père étant tombé grave-
ment ^{malade} en 1630, il avait fait un vœu solennel à Dieu et à la Ste Vierge
Marie, Mère de Dieu dite de l'Élé, afin d'obtenir son complet rétablissement.
Son désir fut exaucé et Dom Léon Guier fut conservé pour être

de la voûte de la nef pour les trois voussures en coquilles des murs
circulaires de la croisée et du sanctuaire, les deux lunettes, une à
chaque côté, dans la voussure du sanctuaire, etc, etc, toujours,
selon les plans de Delamonce et pour 1800^{fr}, et 100 d'étiemes.

^{62 ans plus tard le 5 Mars 1792 du Bureau de l'Association pour le 2^e jour}
Dom Claude Guinet n'eut pas le temps de voir se réaliser son
pieux désir, au Chapitre général de l'année 1784, il fut
nommé à la place de l'abbé de l'abbaye de Saint-Omer. On
le fit évêque de la ville de Cambrai le 29 Mars 1784 et
nulle autre Personne

doute la lettre suivante adressée par Dom Moreau, procureur de
Poiteins, au Très Révérend Père Général:

« Très Révérend Père,

« Monsieur Delamonce architecte et directeur des ouvrages
« de l'église de cette maison, proposa à notre V. P. Visiteur, avant son
« départ, une augmentation de constructions pour la proportion, la régularité
« et la décoration de cette église. Il ne fut point écouté, notre V. P. Visiteur
« lui fit comprendre que la dépense des ouvrages convenus étant déjà des
« plus considérables, il n'était pas à propos de l'engager dans une nouvelle,
« Du depuis, le même architecte nous a souvent sollicité de consentir
« à cette augmentation, disant que le public et ce qu'il y a de gens connaisseurs,
« ainsi que les amis de l'Ordre, demandent cette augmentation qui manquant
« à l'église, elle serait trop raccourcie et sans proportions, et qu'en se bornant
« à présent à quatre chapelles de chaque côté de la nef dont quatre sont bouchées
« par les sièges, et le surplus de l'église serait trop étranglé, le mal serait
« dans la suite sans remède. Nous convenons, à la vérité, de tout cela, mais
« nous ne pouvons proportionner les ouvrages qu'aux fonds que nous avons,
« et aux emprunts que nous avons projeté de faire. Il faudrait d'abondant
« y recourir, et l'argent devient tous les jours plus rare et plus cher. Nous
« ne pouvons prendre tout cela sur nous sans l'autorisation de votre
« Révérence et l'agrément du V. P. Visiteur. Et, comme M. Delamonce
« ne suit pas plus que nous où sa lettre pourra rencontrer ce dernier, il
« l'adresse au V. P. Dom Bilet qui, avec votre permission, saura la diriger.
« Nous vous supplions, Très Révérend Père, de nous faire connaître vos

170
« intentions sur cette augmentation demandée; nous nous y conformerons
« avec toute la soumission que nous devons avoir, puisque nous avons
« l'honneur d'être avec le plus profond respect etc.»

En date du 24 Avril veille du saint jour de Pâques, le Révérend
Père répondit:

« Mon V. Père,

« Puisque le V. P. Visiteur n'a pas jugé à propos de consentir à l'
« augmentation que vous et M. Delamonia me proposez, je ne puis y
« donner la main, d'autant que votre ^{église} ~~église~~, dans son total, a quatre fois
« la longueur de sa largeur, et qu'il me paraît qu'on peut éviter une
« dépense qui serait plus considérable que vous ne pensez. Il y aura
« suffisamment de place pour tenir les séculiers, et comme je crois qu'on
« fera ouvrir les quatre chapelles de la nef qui leur est destinée, cette ouverture
« fournira un espace pour les contenir, sans qu'il soit besoin de faire cette
« augmentation. D'ailleurs, on ne m'a jamais proposé cela lorsqu'il s'est
« agi de faire le plan que je vous renvoie, et quand même on en aurait
« eu le dessein, j'aurais eu de la peine à m'y rendre, attendu que vous avez
« toute la place nécessaire, et qu'il faut se borner aux dépenses et fonds
« que vous pouvez avoir, et qu'on ne doit pas faire des Cathédrales de
« nos églises. Je vous souhaite bonne fête.

« Votre affectionné confrère

J. Estienne prieur de Chartreuse

« En marge: V. P. d. Hugues Morcau, procureur de Poletens.—
« Mes saluts au cher Dom Suzéaud.— j'ay envoyé la lettre de

nommé Prieur de la Chartreuse de Rome et Procureur général
 l'Ordre. Il mourut dans sa nouvelle résidence le 28 Mars 1747.
 après le Catalogue des Prieurs de Lyon, Dom Guinet était un religieux
 très fervent et plein d'érudition. Il se fit ^{beaucoup} remarquer par nos Chartreux de
 Dup^{m. y. l. B.} de Baltesa de S. Nom. J. Mis. de B. et altera de S. Nom. J.

271
« M. la Moitié au p. visiteur qui ne fera pas réponse de sitôt que
« vous le souhaiteriez, car il est bien près de Rome à présent, mais vous
« pourriez vous en tenir à ce que je vous mande »

Après tout suivant, on dresse de nouveau l'état sommaire
« de la dépense à faire pour le parachèvement de l'église et de son dôme
« suivant les devis, dessins et estimations de M. Delamonce, lequel état
« fut communiqué au Très Révérend Père Général l'année suivante
« sous la régie du V. P. Dom Gabriel Prenel, prieur. »

Nous venons de nommer le nouveau chef de la communauté des
Lis-St-Espirit. Dom Prenel était né à Lyon même. Il ^{entra très jeune} se rendit à la
« la Grande Chartreuse ~~Dont le même lieu~~, y prononça ses vœux de
religion le 14 Septembre 1693, et fut ordonné prêtre le 20 Décembre
1698. Institué Prieur de Selignac en 1708, il y présida pendant 27 ans.
Durant le cours de ce long priorat, il s'efforça de relever cette maison
complètement ruinée par la guerre ^{de l'Espagne} au XVIII^e siècle, ~~entre la France~~
et l'Espagne et d'autres fléaux non moins cruels. Il la reconstruisit
presqu'entièrement et mérita d'en être regardé comme le restaurateur et
^{second} premier fondateur. Dom Gabriel Prenel, au dire des P. P. Visiteurs qui,
en ce temps-là, allaient remplir leur mission dans le gracieux vallon
de St. Martin, était un sujet fort religieux, très dévot, plein d'activité et
d'autant plus digne d'être Prieur qu'il avait fait plus d'efforts pour
se soustraire à cet honneur. Doué d'une intelligence remarquable pour

le maniement des affaires temporelles, il se montra intrépide au milieu des difficultés sans nombre dont il fut assailli dès le commencement de sa prélature, et soutint énergiquement les droits de sa maison. Il savait construire avec élégance et simplicité, (comme l'atteste, du reste, ce que nous avons encore de lui à Sélignac), et, ajoutent les M. M. Visiteurs, il éteignait peu à peu les dettes de son monastère. En un mot, Dom Gabriel avait été l'homme de la Providence pour cette humble Chartreuse de la Bresse, il devait l'être pareillement pour la Chartreuse ^{bien plus importante} de sa ville natale. Toutes les vertus, toutes les qualités dont il avait fait preuve dans le premier de ces monastères, le rendaient éminemment apte à réussir dans le second, où il restait encore tant à faire pour voir la fin d'une entreprise commencée depuis cent-vingt-trois ans!

La nomination de Dom Brenel à Lyon, date du 13 novembre 1774. Déjà connu sans doute de sa nouvelle famille religieuse, ce vénéré Père dut lui apporter, en faisant cesser son veuvage, une paix ^{enfin} plus grande et l'espérance certaine d'une grande œuvre bientôt terminée. Mais s'il avait à se retrouver au milieu du bruit d'un grand nombre d'ouvriers, de bâtiments en démolition, de matériaux de tous genres, avec lesquels il lui incombait, nouveau Salomon, d'élever à Dieu un temple magnifique, il eut au moins la consolation de voir un cloître entièrement achevé, où régnait une grande ^{charité mutuelle et fa} ferveur dans le service de Dieu. Permettons nous un peu à décrire ce lieu régulier, cette pieuse solitude, avant de reprendre, avec Dom Prieur, la

3
la construction de l'église de la Chartreuse.

Le cloître de la Chartreuse du Lis-St-Espirit de Lyon contenait 23 cellules marquées depuis la lettre A jusqu'à la lettre Z, inclusivement, une autre, sans marque, appelée de Dom Gayet, ^{située entre Ros S,} et celle de Dom Prieur qui en dehors du cloître, à son entrée au midi, et sans autre marque qu'une seule inscription.

Six de ces cellules ~~en~~ étaient tournées au midi; elles commençaient par celle du Prieur jusqu'à la cellule E inclusivement.

Sept au couchant, depuis ~~W~~F jusqu'à ~~M~~M inclusivement.

Cinq au nord, commençant à ~~N~~N jusqu'à R comprise.

Sept au levant, depuis la cellule de Dom Gayet inclusivement jusqu'à la lettre Z.

Dans le cours de cette histoire, nous avons fait mention de plusieurs prix-faits donnés, par les Chartreux, pour la construction de ces différentes cellules. Cependant, comme il a été dit précédemment, le plus grand nombre d'entrées, furent élevées aux frais de bienfaiteurs dont il convient
(de rappeler ici,

aux frais de l'Ordre. Se sentant d'angereus

malade, il p

au moins sommairement, les noms à jamais bénis,

1618 Cellule du V. P. Prieur, construite par Monseigneur Jérôme de Villars, archevêque de Vienne. Ce Prélat fit don aussi à la Chartreuse de la Polyglotte en sept volumes, et de l'histoire des Conciles en 22 volumes, le tout relié en maroquin rouge avec armoiries et tranches dorées.

1614 Cellule A, construite par l'amî le plus dévoué des ^{premiers} Chartreux de Lyon, Mr. Antoine Mallo, échevin de la ville. Dans la galerie du jardin, on plaça une inscription en marbre blanc, pour mémoire de ce bienfait. (1)

1614 Cellule B, par Mr. Jean Vidaud dont les descendants,

(1) Cette inscription ~~est~~ ^{existe} encore... aujourd'hui dans la
Maison Des Missionnaires Dominicains.

D. O. M.

Antoniæ primici Antonis

Callam. hanc

erexit, Pœvrit, inscripsit nobilis vir

Antonius Mallo

Prothomagensis, civis Lugdunensis anno

M. DC. XIV

Sui consolatibus succurro

Am. Passon, ~~en voit~~ ^{par} ses armées ^{portés} de... en gommier, racine, la trace figurant
une proie, au chef chargé de 3 trefles, avec cette devise: per signum
suis, per signum suis

devenus de la Cour Vidaud, se retirèrent à Grenoble où ils occupèrent les premières charges du Parlement. (1)

1614 Cellule C, par M. Jean de la Praye trésorier de France à Lyon. (2)

1622 Cellule D, par M. Jean Cavelat marchand libraire de Lyon. (3) Ses armes

1614 Cellule E, par la Chartreuse de Paris
appartenait primitivement aux religieux de la Chartreuse de Paris

1670 Cellule F, par M. Jean Dulieu président de la sénéchaussée de Lyon.

1650 Cellules G, H, J, K, L, par Messire Balthazar de Mornieu de Lyon
prêtre, aumônier du Roi, chanoine de la sainte Chapelle à Paris. (4)

1685 Cellule M, par M. Jean Baptiste Chabot de Rambouillet en Dauphiné
novice à la Chartreuse de Lyon. On lui attribua cette cellule parce
qu'il en avait fait changer les dispositions et mettre les chambres en
enfilade, mais elle avait été construite aux frais de la Chartreuse
elle-même en 1616.

1616, Cellules N, O, P, Q, R, probablement encore par la Chartreuse de Lyon.

1686 Cellule S, ~~par M. Lambert Gayet~~ sans l'attache par M. Lambert
sans l'attache par M. Lambert Gayet, bourgeois
de Lyon, père de Dom Gayet religieux profès de la Chartreuse
du Lis-St-Esprit où il est mort en 1742.

1620 Cellule T, par la Chartreuse de Rouen, ~~Dedice à Ste Marie~~
à Ste Marie à Ste Marie ~~de la Charité~~ de la Charité, comme le prouvait une inscription en marbre
blanc apposée sur la porte d'entrée. (5)

1621 Cellule V, attribuée à M. Langlois, conseiller au Parlement des
Dombes siégeant à Lyon. (6) Cette cellule fut ensuite rebâtie

1626 Cellule X, par Messire Lyon echevin de la ville. (7)

(1) Vide pag. — (2) Vid. pag. — (3) Vide pag. — (4) Item pag.

(5) It. pag. — (6) It. pag. — (7) It. pag.

1624

Cellule 2, par Messire de Hoenzoplern. ⁽¹⁾

A ces bienfaiteurs du cloître, il faut encore ajouter, les Chantreaux de St. Bruno, de la Badule et de Naples et de Parie qui, de 1397 à 1617, donnèrent 24 000 liv. De 1610 à 1747, celles de Bourgfontaine, du Val Ste. Marie, de Bordeaux, de Séville de Ste. Croix, de Villeneuve, de Montmerle, d'Aillon, de Nancy, de St. Hufon et de Rome, donnèrent également 38091 liv.

1648	Dom Raphaël Doucette de Lyon donne aussi " "	20,000 l.
1643	Dom Antoine Perrin, profès de Lyon prieur de Vélignac, id	20,000 "
1686	Humbert de Chaponnay de Lyon id " "	1,000 "
" "	Bernardin Bostero et Jeanne Simonet ensevelis dans l'église de la Chantreuse. id	7,000 "

Chapitre XXI

D. Gabriel Brenel, prieur de l'abbaye (1734-1738)

Dès les premiers beaux jours de l'année 1735, Dom Gabriel Brenel commence à distribuer différents prix faits aux fournisseurs et ouvriers selon les dessins de Delamonce.

Il donne ses mesures à Antoine Desholmes tailleur de pierres et marbrier de Lyon, pour la construction, en pierres de taille, de Choir et de Tour (1) des quatre grands ailerons ou buttes du dôme. Il s'entend avec Jacques Rossel et Claude Jac, maîtres plâtriers de la même ville pour l'exécution, avec le meilleur plâtre de Comté, cuit convenablement et transporté à leurs frais à pied d'œuvre, de tous les ouvrages représentés dans les dessins ^{paraphés} de même architecte: moulures, bandes, impostes, architraves, frises, triglyphes, roses, saints esprits, corps d'architecture devant renfermer la table d'inscription en marbre noir, au dessus de l'entrée à la hauteur de l'attique, les conduits entre les anciens ressauts de l'attique des deux côtés de la nef, l'enduit du grand berceau de la voûte. Dans le nouveau sanctuaire: les deux cartouches, les six petits anges ou génies, avec leurs armatures solides,

(1) Au territoire de Villebois, Ain.

les têtes de chérubins du fronton de l'autel et du dôme, avec leurs 16 festons de fleurs et autres ornements de goût, seront exécutés par le plus habile sculpteur de Lyon. Bossel et Jac recevront 4000 livs; ils ont deux ans pour faire leur travail qu'ils garantissent pendant dix années, etc, etc.

Jacques Béraud, scieur de long, natif d'Usson en Nivernne, est chargé d'abattre dans les forêts de Polteins de Jaillard et de la Barre, tout le bois de chêne destiné à la charpente du dôme, de l'église et de son clocher. En Mars 1737, il aura abattu et équarri 126 arbres, scié 15,147 pieds de ville de planches, 97 douzaines de lattes pour les toits, et 408 pieds et demi de plateaux pour les formes du chœur, le tout moyennant 919,15,6 d.

Simon Bonamour et Alexandre Oulin charpentiers, feront les trois combles du nouveau sanctuaire, ^{et des 2 croisées en avant du transept} les deux toits destinés à couvrir le reste des anciennes croisées, ... ^{la charpente} du grand dôme ^{entièrement} intérieur avec son lanternon servant de clocher, y compris le beffroi pour la cloche, etc. Au commencement de l'année 1736, ils auront aussi à construire les échafaudages nécessaires pour élever le grand dôme, son lanternon et poser les cloches; ils relèveront également le petit toit angulaire au dessus de la trompe du dôme, et feront l'escalier en bois pour y conduire, et de là au lanternon, le tout moyennant la somme de 5500 livres, etc.

Melchior Mounet, autre architecte renommé de l'époque, s'engage à faire prendre et façonner, dans les carrières de Cozon, de Choin, de Say et d'Anse, la taille nécessaire à l'entablement du dôme et de son attique, et de la rendre sur place, fin septembre prochain, pour le prix de 4468 livs.

de 24 ^{livres} et deux louis d'or. Il prend de même à sa charge, à raison de 3 liv. 10 s. le pied cube, la fourniture et le transport d'autres blocs considérables d'Itose destinés à la construction d'un nouvel arc cintre, concave et circulaire qui devra séparer le nouveau sanctuaire du chœur des religieux, toujours d'après les plans de Delamonce. Cet arc aura 10 pieds de haut depuis le niveau de ses naissances, 8 de longueur et 3 à la clef. Il sera évasé du côté de l'ancien chœur d'un pied; c'est-à-dire que l'arête tournée vers ce chœur, aura un pied excédant celle qui regardera le nouveau sanctuaire.

Quant au marbre destiné à l'église et au dôme, Dom Prenel le tirera ~~venir~~ des carrières de la petite ville de Vevey en Suisse. David Mathey, Doreur ~~carrier~~ de cette localité promet

de fournir, faire mener et vaturer jusqu'à Reyonfle ou au Regonfle, tout le marbre pour le nouveau sanctuaire, Des gradins de l'autel, du baldaquin, du parquet qui doit séparer la nef de l'église d'^{avec le} nouveau sanctuaire et celui d'~~avec~~ le chœur. Le parquet poli, lustré et posé sur place par Doret, aura 15 lignes d'épaisseur, et devra être rendu au Regonfle à ses risques et périls et, du Regonfle au Lyon, aux frais des Chanteux, mais toujours suivi par lui, ou tout autre à son ordre, et sous sa responsabilité, en payant, au nom des religieux,

en la généralité de Lyon
de France, comment le prix fait à Gabriel Clagnier et Jean Form entrepreneurs de Lyon, les ouvrages de maçonnerie à faire pour la construction d'une autre maison considérable au quai St Vincent, qu'on appela la maison Bertin, devant avoir quatre magasins sur le devant, deux caves sur le derrière à niveau des magasins, 2 chambres au premier étage et grenier au dessus, et à la hauteur du bâtiment neuf voisin, appelé petite maison neuve du port Neuville etc etc. Cette construction de la maison Bertin coûta, selon Tom Payette, procureur 195718. de laquelle somme

ceux qui l'accompagneront jusqu'à la Chartreuse. Les marches rendues simplement polies, seront lustrées après la pose par Doret, dont les ouvriers auront, au monastère, le logement et la nourriture. Le parquet sera payé, à raison de 255, le pied de roi en carré, les marches et les gradins, 31,5 d, le pied courant, et pour le marbre des colonnes dont chaque fût devra se composer de deux pièces seulement, on comptera à Doret 1700 liv. lorsqu'elles auront été terminées, lustrées et mises en place.

À ces conventions se trouve joint un trop long Mémoire pour être inséré ici sur la destination de ces marbres; disons simplement que les fûts des quatre colonnes devaient être du plus beau marbre jaspé de clair, les socles des quatre pieds d'autels de noir pur, les panneaux des quatre faces, de jaspé clair, les socles, sous la plante des fûts, de gros rouge jaspé de noir et de blanc. Pour les autres détails, il y avait du beau blanc couleur d'ivoire, du gris clair, du jaspé clair et rouge, et du jaspé de noir et de blanc.

De la même année 1735

Chaque mois, à partir du printemps, Ducret de Seyssel amène sur les chantiers de la Giroflée, une quantité considérable de pierres de taille blanches, pour la construction du mur du fond d'entrée de l'église, des corniches,

donne ce fleurissement avant de reprendre avec Dieu sa
vie et la faire dans le service de Dieu. ~~Donc nous en~~

apporter en faisant cesser son veuvage, ~~la paix~~, une sainte joie et

146
« donnait des bénédictions, personne ne se plaignait de lui. Ceux mêmes
« recevaient des peines à leurs dérèglements n'en étaient point inquiètes,
« rentrant en eux-mêmes, ils se convertissaient et faisaient pénitence, rendant
« grâce à Dieu d'avoir trouvé le moyen de rentrer en faveur auprès de

archivoltes et circulaires du nouveau sanctuaire. Mais, pour les ^{socles des} pilastres, Anthelme Millet de Lyon fournira de la taille de Choin. En Mai, André Grand, dit Géricaut de St Fortunal, paroisse de St-Didier au Mont-d'Or, s'engage à procurer toute la pierre grise destinée à la fondation des piliers de l'arc Muret. En Juin, arrivent de Cozon les tailles qu'on doit poser derrière les enchaînes du dôme, et, en Octobre, le ^{prieur} garnier, substitut de M. Berthier, peut déjà toiser les matériaux commandés à Grand.

Pendant l'hiver, les gros travaux se trouvant nécessairement interrompus par le froid, Dom Gabriel n'en continue pas moins à donner ses prescriptions.

Au commencement de 1736, voulant avancer les ouvrages du dôme, il commande à Bernard et Guillet de Bouis la taille pour la corniche de l'édifice; à Calon et Simon de Cozon la pierre pour les secondes bandes. Quant aux bases, socles, parements, à poser au dessus, aux huit grands pilastres et vitraux, Claude Doyennet, dit Comtois, André et Jacques Chevron de Lyon Julien Ducré, se chargent de fournir les quartiers ^{nécessaires} de Choin et de Seysssel, nécessaires, toujours d'après les profils et dessins de Delamonce.

Cependant, Dom Prieur peu satisfait du premier plan des constructions soumis au C. R. P. Général l'année précédente et approuvé par lui, désiroit y apporter certaines modifications très importantes au point de vue pratique. Delamonce en présenta un nouveau dans lequel les stalles des religieux, au lieu d'être dans la nef comme ci-devant, se trouvaient dans

(1) Bouis, territoire de Villebois.

recommencer à ses prières, notre saint frère se jeta^{en peu} aussitôt à
devant eux, se proclamant indigne de leur reconnaissance. Quoique
cesse à la peine et travaillant sans prendre aucun repos, il se refusait
presque la nourriture nécessaire, et, malgré ses nombreuses occupations, il
relâcha rien de ses exercices de piété. Tous les matins, le premier à la
chapelle, ~~le premier~~ il était encore ^{le premier} le dernier à en sortir. Un jour revenant
la ville un peu plus tard, et plus harassé, plus échauffé que d'ordinaire
le bon frère se hâta de prendre sa réfection, et se rendit aussitôt, selon son
à l'église où se sentant accablé par la fatigue de la journée, il fut

l'ancien chœur, ce qui laissait libre l'ouverture de plusieurs chapelles, et réservait aux séculiers la nef dans toute sa longueur. Le nouveau sanctuaire en guise de panier, formait avec le précédent, une croix troflée. Le maître autel était situé au milieu sous le dôme avec un baldaquin à 4 colonnes, et à ses côtés, les statues à genoux de St Jean Baptiste et de St Bruno. Au bas de l'arc triomphal, Delamonce ménageait deux niches pour le célébrant et le pupitre de l'évangile. Quant ^{au dôme, on s'en fit l'appuy des Cordons,} ~~à son dôme à son~~, il relevait sur l'octogone de l'ancien déjà commencé dont il avait retouché et corrigé les pilastres. Les quatre murs des anciennes croisées étaient transformés en buttes, et plusieurs trompes ou voûtes en saillie soutenaient le nouveau sanctuaire.

Le Révérend Père Général ayant « vu et examiné » ce second dessin, écrivit au dessous, « nous consentons à son exécution, aux conditions « portées par notre consentement, mis au bas de la requête à nous présentée « pour ce sujet. Donnée en la Chartreuse ce 26 May 1736. »

J. Estienne prieur de Chartreuse. »

Soumis également à M. M. le Prévot et Chevins de Lyon, le même plan recut aussi leur approbation. Ils engagèrent nos Pères à l'adopter d'une manière définitive, surtout, dirent-ils, touchant le dôme pour servir « de décoration à la ville par son heureuse situation et élévation, et pour « laquelle exécution qui était fort hors de la faculté des Chartreux et « triplait la dépense du premier dessin, ils leur accordèrent les entrées « franches de cent années de vin au delà de ce qui leur était dû par « traité et concession précédente fondée sur lettre patente du Roy. »

André Grand recut alors, sans retard, une autre commande

283
De taille grise destinée aux huit retombées de la voûte du dôme. Au mois de juillet suivant, il avait déjà amené sur place plus de 90 quintaux de sa pierre, qui devait en outre servir pour la fondation des piliers de séparation entre le nouveau sanctuaire et le chœur, à la porte du petit cloître s'ouvrant de ce côté là, à celle de la chapelle de St-Antoine derrière le circulaire au matin, ainsi qu'aux piliers de l'arc Muret et de ses assises. Le tout s'élevait à la somme de 2102 liv. 15s.

En Octobre ¹⁷³⁶ on acquittait à Melchior Muret, moyennant 7924, 15, 8 d., les pierres de Choin de Fay, d'Anse et de Cozon qu'il avait livrées lui-même pour son grand arc, pour les pilastres et entablements du dôme, et les deux arcs sur la chapelle St-Antoine, et le 27 du même mois, on payait 168 l. aux frères Janthial de Lyon, pour deux barils de fer blanc destinés aux cheneaux, cornets etc. de la grande nef de l'église, commandés chez M. Jollivet jeune et C^{ie} de Genève, par Dom Michel Charrost, procureur de la Chartreuse de Pommiers.

Au mois de Mars 1737, le même Muret toise toute la maçonnerie faite par P. Prost. Depuis un an, ce dernier avait élevé les murailles du dôme, construit les buttes servant d'appui au grand arc circulaire sur le nouveau sanctuaire, rehaussé les murs de l'ancien chœur et bouché les anciens vitraux.

Par après, Dom Gabriel commande à Boris 2000 pierres de tuf pour la voûte du dôme, 6 ^{milles} de briques à St-Romain pour celle du chœur et à Claude Esparret, tout le fer blanc de la construction. Enfin, en Novembre, le 4, P. Prost commence la voûte du dôme et la

(1) Les briques furent néanmoins employées à un autre usage et la voûte du chœur construite en tuf à la française.

continua sans interruption. Il recerva 300 liv. pour ce dernier travail.

Il faut, pensons-nous, rattacher à cette époque un fait extraordinaire arrivé à la Giroflée, et dont Brenet peintre de renom, nous a conservé le souvenir sur une toile qu'on voit encore aujourd'hui dans une des chapelles latérales de l'église, ~~coll. de St. Philomène.~~

La charpente du dôme ayant été montée et mise en place, il survint un jour un violent orage, Plusieurs pièces de bois venant alors à se détacher, il y avait grand danger de voir s'érouler l'échafaudage tout entier. A cette vue, les ouvriers épouvantés prirent la fuite en poussant de grands cris. Aussitôt accourut ^{un religieux} un religieux de la maison; il se met à genoux et prie en élevant les mains vers le Ciel. La réputation de sainteté dont ce bon père jouissait dans le monastère donne du courage aux travailleurs; ne craignant plus rien en le voyant prier, ils se remettent à l'œuvre, rétablissent les pièces de bois ébranlées et ainsi conjurent

Des comblés de Lyon, avec du M. S. d'ancien plus effilé, en novembre 1937,
en deux grands toffes au nouveau sanctuaire, l'un représentant le
Ascension de N. Seigneur, et l'autre l'Assomption de la St. Vierge, avec
du célèbre écrivain.

la fête de St. Bruno, c'est l'avantage d'avoir pour son
spirituel, le P. P. Dom Jean Michel qui se choisit
son serbe à cause de sa grande expérience des affaires.
Après le Chapitre général de l'année 1000, il était
nommé, une première fois, prieur de Lyon. Ensuite
après, on le transférait à Mont-Dieu (1) où il construisit
les quatre chapelles aux côtés de l'église. En 1013, nous le
voyons insister vivement pour se faire.

(1) La chartreuse de Mont-Dieu par l'abbé J. Gillot, p. 338. Paris
L'Imprimerie lib. edit., 1889. — Archives de la Grande Chartreuse

absolument le danger.

Dans le même temps, on commandait à Simibal Pannier de Paris, tout le plomb laminé de la couverture du dôme et de son lanternon, pour le prix de 50 l. le quintal. Le compte s'éleva à 3962 l. 14 s. Antoine Martin, serrurier, s'engageait aussi à fournir les bandes, boulons, fers, chasses à treillis etc, du grand vitrail du frontispice de l'église, des vitraux des fenêtres de la nef, des circulaires et du dôme, à raison de 28 s. par 100 l. de fer; Nicolas fils, ouvrier en treillis de fil de fer, (demeurant grande rue Mercière, au coin de la rue Bhomassin) à façonner ^{tout} le treillis nécessaire, Gardy et Charvet vitriers à poser les plombs, au prix de 23 l. le quintal, et Bon Marie Balestrier, ^{demeurant rue St Jean} à vitrer les carreaux, à 4 s. le pied carré, et un repas par jour à lui et à ses ouvriers. On soldait encore à ce moment le sieur Meugnier domicilié à Lyon, quai des Augustins, qui avait fourni 16040 tuiles pour la couverture de l'église et des chapelles: il reçoit 447 l. 7 s. Finalement, Etienne Descombes orfèvre en cuivre de Lyon, fut chargé de doror au feu la

(1) Quelques petits-neveux de ce religieux dit, dans ~~un~~ ^{un} manuscrit, l'abbé Ballet missionnaire de Lyon, vivaient encore à Fontaines-St-Martin, (Rhône) en 1806. Ils offrirent 1000 francs de ^{du tableau de Brenet} ~~à la peinture~~ à M. l'abbé Poussot alors curé de St-Pierre.

dit cendres, André et Jacques Heron de Lyon, Julien Bachelier
 parvenant à poser sur huit grandes pilastres et vitraux, Claude Boyennet
 fournirent long suaire pour les secondes bandes. Quant aux bases, soles
 de table pour la corniche de l'édifice, Galon, Rouvert et Simon de Logon
 furent chargés de les faire venir et de les faire poser.

Le tout du dôme :

Le commencement de l'année 1736, nous le voyons se passer

comme les précédents.

interrompus par le froid, bien qu'il ne soit pas encore et commun
 naissances de la voûte ^{du dôme} dont venons de parler etc. Le tout se maintint à 2100

En Octobre, le 16, on payait à Melchior Muret ^{acquitté} 7924 liv. 11.8 d. en
 pour l'achat des pierres de Choin, de Fay, d'Anse et de Cozon ^{mouvement} livrées

par lui et destinées à l'arc ^{circulaire} aux pilastres et entablements du dôme et
 aux deux arcs sur la chapelle St. Antoine.

Le mois de Mars 1737, Muret toise toute la maçonnerie faite

286
boule de cuivre-rouge sous la voûte du dôme, ayant 26 pouces de ville de
« diamètre; il y emploiera des feuilles d'or fin au gros l'iret, et en mettra
« jusqu'à huit couches (soit feuilles) d'épaisseur, les unes sur les autres. Cette
« boule exécutée, aux frais des Chartreux, sera totalement dorée, dessus,
« dessous et par les côtés. Des combes devra assister à la pose, le tout pour la
« somme de 500 liv. »

L'année suivante (1738), on travaille surtout à l'ancien chœur ^{de} dès
le mois de Mars, François Buy de St-Fortunat, reçoit le prix fait de la taille
grise des buttes intérieures de la voûte; en Avril, Claude Valon, celui de la
pierre de Cozon, nécessaire à la construction de trois arcs et buttes à la
muraille en dedans, conformément aux mesures données par le V. P. Prieur ^{!!!}, et
P. Prost devra faire aussi, le long de l'année présente, deux autres buttes, une
au matin et une au soir, contre le même ancien chœur, dont il construira la
voûte en pierres de roche jusqu'aux reins, et, tout le reste, en briques ou tuff. Il
élèvera aussi la tour carrée sur la trompe du dôme, du côté du cloître à 85 liv.
la toise. Le tout devra être fini à la Toussaint prochaine. On commanda ^{sans retard} le tuff
pour le chœur, par l'intermédiaire de Dom Chossat, procureur de Salottes, à
Gauthier et Pellerin de Bouis. Ils devoient en voiturer, par eau, jusqu'au
port de la Bouche et, avant le 15 Avril de la présente année, 8000 pierres, le
millier étant de 1600, et le cent de 165, à 21 l. le cent.

En date du 22 Novembre, Dom Gabriel établit le compte général suivant des
Dépenses faites pour cette cinquième et dernière reprise des constructions à la

(1) C'est la première fois que j'aurai « mesures données », il ne s'agit plus de Delamonce.

Charrost, Procureur de la Paroisse de Lommiers,
par son Vic

Giroflée.

Sous Dom Guinet son prédécesseur, on avait déjà dépensé 41,813 l. 17 s. 3 d.,
 et constituée, ^{en même temps,} au moyen de plusieurs gratifications, emprunts, et de quelques
 économies, une somme de 42,453, 3 s., ce qui faisait un reliquat en faveur
 des recettes de 639, 3 s. A partir du 29 Mars 1733, jour où Dom Moreau
 déjà cité, commence son journal, jusqu'au 22 Novembre 1738, la recette
 dont voici le détail, monte à 95,607 l. 6 s. 2 d.

_____ Consulat _____	5 000
_____ P. P. Général Dom Richard _____	5 518. 15
_____ R. P. D. Michel Larnage _____	2 280. "
_____ Paroisse de St Hugon _____	2 200. "
_____ id _____ d'Allon _____	520. "
_____ id _____ de Nancy _____	960. "
_____ id _____ de St Marie _____	800. "
_____ id _____ de Bordeaux _____	1 599. "
_____ id _____ de Séville _____	14. 17
_____ Dom Paul Novice de Chartreuse _____	959 2,6

Francis Jon, Seigneur de Donage	500	"
Vente d'un contrat sur le Hotel de ville pour accuserment de la maison sur le quai S ^t Pierre	2.000	" -
Louage de la maison de la Diligence - S. J. B.	9.400	" -
Vente de 11 grands canelabres de l'aiton à Castron	2.490	1/2
Vente de 5 gros et de 6 petits vases d'argent	3.924	" -
Vente de plusieurs ornements d'église	1.877	10 -
Autre louage de maison	1.000	" -
Des deniers de la maison, divers legs p ^{is} à charge de Messes	1.215	"
Eparques de la maison	4.265	
Emprunts à différents particuliers	49.600	" -

Les différents dons et ressources diverses, ajoutées à d'autres non mentionnées, produisirent donc un total de 95.609 l, 6 s, 2 d, qui servit à payer intégralement tous les matériaux: pierres, marbres, bois, plâtre, fers, plombs etc; les journées et facons d'ouvriers maçons, charpentiers, plâtriers, etc; les transports, charrois de matériaux, et les honoraires, gratifications, etc, etc.

On remarquera l'aliénation de ces chaudelans, vases d'argent et ornements, aliénation à laquelle se résignèrent les religieux pour terminer plus tôt l'œuvre capitale de leur église.

89
Chapitre XXIV

Dom Prieur prieur suv. (1734-1758)
Dom Coallas (1758-1779)

L'ensemble extérieur de la construction ^{de l'église} touchant à sa fin, Dom Gabriel Prenel, eut alors à s'occuper de l'intérieur et, en premier lieu, du maître autel.

Le 3 septembre 1738, il acquitte pour 18 liv. 5 s., la lettre de voiture d'un modèle venu de Paris, exécuté par Servandoni, comme l'atteste cette quittance: « J'ay reçu de M. Doubray, pour le compte du
« V. P. Prieur de la Chartreuse de Lyon, en payement d'un dessin de
« baldaquin, et du modèle dudit baldaquin que j'ay fait faire pour lui,
« la somme de trois cents livres, pour laquelle somme je quitte à
« Paris ce 19th 1738. »

Ce M. Doubray avait probablement préparé cette quittance pour la soumettre à la signature de Servandoni qui ajouta au bas, avant de signer lui-même: « J'ai reçu la somme cy dessus, savoir 300 liv, pour les
« fres des desins que je fet & deux cent livres pour le modèle que je fet faire
« et dont je quite à Paris ce 19th 1738. Chev. Servandoni. »

On éleva le baldaquin en 1743; le 16 septembre, Henri Mallet serrurier est chargé de fournir et poser toute la ferrure à ce nécessaire, « conformément à ce qui a été réglé par M. Doufflot, et à exécuter, en un
« mois, pour la somme de 400 liv. »

L'année suivante, le 30 Mars 1744, le sieur Chabry convenait

avec Dom Prenel, d'exécuter quatre têtes d'anges avec leurs ailes pour être mises aux coins des tombeaux du double autel, les portes des deux tabernacles, l'une devant représenter le Bon Pasteur, et l'autre « ce qui conviendra le mieux. » Boudard, le sieur Bulley commençait, moyennant la promesse de 2800 liv, les six chandeliers et la croix à deux faces sous le baldaquin. Sans ce prix fait de 500 liv, les têtes d'anges devaient être faites avec différentes moulures bordant les panneaux des tombeaux de l'autel. L'année suivante, le même Chabry exécuta « avec son goût ordinaire, » les culs de lampes soutenant St Bruno et St Jean Baptiste.

Dom Gabriel traite à la même époque avec le sieur Vanderheyde sculpteur, pour l'exécution des cadres à poser autour de deux beaux tableaux de ~~St~~ Crémollière, placés dans le circulaire dont l'un représentait l'Ascension de Notre Seigneur et l'autre l'Assomption de la Ste. Vierge. Ces toiles arrivées de Paris en Novembre 1737, étaient un don de M^{me} Marie Prenel, veuve Descombles, sœur de Dom Prieur. Soufflot donna encore les dessins de ces cadres : il recut 350 liv. et les Chartreux fournirent le bois au sculpteur qui travailla à domicile. Vanderheyde fit aussi la boiserie du fond du chœur, conformément aux dessins de Chabry, et sous sa direction, pour le prix de 300 l., à condition que si le tout n'était pas fini à la fin de Février 1747, il n'aurait que 250. » On devait lui fournir le bois nécessaire préparé par le menuisier.

Le 4 Février 1746, Boudard s'engage à exécuter en carton, les deux groupes d'anges du baldaquin « fait dans l'église des Chartreux sur les dessins de M. Soufflot architecte. » Les figures devaient avoir six

avec la même propriété et délicatesse que celles qui sont déjà placées au
 « fond du chœur. » Le ~~travail~~ ^{travail} sera être fini avant Noël de l'année susdite.

Il y a commencement de 1749, second prix fait à Chalbray dont voici
 le texte :

« Ce jourd'hui quinzième de Janvier de mil sept cent quarante neuf, nous
 « sousignés sommes convenus que M. Chalbray sculpteur nous fera les
 « quatre bas reliefs du chœur des religieux en tête et à l'extrémité des formes,
 « avec chacun sa gloire au dessus, chacun représentant les sujets suivants,
 « savoir le martyr de St-Jean, le martyr de St-Etienne, le prophète David
 « tenant sa harpe, un ange au devant de lui qui tient le livre de musique,
 « et un autre ange à côté, et le quatrième, un concert d'anges, le tout avec
 « les attributs et décorations qui conviennent, et étant exécutés avec l'
 « habileté et délicatesse ordinaire dudit sieur Chalbray, lui sera payé par
 « moi Prieur de la Chartreuse de Lyon trois cents livres à mesure d'
 « ouvrage, et, en outre, deux louis d'or qu'il reçoit présentement en foy de
 « quoy nous avons signé, bien entendu que le tout sera exécuté avant
 « Pâques, et qu'en outre ledit M. Chalbray nous fera les dessins seulement
 « des agrafes des autres grands panneaux de nos formes. Signé Chalbray, »
 « ^{le} ~~travail~~ ^{travail} ~~devoit~~ ^{devoit} faire encore deux têtes de chérubins, avec les ailes et
 « accompagnement de nuages, pour mettre au bas du tabernacle; c'est à
 « dire de chaque côté.

Isaac Girin, maître doreur de Lyon, s'oblige et s'engage de
 même à dorer parfaitement « à fond et à vue d'expert, tout l'ouvrage.

à les
mes tout la
à en fleurs
lages sur
andri rita
des autours

soit en bois, soit en carton, soit en plomb du grand ouvrage du baldaquin, les bases en pierres des colonnes, les groupes des figures en plomb ou en bois, toutes les grandes consoles, à la réserve de ce qui ne pourra se voir d'aucun côté et des nuages laissés seulement en blanc, et enfin tous les ornements du double autel sous le baldaquin. Girin fournira à ses frais ce qui est nécessaire pour son travail, et le Prieur s'oblige à lui payer la somme de seize cents livres après la reconnaissance par expert et, à mesure qu'il avancera le travail, il s'oblige en outre à le nourrir, lui et ses ouvriers, pendant la susdite exécution qui doit être faite et parfaite à la St-Jean de la présente année. Il est spécialement réservé que ledit Girin n'emploiera que l'or que luy fournira ledit Prieur duquel or ledit Girin luy tiendra compte du prix. Gabriel Renel p. Isaac Girin. Girin dora aussi plus tard les cadres des tableaux de St Germain l'Auxerrois.

Suit une autre pièce de Dom Gabriel au sujet du sieur Bafer, lequel, dit il, continue l'ouvrage de nos formes commencé en Janvier 1749, sur le même prix, pour lui et ses compagnons, que celui du fond du chœur, savoir quarante sols pour ledit maître par jour, et quinze sols pour ses compagnons, sur quoi a receu ce 15 Mars 1749 la somme de 150 livres.

Plus a receu, ce cinquième jour d'Avril 1749, vingt six livres dix sept sols qui font, avec le payement ci-dessus, l'entier payement dudit sieur Bafer de toutes ses journées et de celles de son compagnon jusqu'au susdit jour 5^e d'Avril veille de Pâques de l'année 1749. Après Pâques jusqu'au 15 Octobre, il fut payé à Bafer 438 liv. Plus attendre la fidélité, l'exactitude du susdit Bafer dans l'exécution

94
« des formes de notre chœur et de plusieurs autres ouvrages, je lui ai donné outre
« ce que dessus deux louis d'or d'extremes faisant 48 livres.»

Le 14 Octobre suivant, Vanderheyde acceptait encore de faire en
sculpture, les ornements des grands cadres des deux tableaux à placer
au dessus des formes.⁽¹⁾ Tous les angles devaient être en feuilles ou
« coquilles d'ornements de bon goût et les deux angles d'en bas se
« répandre de bonne grâce et légèrement sur le soulèvement, le tout
« traité légèrement, et de bon goût, et exécuté avant la St-Martin de la
« présente année, pour le prix de cent livres et d'un écu de six livres, si
« je suis content (dit le Prieur). En soy de quoi etc.»

Finalement, afin de résumer la marche des travaux dans l'intérieur
de l'église, nous citons l'Almanach lyonnais de l'époque où nous trouvons
« qu'en 1745, l'église était presque achevée. A ce moment là, on travaillait
« à faire d'importantes réparations au chœur des religieux; le dôme octogone
« s'élevait au dessus de l'église; le magnifique autel à deux faces se
« construisait dans le nouveau sanctuaire, et déjà on prévoyait qu'à la
« fin de tout le travail, cette église serait un des plus magnifiques édifices
« de la ville. En 1750, toujours d'après la même source, le chœur pouvait
« servir et en 1751, l'église était achevée.»

Quoiqu'il en soit de l'appréciation de l'œuvre de Dom Frenet
sur laquelle nous nous proposons de revenir plus loin, ce Vénéré Père
mérita dans son Obit cette note élogieuse: «mirifice restauravit
templum Domini: il restaura d'une manière admirable le temple de Dieu. Il
eut encore le temps de jouir du fruit de ses labeurs jusqu'en l'année

(1) Le Crucifiement de St André, et St Anthelme. (copie Jean Tollem. du Guide dans l'église de St-Grégoire à Lyon)
peinture de chantreux, évêque de Belley.

1758 où s'étant rendu à la Grande Chartreuse, probablement afin d'y exercer sa charge de Visiteur, il y mourut le 19 Mai avec le titre d'Antiquaire de Chartreuse, de doyen des Visiteurs et des Prévôts de l'Ordre et après avoir passé 66 ans en religion. Pendant son séjour à Nelynas, il visita également les maisons de la Province de Bourgogne. Mis. de B. et
Sant. Ang. Monach. plen. et Annis. perp. in l. Ord.

Suivent plusieurs livres appartenant à la première moitié du XVIII^e siècle:

30 - 12 Mars. Rapport de Monsieur Hercule Marquin et Georges Garnier experts jurés toiseurs de Lyon sur la maison neuve que les P. Chartreux de la dite ville ont commencé et depuis, fait achever de construire sur le quai St Vincent au dit Lyon joignant le jardin, depuis la maison neuve des religieuses de saint Benoit, dite ~~cote~~ Ensemble, les conventions passées à ce sujet entre dame de Sayre supérieure du dit monastère de saint Benoit d'une part, et dom Bruno procureur de la Chartreuse de Lyon d'autre, portant que le mur mitoyen sera rebâti et aligné; qu'il y aura, depuis l'encoignure de la nouvelle maison du côté de matin - jusqu'à, et compris le puits commun entre les parties et bâti dans la cour de la maison des Chartreux - 54 pieds, 8 pouces de longueur, lequel puits demeurera commun entre les parties; les P. Chartreux feront rebâtir à leurs frais ~~tous~~ ~~leur~~ tout le mur mitoyen. Les Religieuses

96
« cèdent aux Chartreux tout leur terrain avançant dans la cour de la vieille
« maison Des Chartreux, et elles recevront, dans leur terrain, toutes les eaux
« pluviales coulant de derrière la maison neuve des Chartreux lesquels
« feront mettre en tête du mur mitoyen, un pilier double en laissant du
« côté des religieuses un imposte pour recevoir la première assise d'une arcade,
« au cas que les religieuses vueillent, dans la suite, continuer la reconstruction
« de leur maison, ce qui leur sera loisible de faire en remboursant, aux
« Chartreux, la moitié de la valeur du pilier double signé par Guérin à
« Lyon et contrôlé par Philia.

1732. — Mémoire contenant les bienfaiteurs du monastère.

1734. — Mémoire contenant les noms des Prieurs de la Chartreuse ainsi
que des religieux, profès et frères depuis la fondation.

« « Un autre du pain, miches, gros pain fabriqué et fourni par les
Chartreux pour les pauvres.

1741. — Délibération des trésoriers de France du bureau des finances de
Lyon, portant que leur compagnie se dispensera à l'avenir d'assister, en
l'église des Chartreux de la dite ville, à la messe basse de la Croix qui s'y
célèbre annuellement, le lendemain de la fête de l'Ascension de N. S., pour
la famille royale; elle pourra envoyer des députés, si bon lui semble, et les

P. P. Chartreux sont dispensés d'aller à leur bureau faire l'invitation ordinaire.

1743, 22 Mars. Visite et Rapport d'Experts de la maison neuve des Chartreux, quai St-Vincent joignant St-Benoit, et Traité passé entre la dame Anne de Soyve prieure, et les autres dames religieuses du monastère de St-Benoit, concernant le mur mitoyen de la susdite maison contre lequel ^{et sur lequel} il est convenu, avec les Chartreux, que les religieuses pouront appuyer et élever la construction d'une maison neuve attenante du côté du soir... qu'elles font construire en la présente année... acte de main privée, signé par Dom Gabriel Prenel prieur, dom Bruno procureur de la Chartreuse de Lyon, dame Anne de Soyve prieure du Couvent de St-Benoit, et les autres dames officières du monastère.»

1745.— Mémoire de Dom Prenel, sur la prétention chimérique, de la Chartreuse de St-Croix qui, se regardant comme bienfaitrice de celle de Lyon, ou comme la cause qu'elle jouissait de 12 minots de sel de franc salé, se croyait en droit d'y venir loger tous, et autant de fois et de temps qu'il leur plairait.

1756.— Mémoire du même à son Eminence, Monseigneur le Cardinal de Bencin, archevêque et comte de Lyon, etc, dans lequel

96
il fait valoir, en sa qualité d'administrateur des biens de l'ancienne Chartreuse de Poletans, les privilèges dont jouissait ce monastère à cause de sa situation en Bresse.

Dom Antoine Callas prieur de Willeneuve, successivement Prieur de Bonpas et de Bourgfontaine, remplaça à Lyon Dom Gabriel Prenel. Sa nomination est du 21 Mai 1758, trois jours après la mort de ce dernier. Le 4 Juin suivant il ajoutait à son titre de Prieur, celui de Visiteur de la Province de Chartreuse.

Sous son priorat, en date du 22 Avril 1777, les Chartreux de Lyon obligés à différentes constructions, demandèrent au Révérend Père Général l'autorisation nécessaire. La construction principale devait consister en un bâtiment très important à édifier sur le port Neuville, pour établir le bureau de la poste aux chevaux, auprès de celui de la Diligence et Messagerie. D'après les calculs du projet, la dépense devait s'élever à 70000 livres que les Chartreux furent obligés d'emprunter au 4 o/o soit 2800 l. ^{d'intérêts annuels}. Toutefois, le loyer garanti par le maître de poste étant de 4000 l., les Chartreux bénéficiaient encore de 800 l. et même d'avantage au bout d'un certain ^{ainsi} _{temps} que l'établissait le Mémoire joint à la supplique signée par :

- f. Antoine Callas, prieur
- " André Blanc, vicaire
- " J. St. Piallat, procureur
- " J. St. Mélas, coadjuteur

- fr. Louis Rigollier,
 " Gaspard Roynaud, sacristain,
 " Romain de Corsent,
 " Anselme de Cressia,
 " Joseph Brestan,
 " Paul Bertrand,
 " J. B. Tell,
 " Mathieu Gillet,
 " René Gantillon,
 " Michel Guyon
 " Léon Gamoux.

Cette requête fut approuvée le 14 8^{bre} 1779 par le R. P. Dom Etienne, sur le texte même de la demande.

Dom Antoine Gallas ^{de St-Espirit,} préside à la Chartreuse de Lyon jusqu'à sa mort qui arriva le 9 Mars 1779. Ancien ^{confesseur} ~~Chanoine~~ de la Province de France-sur-Seine, il vécut 50 ans dans l'Ordre, ~~Assisté R. par tel Ordre~~
~~plus de 40 ans de sa vie d'une façon louable, son Dabitude &c.~~
 Il eut plein monachet et anniversaire perpétuel.

~~Il est mort le 9 mai 1778, son corps est retrouvé dans la cave de 1779 qui est de la même. Une copie de 9 mars 1779 qui ne paraît plus en 1778, le corps est inhumé à l'église de Lyon le 10 avril 1779.~~

XII

Chapitre XXII

Dom Charvet, dernier prieur (1779)

Après deux siècles d'efforts, de persévérance et de lutttes contre de nombreux obstacles, la Chartreuse du Lis-St-Esprit de Lyon se trouvait enfin debout, avec son cloître entièrement terminé, et son église achevée sauf la façade⁽¹⁾. Le moment semblait donc venu où cette maison délivrée de tout le bruit inséparable des constructions, allait pouvoir jouir du bienfait du silence, s'épanouir et se perpétuer très heureusement, dans la solitude qu'elle s'était faite à la Gireflee par les différentes acquisitions dont nous avons parlé précédemment. Néanmoins, elle touchait déjà au terme de sa trop courte existence, et recevrait le 11 Avril 1779 ^{son dernier prieur} en la personne de Dom Gabriel Charvet, né également à Lyon le 21 Novembre 1724!

Et vingt ans, Dom Charvet fit profession à la Grande Chartreuse le 6 Octobre, jour de la fête de notre Père St-Bruno. Sept années plus tard (1751 10 juillet), il arriva à la Chartreuse du Lis-St-Esprit comme simple religieux, et débuta ensuite dans les charges par celles de Vicair et de Procureur à la Sylve benite. En 1768, on le nomma Prieur de Seillon

(1) On allait la construire; déjà les blocs de Carrare et d'ailleurs étaient dans le clo des Chartreux, lorsque la Révolution éclata. Semaine catholique de Lyon 1870. p. 637.

D'où il revient en 1771 présider à la Sylve béate jusqu'au jour de son départ pour Lyon avec le double titre de Prieur et de Visiteur (10 Avril 1779). Il lui incombait, par conséquent, la dure tâche de boire au calice des amertumes sans précédent de la fin du XVIII^e siècle, et d'entendre sonner l'heure suprême de ce beau monastère du Lis-St-Esprit de fondation royale, dû, en grande partie, à la pieuse et admirable charité de plusieurs citoyens de la ville, et où s'étaient sanctifiés, dans une ferveur peu ordinaire, tant de fils de St-Bruno!

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de la célèbre Révolution de 1790, ni des graves dangers que courut alors en France la religion catholique. Nous ne nous attarderons pas non plus à décrire ce siège mémorable où les Lyonnais, luttant contre les armées de la Convention, se montrèrent invincibles dans le combat, se couvrirent de gloire dans leurs

02.
revers, et s'immortalisèrent par l'héroïsme de leur mort. Notre récit doit nécessairement se restreindre à la Chartreuse de Lyon qui, du reste, prit fin avant le siège et les horribles mitraillades de 1794.

Pour se conformer aux décrets de l'Assemblée nationale des 13 Février et 20 Mars 1790, confisquant tous les biens du clergé régulier et séculier au profit de la République française, Dom Jean-François Pierrat, procureur se présenta, devant l'autorité municipale, pour y faire la déclaration des immeubles de la Chartreuse qui possédait :

- „ 1^o Une église neuve et plusieurs chapelles;
- „ 2^o Un grand cloître où se trouvoient situées les cellules et d'autres
„ bâtiments contigus servant aux officiers, frères et domestiques;
- „ 3^o Un grand bâtiment carré, récemment construit, élevé aux
„ frais des autres Chartreuses de France, et uniquement réservé
„ aux religieux de l'Ordre allant ou revenant du Chapitre général,
„ ou se rendant à Lyon pour affaires; ⁽¹⁾
- „ 4^o Plusieurs autres bâtiments, renfermés séparément dans l'enclos de

(1) Cette fréquence de religieux chartreux de passage à Lyon fit naître, en effet, la pensée de construire pour eux une vaste hôtellerie à la Croix-Noire. Commencée vers 1760, au XVII^e siècle, cette habitation ne fut terminée qu'au siècle suivant. „ Au 8 Mai 1760, la Chartreuse de Solignac remit au Prieur de Lyon, 600 liv, à compte de la taxe de 2000 liv, où cette maison a été imposée pour rebâtir les salles de la Chartreuse de Lyon, payable en 4 ans. En 1763, autre somme de 400 liv. payée à la même intention. Archives de Solignac. — Archives de la Société des Prêtres de St-Jean de Lyon.

la Chartreuse, Serment de Boulangerie, Lavanderie, cave, celliers, logements
 des jardiniers et autres cultivateurs, le tout occupant une superficie
 de 12 lieues Lyonnaises de _____ 12 l.
 En plus le jardin, verger, vignes, allées _____ 10 d
 et le clos à peu près tout planté en vignes _____ 100 d
 le tout _____ 122 (tois.)
 (1)

Le produit ^{du clos} communément était de _____ 9180 l.

En outre les Chartreux possédaient en ville:

- 1° Deux maisons quai de Saône. et sur la paroisse
 St Vincent, louées en totalité _____ 3000 ..
- 2° Le bureau des coches et diligences pour Paris
 avec ses dépendances, loué _____ 7540 ..
- 3° L'hôtel de l'ancienne poste aux Chevaux,
 joignant le bureau des Coches, loué _____ 4200 ..
- 4° Le chantier contigu à cet hôtel, loué _____ 900 ..
- 5° La Maison de la Salpêtrière et le corps de
 garde des mages à pied, loués _____ 2620 ..
- 6° Une maison dans la rue Mercière, loué _____ 1850 ..
- 7° Le petit Château Yon, joignant la Chartreuse, loué _____ 400 ..
- 8° Maison et jardin contigus au dit Château loués _____ 250

Reporté _____ 30,240. Livres

(1) 122 lieues valent 15 toises et 44 centiares.

501
« de 49 personnes, savoir : 16 religieux, y compris le Prieur, 1 frère convers,
« 8 frères donnés, 4 frères oblat, 20 domestiques à gages. Si les revenus de la
« Chartreuse de Lyon se fussent ^{bornés} à ces 32,246 liv. dont il n'est d'ailleurs parlé, il
« n'y a pas de doute que cette faible somme n'eût pu suffire à la
« nourriture de tant de monde, à l'habillement, à la chaussure, au blanchis-
« sage, à l'éclairage, au chauffage, aux frais de maladie et autres. En
« effet, 49 personnes dépensent chacune seulement quarante sous par jour,
« emploient, déjà par an, une somme de 35770 livres. Les Chartreux de
« Lyon avaient donc des revenus autres que ceux dont nous avons fait
« mention, car enfin, après avoir pourvu aux premiers besoins de la
« communauté, la caisse de l'économe de la maison n'était pas entière-
« ment vide, elle devait bien contenir une réserve quelconque. » (1)

Léon Boitel a paru ignorer que les dépenses pour les besoins
de ----- la vie, sont beaucoup moindres en communauté. Cette
somme de 32,246 l. répartie entre 49 religieux et domestiques, donne
annuellement pour chacun d'eux 657 l. soit 1 l. 16 sols par jour. Dom
Bruno Jazy dans son Mémoire ne fait pas monter la somme ^{annuelle} nécessaire
à l'entretien d'un religieux du cloître, au delà de 1100 liv. soit 1 liv. et
2 sols par jour. D'autre part, actuellement, on estime cette même dépense
à 1000 fr. lesquels ont à peine la valeur des 400 l. d'autrefois. Donc
contrairement ^{aux calculs de} Léon Boitel, avec les 32,246 liv. son Procureur de la
Chartreuse de Lyon en 1791, pouvait non seulement entretenir tout son

(1) Léon Boitel né à Trive-de-Gier le 6^{br} 1806, créateur de la Revue du Lyonnais
qui contient de lui une infinité d'articles, mourut par accident dans le Rhône en 1884,
après avoir mangé des fruits. Revue Com. XI p. 494, 63^{ème} livraison.

après une réserve et

personnel, mais encore faire des nominations incessantes.

Cette explication donnée, montons à la Chartreuse au 9
juin suivant, avec Mr. Paterno de Savy, maire de la ville de
Lyon, Marc Antoine Malhar, Jean Baptiste Dument, etc. officiers
municipaux, et Laurent Kouchet, Secrétaire du Comité des
biens ecclésiastiques.

Il est sept heures du matin au moment où les Délégués de
la Nation se présentent à la porte du monastère à l'effet
de recevoir, conformément au Décret du 13 février dernier, la
Déclaration des religieux et frères de ladite maison, relativement
à leur volonté de rester ou de se retirer, pour dresser tous les
inventaires, et remplir les formalités prescrites par d'autres
décrets ultérieurs. Ils trouvent Dom Prieur dans sa cellule;
il les conduit dans la salle au Chapitre où ^{il fait}
rassembler les religieux et les frères... ^{par un des Délégués}
après alors la parole est ~~fait~~ ^{annoncée}
par les ~~abbés~~ ^{abbés} ~~et~~ ^{font} ~~annoncer~~ ^{le motif de}
cette visite; ~~l'acte est fait~~ ^{l'acte est fait}

Après lecture des décrets, et afin que chaque
religieux puisse s'exprimer plus librement, après avoir lu
le V. S. Prieur ~~est resté seul avec les Délégués, par un Délégué~~
~~les frères se retirent~~ ^{les frères se retirent} ~~les religieux se~~
~~après les autres.~~ ^{se retirent pour se retirer ensuite}
un par un devant la Délégation

Dom Gabriel ~~présente~~ ^{présente} aux municipaux deux États du personnel
des D's religieux, au nombre de 16, et l'autre des frères au nombre de
13, savoir: un convers, huit Dominicains et quatre oblates. Ces États certifiés sincères

36
par le Prieur, furent paraphés et joints au procès verbal.

Déclaration des Pères du cloître, religieux, prêtres:

Dom Gabriel Charvet, prieur et Vicaire de la Province de Chartreuse, né à Lyon, déclare vouloir rester et signe sa déclaration.

D. D. Jean Rouvier, vicaire, né à St. en Vivarais, le 22 9^{bre} 1741, profès le 8 septembre 1761, déclare vouloir mourir Chartreux.

" Jérôme Soidde, coadjuteur, né à Montpellier le 6 Mars 1716, profès le 6 Octobre, id.

" Jean François Piattat, procureur, né à Montélimar, le 29 Avril 1721, profès au 15 Août 1741, id.

" Jean Baptiste Idt, né à Lyon, le 31 Janvier 1732, profès au 6 8^{bre} 1750, id.

" Alexis Luc, né à Rohodet, le 17 9^{bre} 1729, profès au 8 7^{bre} 1752, id.

" Mathieu Gillot, né en Forez, le 9 Juin 1730, profès au 8 7^{bre} 1752, id.

" Louis Rigottier, sacristain, né à Lyon le 15 Juillet 1728, profès au 15 Août 1753, déclare vouloir vivre et mourir dans son état.

" Anthelme Moannier, né à Orgolet en Comté, le 11 8^{bre} 1731, profès au 15 Août 1753, déclare vouloir rester.

" Etienne Ballery, né à Lyon le 29 9^{bre} 1734, profès au 6 8^{bre} 1756, déclare vouloir vivre et mourir dans son état.

" François ^(Religieux) Robin, Courrier, né à Lyon le 13 Janvier 1738, profès au 6 8^{bre} 1756, id.

" Michel Guyon, second procureur, né à Lyon, le 22 8^{bre} 1733, profès au 18 8^{bre} 1756, déclare vouloir rester.

projet de la lettre adressée par le duc de Alende lettre de son nom
à l'Assemblée générale de la ville de Paris le 10 septembre 1793
à l'Assemblée générale de la ville de Paris le 10 septembre 1793

avant le présent J. Charles Lacroix à l'Assemblée générale de la ville de Paris le 10 septembre 1793
à l'Assemblée générale de la ville de Paris le 10 septembre 1793

à l'Assemblée générale de la ville de Paris le 10 septembre 1793
à l'Assemblée générale de la ville de Paris le 10 septembre 1793

30.^o
D. D. Vémey Bourdin, né à Moontrignon, le 18 Mai 1746, profes au 6 Octobre
1773, déclare vouloir mourir dans son état.

" Norbert Baumans, né en Alsace le 21 Février 1747, profes au 23
juillet 1777, déclare vouloir rester.

" Théophile Bénard, né en Bugoy, le 14 Juillet 1752, profes du 22 Juillet
1777, déclare vouloir rester quant à présent, ne sachant pas quel parti il
prendra dans la suite.

" Raphaël Bossy, né à Trignay en Lyonnais, le 25 Août 1762, profes
du 24 Juin 1786, déclare vouloir rester.

La déclaration de Dom Bénard, moins affirmative que celle de tous
ses confrères, (auxquels il faut adresser nos félicitations pour s'être montrés
si fidèles à leur sainte vocation,) ne fait-elle pas supposer que c'est de lui
~~qu'il~~^{que} veut parler le Courrier de Lyon dans son N^o du 19 Mai 1790 ; " Nous
" savons, dit-il, que le prieur des Chartreux de Lyon a défendu à un de ses religieux
" de célébrer la messe, parce que ce religieux a témoigné quelque envie de profiter
" de la liberté qui lui est offerte. Cette conduite du prieur contarie les secrets
" de l'Assemblée nationale. Nous savons qu'il espère que la maison de Lyon
" sera conservée, mais s'il aime sa patrie et son état solitaire, il doit être le
" premier à secondar la vente d'une maison qui produira un prix considérable, et
" se retirer loin des villes dans une des paisibles retraites de son ordre. (1)

Hâtons-nous de le dire, à la décharge de Dom Théophile Bénard, ou de

(1) Semaine catholique.

129
tout autre chartreux de Lyon, ces lignes écrites à une époque où le mensonge et la calomnie étaient à l'ordre du jour, ne peuvent mériter la confiance d'aucun lecteur sérieux et impartial.

Déclaration des Frères :

Frère Daniel Dupré convers, veut finir ses jours dans son état; fr. Kulanier restera si la maison est conservée, dans le cas contraire, il profitera de la liberté accordée par les décrets; les frères André Cotton, Antoine Cusset, Anselme Giroud, Michel Chambard et Jean Dalmer, font la même déclaration; fr. Charles Dupoisat sortira lorsque sa pension sera définitivement annulée, ainsi que les frères Pierre Micard et Pierre Morel qui s'expliquent de même.

Tous, prêtres et laïcs signèrent leur déclaration, excepté Jean Dalmer et Charles Dupoisat complètement illettrés.

Cette opération terminée, la Communauté retourna au Chapitre, et Dom Prieur fit observer aux officiers municipaux que, parmi les frères, un seul faisait partie de l'Ordre, ayant prononcé des vœux solennels; pour les autres, ils étaient simplement attachés à la maison, et la maison à eux, par contrat civil et à vie. Et, parmi ces derniers encore, deux se trouvoient présentement dans les obédiences de

14
à une misérable existence, je vous promets de me consacrer
à repêcher les sœurs. Et au contraire, vous devez m'appeler à vous
à appeler par les sœurs de votre Patrie, j'accepte la mort, comme le
commencement d'une vie meilleure ! Poursuivez donc la
œuvre des pauvres malades, et celui qui vous reçoit sera étouffé
et entretenu par les sœurs pour les mourants, le viatique salutaire, je
vous envoie un prospectus de l'Espérance, je vous envoie, je vous
envoie, je vous envoie pour mon Dieu, je n'étais pas digne
de vous recevoir dans mon pays, j'aimais que vous veniez pour me
recevoir d'une seule parole sortie de votre bouche de vie et de

La sainte Eucharistie reçoit la sainte Eucharistie avec un
sentiment de charité et de pureté et un souverain respect.
Il sentait ensuite s'affaiblir, il se remit au lit. Le lendemain soir
fut le dernier à être semblable à l'humier laborieux et fidèle. Son
travail le malade à mesure que le jour s'avance, lui aussi, plus il
approchait de sa dernière heure, plus il s'efforçait de purifier son
cœur et de multiplier les actes de charité, se contentant à la contrition par
faible afin de présenter à Dieu une vie terminée dans la pénitence
et la charité. Quelques jours après au lit, j'étais dans la maison
de Mignone, il était-il souvent au P. P. Mignone. Mignone ne
était traité pas selon mes souhaits d'après il meurt, me l'avez souven
je suis de mes anciennes iniquités. Comme la fête de l'Assomption
approchait, on lui fit espérer que

Chaque

Loise et de Pololains, le f. Jean-Baptiste Garonnier et le f. Mathieu Rollet; lequel s'était présenté devant la municipalité de Loise.

Dom Ricour et les autres officiers de la maison mirent ^{en suite} sous les yeux de la commission, leurs différents livres de comptes, d'où il résulta qu'après examen fait des recettes et dépenses, il devait y avoir en réserve une somme de 14613, 19 deniers.

Quant au mobilier, on produisit un Etat général des effets, vases sacrés ornements de la sacristie etc. La bibliothèque se composait de 921 volumes in-folio, 190 in 8 et 667 in 4^o ou in 12^o. Aux Archives et à la sacristie, tout fut trouvé en bon état et conforme à l'Etat présenté, excepté, toutefois, ~~à la sacristie~~ où de 20 calices d'argent déclarés, il s'en trouva 15 seulement; ~~tant les uns~~ ~~qu'il y avait~~ ~~en cuivre argenté~~. L'un d'eux ayant deux pieds en cuivre argenté.

Le lendemain, la Commission ayant terminé sa visite, déclara aux religieux que désormais leur traitement serait en argent et qu'ils pouvaient continuer à régir leurs biens, à la charge d'en verser le produit à la caisse du district, retenue faite du traitement.

En Mars l'année suivante (1791) on affichait dans la ville le placard suivant:

District de Lyon.

« Le jeudi, 10 Mars 1791, à huit heures du matin, deux heures de relevés
« et suivantes, il sera procédé, par devant M. les Administrateurs du Directoire
« du District de Lyon, en présence d'un commissaire de la municipalité, dans les
« caves et cuiviers dépendant de la maison des ci-devant Chateaux de Lyon, à la

(1) Les livres de la Chaire furent transportés au greffe. ^{D'abord au district et de là} Les Archives de Lyon f. d. Nicée, pages 264. Lyon, Bâle, Genève, H. Georg, libr. edit. 1875.

« vente au plus offrant et dernier enchérisseur, d'environ 230 asneis de
« vin rouge, et 20 asneis de vin blanc qui appartiennent à la nation,

« Lyon, imprimerie d'Alimé De la Roche, imprimeur du district aux
« halles de la Grenette, 1791.»

À la date indiquée, Fancholle et Vial commissaires délégués
par le Directoire, se transportèrent à la Chartrouse et, en présence de Dom
Pissalat procureur, et du citoyen Andriolat, commissaire de la municipa-
lité, on procéda à la vente qui produisit un total de 17698 liv. L'inventaire
de ces vins avait été fait par les citoyens Claude Crochet et Antoine
Ponsson, maîtres tonneliers

L'Assemblée nationale, dans ses nouveaux Décrets des 25 Septembre
et 14 Octobre 1790, sur les Ordres religieux, ayant statué qu'au
mois de Janvier suivant, il serait indiqué aux religieux
ayant résolu de continuer la vie commune, des maisons où
ils devraient se retirer avant le 1^{er} Avril prochain, le Directoire de Lyon
pensa alors à réunir les Chartreux de cette ville à ceux de Ste-Croix en
Jarez, maison située également dans le nouveau Département de Rhône
et Loire. À cet effet, il écrivit à celui de St-Etienne, en date du 16 Février,
pour s'assurer « si la disposition de la maison de Ste-Croix, et la qualité
« de ses bâtiments, permettait d'y réunir les religieux du même Ordre de la
« maison de Lyon, » La réponse de St-Etienne arrivée le 10 Mars, motiva
l'arrêté suivant daté du 18 suivant :

« Vu l'arrêté du 16 Février dernier, mis à la suite de l'avis des

Archives de la Ville.

12
" Directoire du District de Lyon, ensemble le plan de la maison claustrale
" des Chartreux de St. Croix.

" Oui M. le Procureur général syndic en ses conclusions,

" Le Directoire considérant que le nombre des religieux chartreux
" et frères laïcs de la maison de Lyon qui ont déclaré vouloir continuer
" la vie commune, s'élève à dix-huit, que le nombre des religieux du même
" Ordre de la maison de St. Croix qui ont fait la même déclaration se
" porte à dix, et que leur maison, malgré les nouvelles distributions qu'ils
" y feraient, ne pourraient recevoir que vingt religieux; ce qui ne permet
" pas la réunion projetée:

" Il a été arrêté que les religieux de St. Croix seront tenus de se retirer
" dans la maison du même Ordre, établie à Lyon, avant le 1^{er} avril prochain,
" à l'effet que le présent arrêté leur sera notifié à la diligence de
" M. le Procureur syndic du District de St. Etienne. Arrête en outre
" que les religieux chartreux de Lyon seront tenus de laisser la nef de
" leur église ouverte pendant la célébration des Offices Divins afin que
" le public puisse y assister &c)

Général Dom Jérôme Marchand, et nourri par lui du lait de la piété et
de la dévotion; aussi, sous un tel maître, ses progrès dans la voie parfaite
furent ~~si~~ si rapides, qu'au vœu de chacun, il était devenu le type modèle
ou Chartreux parfait et accompli en toutes choses!

~~Ce témoignage aussi de plusieurs religieux,~~ ^{selon d'autres,} Dom Thomas de
Cocquebart était ~~si~~ ^{si} ~~fort~~ ^{si} ~~profondément~~ ^{si} impressionné au souvenir de la Passion
de N. S. Jésus-Christ, que ~~quand~~ ^{lorsqu'} il lisait ou entendait lire le récit des
Évangélistes sur les tourments du Divin Sauveur, sur sa croix et sa
cruelle mort, il ne pouvait jamais retenir ses pleurs! Aussi, afin
de cacher sa douleur et ses gémissements, chaque année, ^{si selon son} ~~lorsqu'~~
quand, au

Chapitre XXIV^e

D. Charvet pour La Révolution. (Suite)

Les dispositions ^{de l'arrêté, on faisait pas, gaités du} ~~n'avaient pas le honneur de plaire au~~ Conseil
général de la Commune de Lyon ~~et ce fut~~ ^{ce gaités de sollicité} quinze jours après,
c'est-à-dire, le samedi 26 Mars, La, se trouvaient, avec le citoyen
Vitel maire, le ^{truy} fameux Challier, ainsi que - Raisonneux, Charmetton,
Nivière l'hot, etc, officiers municipaux qui, ensemble, prirent un arrêté
contraire, précédé de Considérants d'une trop ^{grand} importance pour n'être
pas cités en entier :

« Le Conseil général de la Commune considérant que la
« réunion des Chartreux de Ste-Genève à ceux de Lyon dans la maison
« de cet Ordre établie en cette ville, par préférence à celle de Ste-Genève,
« parait n'avoir été déterminée par le Directoire du Département,
« que dans la persuasion où il était que les bâtiments et appartements
« de la maison de Ste-Genève

« n'étaient pas assez vastes pour que la réunion des Chartreux
« qui l'habitent actuellement et de ceux de la maison de Lyon
« qui ont déclaré vouloir continuer la vie commune, puisse
« y être effectuée. Convaincu, en effet, que cette impossibilité
« physique pouvait seule mettre obstacle à une Disposition
« dont la convenance, sous tous les rapports, paraissait
« d'abord avoir frappé l'Administration du Département,
« le dit Conseil général a senti qu'il était de son devoir de lui représenter les
« motifs puissants d'intérêt public qui sollicitent l'éva-
« cuation des bâtiments et terrain occupés en cette ville
« par les Chartreux, et leur translation en la maison
« de Ste. Croix, et de lui engager à vérifier de nouveau
« les moyens de rendre praticable leur réunion dans
« cette dernière maison.

« Considérant qu'en effet, l'Assemblée Nationale, en
« décrétant la réunion en une seule maison des religieux
« du même Ordre qui auraient deux établissements
« dans l'étendue du même Département, ce en l'intention

915
1
a de procurer à la nation le plus grand avantage, en
a multipliant les ressources par le vent, ou par une
a disposition utile d'un plus grand nombre de maisons;
a que le même motif lui a fait sentir dans doute que celles
a qui, par leur situation, paraissent les plus précieuses,
a seraient celles qui seraient rendues libres par préférence
a aux autres;

a Considérant, d'après sa promesse, que les bâtiments
a occupés par les Chanoines de S^t Peter, situés sur une
a montagne, à une distance assez considérable des villes
a voisines, et dans l'intérieur des terres, ne pourraient être
a vendus qu'à un bas prix, et ne pourraient être employés
a à aucun usage public important, tantis que ceux occu-
a pés par les religieux. De cet ordre en cette ville, dans la
a plus belle position, rendus libres, deviendraient une source
a de produits ou d'avantages pour la nation, soit que la
a vente en fût déterminée, soit qu'ils fussent destinés à
a des établissements publics, tels qu'ateliers de charité
a ou hôpital militaire, établissements qui doivent être formés
a dans chaque département en exécution de l'ordre de
a l'Assemblée nationale;

a Considérant qu'indépendamment de ces motifs
a d'intérêt pour la nation, il est des considérations politiques

général et particulières qui sollicitent la réunion des
deux maisons dont il s'agit, dans celle de St Omer,
puisque d'une part, il est conforme aux principes & l'insti-
tution des Ordres religieux, et surtout de celui des Chartreux,
qui consacraient leurs jours au recueillement, à
la méditation et à la vie contemplative, sans mixt
de la part des distractions que le séjour des villes,
le spectacle ou la rumeur journaliers de tous les événements
mondains, leur procuraient, auantage que leur assure le
séjour de la maison de St Omer, entourée de bois au
milieu des terres, et dont la position rappelle les lieux
solitaires habités par les premiers Chartreux, seuls
convenables à leur Institution. Les d'autre part, les
circonstances rendent le séjour des religieux de cet Ordre
en cette ville dangereux pour l'influence et la propagation
de leurs principes; qu'il n'en est point en effet de plus
contraires à ceux de la liberté sur lesquels est fondé
le bonheur des Français, que ceux dans lesquels vivent
les Chartreux; qu'accoutumés au joug despotique
auquel ils se sont soumis, et à la subordination la plus
austère dont leur Institution leur fait loi, ils ne peuvent
être que les destructeurs des principes consacrés par la
Constitution, et profiter de tous les rapports journaliers

que les prêtres leur séjour dans cette grande ville, pour mani-
 fester et propager des opinions contraires aux lois et au maintien
 de l'ordre et de la tranquillité publique, ce qui pourrait
 produire les effets les plus fâcheux, et serait l'objet con-
 tinuel des inquiétudes des citoyens de cette ville ;

Considérant enfin, qu'après avoir établi la convenance
 de l'évacuation des bâtiments occupés en cette ville par
 les Chanoines et leur réunion dans la maison de S^{te} Genevieve,
 cette réunion peut être rendue praticable, soit en réunissant
 au nécessaire l'ensemble des cellules qui existent dans cette
 maison, opposée uniquement et contre le vœu du grand
 Papeur de l'Ordre de plusieurs pièces, soit en en pratiquant
 de nouvelles dans la partie des bâtiments, précédemment
 destinés aux logements des étrangers, ou à des usages
 communs, soit enfin, en empruntant quelques cellules
 dans les Chanoines de des départements voisins, pour en
 combler le déficit, et jusqu'à ce que le nombre de religieux
 qui seraient réunis à S^{te} Genevieve fut détruit par cause
 de mort ou de retraite d'anciens Chanoines ;

M. le Substitut du Procureur de la Commune ayant été vu ;
 Le Conseil général de la Commune a arrêté que M. M.
 Les Administrateurs du Département du Département de
 Rhône et Loire, soient invités à présenter en considération

« les observations énoncées en la présente délibération,
« et en conséquence, a arrêté :

« 1° Qu'il sera tenuit à l'exécution De L' arrêté de
« dix huit de ce mois.

« 2° Qu'il sera fait une nouvelle visite et Description Des
« appartements et Dépendances Des bâtiments occupés par
« les Chartreux de S^{te} Croix, laquelle sera faite par des
« Commissaires réunis du District De S^{te} Etienne, du District
« de Lyon et De la municipalité De cette ville;

« 3° Qu'après l'audite vérification, il sera fait Dans les
« bâtiments les Dispositions nécessaires pour les mettre en
« état de recevoir les Chartreux actuellement domiciliés en
« cette ville, dont la réunion à ceux De S^{te} Croix y sera
« définitivement ordonnée;

« Arrête que l'exécution de la présente délibération
« sera, sans délai, adressée au Directoire du District, avec intention
« De la faire parvenir, en l'appuyant D'un avis favorable,
« au Directoire du Département. Et cependant, qu'attendu
« qu'il se pourra que les Chartreux De S^{te} Croix aient reçu
« l'ordre de se rendre à la maison de cette ville au pre-
« mier Avril prochain, M. M. Maisonneuve, Riviere-Chol,
« Chulon et Gillen ont, se rendant à l'instant même, en
« qualité ^{de commissaires} Compriés de M. M. les administrateurs du Directoire

319
pour les prier de vouloir bien, par un ordre contraire, faire
suspendre le déplacement et le départ desdits religieux, jus-
qu'à ce qu'il ait été statué définitivement, d'après le vœu
exprimé par la présente délibération.
Fait à Lyon les jour etc au susdits.»

3 Août 1791, Nouvelle séance du Conseil général de la commune.
Les citoyens qui le composent, ^{présidents}
~~ou les citoyens qui ne s'étant fait représenter leur~~ délibération du 26 Mars,
par laquelle pour des motifs les plus importants, ils avaient engagé le
Directoire du département à décréter la translation et la réunion des ci-devant
Chartreux de cette ville dans la maison dite de Ste. Croix, et instruits que cette
disposition n'a pas encore été effectuée, considérant cependant que l'éloignement
des ci-devant Chartreux devient de plus en plus nécessaire pour le rétablissement
de la tranquillité publique, que celui des ci-devant Capucins et de tous les
autres religieux ^{à cette} ville, importe également infiniment ^{dans les circonstances} pour le rétablissement
présentes de la tranquillité au maintien de la paix.

Le Conseil général persistant dans la demande exprimée par la dite
délibération du 26 mars dernier,

A unanimement arrêté, après avoir ouï M. le Procureur de la commune,
que le Directoire du département sera instamment prié d'ordonner, le plus
promptement possible, la translation et la réunion des ci-devant Chartreux de

« cette ville, dans la maison de Ste Croix, et encore, d'indiquer incessamment une
 « ou plusieurs maisons hors de cette ville, dans l'étendue du département, où seront
 « tenus de se rendre, sans délai, tous les ci-devant religieux de cette ville
 « qui ~~ont~~ ont déclaré vouloir continuer leur vie commune, et
 « très expressément les Pères Capucins à l'effet de quoi la présente délibération
 « sera adressée au Directoire du département par l'intermédiaire du Directoire
 « du District. ~~Testé~~

~~Un second placard sera affiché le jour de la vente des Immeubles~~
~~de la commune de Pléneuf. Vente des Immeubles~~

« On fait savoir que le 9 Septembre 1791, à 2 heures de relevé et
 « suivantes, il sera procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchéri-
 « seur, des bâtiments claustraux, jardins, vignes et dépendances appartenant
 « à la nation, ci-devant possédés par les Chantreux, divisés en onze lots, confi-
 « nés en totalité, à l'orient par partie du clos à la nation encore occupé par
 « les ci-devant religieuses de St-Benoit et des Carmélites, même côté par le
 « terrain et maison de la dame veuve Bachelu, et par partie du chemin
 « tendant de la côte des Carmélites aux remparts de la ville; côté du
 « midy, par partie dudit clos appartenant à la nation dépendant de la
 « maison de St-Benoit, les bâtiments de la Salpêtrière, la partie supérieure
 « d'un autre clos à la nation, occupé par les ci-devant religieuses de Ste

(1)
 « Marie-des-Chânes; à l'occident, par une portion en vignes dépendant
 « de la maison de M. de Jussieu; au nord, par le chemin situé le long du
 « boulevard, tendant de la porte de la Croix-Rousse au fort St-Jean, et
 « par un autre chemin aboutissant à la porte actuelle des bâtiments
 « claustraux, » (2)

La vente eut lieu, en effet, au jour indiqué, et les onze lots furent
 adjugés ainsi qu'il suit :

1 ^e et 2 ^e lots aux sieurs Perret et Sicard pour	106,500 l.
3 ^e " " au sieur Brossette " " "	36600 "
4 ^e " " " au sieur Farges " " "	25500 "
5 ^e " aux sieurs Dechantin, Quinquinet et Chanet "	34700 "
6 ^e " " au sieur Rovers " " "	26800 "
7, 8, 9 et 10 ^e " au sieur Martin " " "	35200 "
11 ^e " " au sieur Guichard " " "	14100 "

Total " 279400

Cette vente ayant été faite en assignats dont la valeur
 supportait alors une baisse de 10 o/o, ces 279400 liv. représentaient
 seulement 251460 l. en argent sonnont. Chaque adjudicataire dut payer
 dans la quinzaine le 20 o/o du prix de son acquisition, et le restant de
 la somme demeura payable par douzième d'année en année,

(1) Maison de la Visitation située sur le quai de Jérim, près des chaînes qu'on tendait alors
 sur la Saône.

992
avec les intérêts au 5 o/o. Les meubles, meublants, tableaux, décorations
intérieures etc, considérées comme indépendants de l'immeuble, et pouvant
s'enterrer sans le détériorer, furent réservés à la nation. Quant à la
bibliothèque également réservée, elle fut transportée plus tard et entassée
dans un dépôt général à ^{l'abbaye de} St-Pierre. Pendant le siège, plus d'une bombe vint
éclater au dessus de ^{ce} ~~cet~~ établissement, devenu la principale caserne des
vaillants muscadins; les ^{livres} ~~ouvrages~~ qui s'y trouvaient furent très endom-
magés ^{par le feu} et aussi a peu près pourris par les eaux qui combaient des toits en
dégradation. Quelques uns même furent brûlés par les soldats de la
Convention sous prétexte que c'était des livres de fanatisme. (1)

Après le mois d'Avril 1793, nous venons de l'exposer, la Commune de
de Lyon insiste fortement auprès du Directoire afin d'obtenir la réunion
de nos Pères de cette ville à ceux de Ste-Croix. D'autre part, la lente des
bâtimens à la Giroflée, des cloîtres surtout, commence en Septembre ~~suivant~~,
c'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer le départ des Chartreux
lyonnais pour le Forez où ils durent se fixer à Ste-Croix jusqu'au 1
Octobre 1793, jour assigné comme dernière limite à l'évacuation de

(1) Revue, t. XX, 106^e liv. p. 21

23
toutes les maisons religieuses en France. Où chacun de ces confesseurs de la
Foi dirigea-t'il ses pas après cette retraite forcée? Nous ne saurions le
dire. Crois d'entrics seulement ne nous sont pas restés complètement inconnus:
Dom Gabriel Charvet prieur, mort à la Sart-Dieu le 6 Mai 1793, le V. P. Dom
Idt qui ne quitta pas les alentours de la Chartreuse, ^{ou les environs de} et rendit de nombreux
services aux personnes de l'endroit, et Dom Etienne Ballet dont nous
allons rapporter le glorieux martyre. (1)

C'était en 1794, au plus fort de la Terreur, beaucoup de ces prêtres
qui, par crainte de la mort ou pour tout autre motif, avaient prêté le serment
schismatique à la nouvelle Constitution civile du Clergé, ayant alors,
malgré le danger auquel ils s'exposaient, manifesté le désir de rentrer
dans le sein de l'Eglise, les persécuteurs en furent très irrités et résolurent
de se venger en faisant, de nouveau, paraître à la barre de leur tribunal
révolutionnaire, tous les prêtres restés fidèles renfermés dans les prisons.

Le premier cité devant eux fut donc le V. P. Dom Etienne

(1) Le frère ou le neveu de Dom Idt a été professeur au Lycée de Lyon, et
un autre ^{après} neveu, vicaire de la paroisse ^{de} St. Nizier; leur petit-ne-
veu, après avoir été Secrétaire de l'Institut des Chartreux
à Lyon, est aujourd'hui ~~abbe~~ sous-Diacon.

(2) Voir les 5 feuilles ci-jointes: 623 bis etc.

Le nécrologe et le Livre des Professions de la 4th Chartreuse permettent de compléter
les détails trop sommaires relatés ici par le Ven. S. D. Ambrrose Doulbiats.
Je reprendrai donc la liste des 16 religieux de la 4th qui tous étaient - profès
de 4th Chartreuse et je relaterai les données fournies par cette double source.
1^o D. Gabriel Charvet prieur, né à Lyon le 21 9th 1724, profès de 5th chth le
6 8th 1774 (sous le R. S. D. Michel de Larnage) - envoyé à Lyon comme hôte le 10
juillet 1751 - à la Sylve - Bénédictin comme vicaire le 23 mai 1754; il fut nommé
procureur de la même Maison le 16 9th 1757. - Le Chapitre de 1768 l'envoya
Prieur à Sellion; - le 16 mars 1771 il fut nommé Prieur de la Sylve; en 1772
il devint Convictaire, et en 1777 Visitateur de la Province de Bourgogne. - Le 1^{er} Avril
1779 il fut nommé Prieur de Lyon et Visitateur de la Province de Chartreuse.
Il mourut à la Park-Dieu où il s'était réfugié en fuyant la persécution: 6 mai
1793. Il eut un plein monachab, une Meffe de Pœcata et un anniversaire
perpétuel dans tout l'Ordre «*Vix Deo gratus et hominibus ... valde
laudabiliter vixit 50 annis in ordine*».

- 2^o Le V. S. Vicaire désigné plus haut p. 307 sous le nom de Jean Rouvier
figure dans nos deux textes sous l'appellation de Thomas (aliàs Stephanus)
Rouvier, né dans le Vivarais le ~~22 9th 1741~~ 22 7th 1741 (la liste ci-dessus
porte 22 9th 1741); profès de 5th Chth ~~le 29 mai 1770~~ ~~le 29 mai 1770~~ 29 7th 1761 ~~le 29 mai 1770~~
le 29 mai ¹⁷⁷⁰ il était envoyé à Chalais comme hôte, et en la même qualité au
Reposoir le 17 août. Le Chapitre de 1772 le nomma sacristain à Fortes; et
l'année suivante, 1773, il allait à Sellion comme hôte et y était nommé
vicaire le 23 juin 1775; - le 26 août de la même année, il va à Borelles
comme hôte et y est nommé sacristain le 30 7th. Au chapitre de 1782 il est
nommé sacristain à Vauchuse; le chapitre suivant, 1783, l'envoie hôte à

32
Montmerle; le 20^{ème} 1785 il vient à Lyon comme hôte; il y est nommé
vicaire le 4^{ème} 1786. En juin 1791, proprio motu il quitta les fonctions
de vicaire. Il mourut en 1820.

— 3^o D. Jérôme Sade, coadjuteur, né à Montpellier le 7 mars 1716, profès
de S^{te} Ch^{te} le 6^{ème} 1739, sous le R. D. D. Michel de Larnage; envoyé à Lyon comme
hôte en 1746; en 1751 il est nommé Coadjuteur à la Sylve et y remplit la charge
de Procureur à partir de 1768; en 1771 il est nommé Coadjuteur à la Val sainte;
enfin il vient remplir la même charge à Lyon, le 28^{ème} 1773. Il mourut
dans sa famille à Montpellier en février 1798.

— 4^o D. François-Jean Siallat, procureur, né à Montclimart le 29 avril
1721, profès de S^{te} Ch^{te} le 15 août 1741; il est envoyé comme hôte à Lyon
en 1745 et y est nommé vicaire en 1749; en 1754 il est nommé Procureur
de Doletains; et enfin le 23 août 1756 Procureur de Lyon. Il mourut en
1804, 6 août. Le nécrologe lui décerne cet éloge: « Correrius domus Euphrasii,
qui 64 annos ~~est~~ laudabiliter vixit in ordine.

— 5^o D. Jean-Baptiste Tdt, né à Lyon le 31 janvier 1732, profès de
S^{te} Chartreuse le 6^{ème} 1750; il vint à Lyon comme hôte le 7 juillet 1756.
C'est dans cette ville qu'il mourut en 1817.

— 6^o D. Alexis Cue, né à Rhodéz le 17^{ème} 1724. Profès de S^{te} Ch^{te} le 8^{ème} 1752.
Il vint le 20 juin 1762 à Lyon comme hôte; le 23^{ème} 1773 il
fut nommé sacristain à la Parh-Dieu, puis revint en 7^{ème} 1778 à Lyon
en qualité d'hôte. Au mois de Juin 1794 il se réfugia dans la Maison
de Bologne où il mourut le 26 août 1800.

— 7^o D. Mathieu Gillet (ou Gilch), né en Forez le 9 juin 1730; profès de
S^{te} Ch^{te} le 8^{ème} 1752; envoyé à Lyon comme hôte le 15 mars 1759; il
mourut en 1800.

8^e. D. Louis Rigollier, sacristain, né à Lyon le 13 juillet 1728 ;
profès de 5^e ch^{re} le 15 août 1753, il fut nommé sacristain le 23 mai 1766.
L'année suivante, mars 1767, il vint à Lyon comme hôte et le chapitre de 1779
lui confia les fonctions de sacristain. Il mourut au mois de 7^{l^{re}} 1801.

9^e. D. Anthelme Monnier, né à Orgelet en Comté, le 11 X^{l^{re}} 1731 ; profès
de 5^e ch^{re} le 15 août 1753, avec le précédent. Le 28 7^{l^{re}} 1763 il fut envoyé hôte
à Oillon ; puis, à une date inconnue, sacristain à Ripaille. Le chapitre de
1767 le nomma vicaire de S. Hugon ; le 2 juillet 1779 il venait à Lyon
comme hôte. A l'automne de 1793, comme ferme dans sa foi il refusait de
prêter les serments sacrilèges il fut incarcéré à Lyon. Miné par la misère, les
privations et les douleurs intimes, il contracta une maladie mortelle et
s'endormit pieusement dans la paix du Seigneur le 12 janvier 1794.
Les juges sacrilèges firent néanmoins transporter son cadavre au lieu du
supplice où le bourreau lui trancha la tête.

10^e. D. Etienne Balley né à Lyon le 29 9^{l^{re}} 1734. Profès de 5^e ch^{re} le
6 8^{l^{re}} 1754 (et non 56 comme porte la liste de la page 307). Le 14 juillet 1762 il fut
nommé sacristain de Currière ; il revint à la 5^e ch^{re} le 26 7^{l^{re}} 1763 ; et y fut
nommé sacristain en mars 1767. Il vint comme hôte à Lyon le 8 mai 1772,
et deux ans après, le chapitre de 1774 l'envoyait vicaire à Bonlieu. Le 8 8^{l^{re}}
1783 il revenait hôte à Lyon. A l'automne de 1793 comme dans sa
foi ardente il refusait de prêter les serments sacrilèges, il fut incarcéré à
Lyon et guillotiné par les impies au lieu ordinaire des supplices. Son
glorieux martyre arriva le 14 janvier 1794 après trois mois d'une dure
captivité (D. Etienne était le frère de M^{l^l} l'abbé Balley, le maître
du B^x Vianney, curé d'Arc ; M^{l^l} de Granclieu publieuse moment.
(X^{l^{re}} 1908) une notice sur ce martyr de la Semaine Religieuse de Grenoble).

5 / — 11^e D. François (Etienne) Robin, courrier, né à Lyon le 19 février 1739, profès de 5^e ch^{re} le 6 8^{me} 1756. Il fut envoyé comme hôte à Currière au mois de 7^{me} 1766, et en la même qualité à Fortet le 5 juin 1768. Le Chapitre de l'année suivante le nomma coadjuteur de Montmerle, et celui de 1775, procureur de la même maison; il exerça aussi la charge de procureur à Selymac depuis le 29 9^{me} 1777 jusqu'au chapitre de 1778 qu'il fut nommé courrier à Lyon. Le 14 8^{me} 1791 il alla à Ripaille à titre de second coadjuteur. En 1793 il gagna la Maison de la Sark-Dieu et de là, sur l'invitation du R. S. il se rendit à Bologne où il arriva le 26 8^{me} 1793 pour y exercer les fonctions de Sec. scribe. Le 28 mai 1794 il fut envoyé hôte à Ferrare, de là à Ttingen, puis à Buxheim en 1798. Il mourut à la Sark-Dieu vers 1811.

— 12^e D. Michel Guyon, 1^e procureur, né à Lyon le 28 8^{me} 1733 (la liste précitée dit le 22 8^{me}), profès de 5^e ch^{re} le 18 8^{me} 1759 (la liste précitée dit 1756). Il vint à Lyon comme hôte le 20 9^{me} 1761 et y fut nommé vicaire le 2 8^{me} 1782; le 4 7^{me} 1786 il quittait cette charge pour exercer celle de 1^e procureur. Il mourut en avril 1807.

— 13^e D. Romy (alias Benedictus) Bondin (la liste précitée dit: Bourdin); né à Montbrison le 18 mai 1746, profès de 5^e ch^{re} le 6 8^{me} 1773; le 30 8^{me} 1778 il est nommé sacristain à Currière, le 17 mai 1780 il est envoyé comme hôte à la Sylve, et au même titre à Lyon le 25 juin 1784. Il mourut en 8^{me} 1800.

— 14^e D. Norbert (alias François-Antoine) Baumann, né en Alsace le 21 février 1748 profès de 5^e ch^{re} le 22 juillet 1777; hôte à Chalais le 12 juillet 1782, il y fut nommé sacristain le 4 8^{me} de la même année. Le 10 juillet 1788 il vint comme hôte à Lyon et y est nommé vicaire en juin 1791 (sans doute au moment où D. Thomas Rouvier quitta spontanément cette charge) il mourut ^{le 13 9^{me}} ~~en~~ 1805. Dans la notice indiquée plus haut sur

D. Etienne Balley, Melle de Francklin dit que D. Robert (sic) Baumann « dévoué par le zèle de la gloire de Dieu, au travers de mille dangers se fera missionnaire pour rassembler au démon les âmes que le schisme a perverties. ^{Voix plusieurs détails de. La Ch. de St. André en Jarez par Vachez. Lyon 1904. p. 221 et sq.}

- 15°. D. Theophile Lénar, né en Bugey le 14 juin 1752 (la liste précitée dit juillet) professeur de 5^{es} ch^{tes} le 22 juillet 1777, sacristain le 18^{es} 1785. Il fut envoyé à Lyon comme hôte le 17 mai 1787. Il sortit de l'ordre le 1^{er} janvier 1791 et mourut fou en 1817.

- 16°. D. Raphaël Melsy (alias Jean-Antoine), né de la paroisse de Grigny en Lyonnais le 20 août 1762 (la liste précitée dit le 25); professeur de 5^{es} ch^{tes} le 24 juin 1786, il fut dès le 3^{es} 7^{es} envoyé comme hôte à Lyon, et mourut en 1838.

Melle de Francklin dit de lui qu'il évangélisa les populations des environs de Vienne, au fort de la Doctrine, avec un courage surhumain et une douceur bien faite pour attirer les cœurs à Dieu.

326
Ballet, religieux de notre ci-devant maison du Es. St-Espirit, domicilié
au quai des Augustins au moment de son ^{arrestation} Interrogé par les juges, dit
M. l'abbé Durieux ⁽¹⁾ (à qui nous empruntons ces détails si touchants et
si pleins d'édification), Dom Etienne refusa de prêter le serment, et de signer
ses lettres d'ordination. Il fut alors immédiatement condamné, et conduit
à l'échafaud le lendemain avec onze prisonniers aux quels —

(1) Cabteau historique du diocèse de Lyon pendant la persécution religieuse
de la Grande Révolution française, pag. 269. Lyon, Bridry, lib., 1869.

pendant la nuit précédente, il avait prodigué des consolations et tous les secours de la religion. Ce digne fils de St Bruno, ~~se montra~~ toujours calme et rempli de courage, soutint, par ses discours, ses malheureux compagnons jusqu'au pied de l'échafaud. Il demanda et obtint, comme une grâce, de passer le dernier sous le fatal couteau, afin de pouvoir assister encore, au moment suprême, chacun des condamnés. Quant à lui, son tour étant venu de mourir, il gravit l'échafaud, s'y arrêta un instant, et là, debout, le front serain, il fit profession publique de sa foi, pardonna à ses bourreaux, pria pour la France et se livra aux exécuteurs. Après quelques secondes, les portes du ciel s'ouvraient pour recevoir son âme entièrement régénérée par le baptême de sang. ~~Il~~
^{le} ~~abbé~~ ^{abbé} ~~Guillaume~~ ^{de l'abbé} ~~dont la version diffère un peu de la précédente.~~ ^{Donn. de l'abbé}

Donn. Bouillet travaillait depuis quelque temps dans le saint ministère, et s'y rendait recommandable par ses succès, son zèle et sa piété. On l'arrêta après le siège, il refusa ~~le~~ le serment et ne voulut point livrer ses lettres de prêtrise. Quand il se vit entre les mains de l'exécuteur avec un laïc qui devait avoir la

précédé dans la tombe, après une année à peine de profession solennelle.

3:6
tête tranchée avant lui, il demanda à se trouver sur l'échafaud pour s'y accoutumer à mourir en le voyant décapiter. Ayant obtenu ce qu'il désirait, il se mit à genoux et pria avec une ferveur qui excita l'admiration même des plus féroces persécuteurs de la religion et des prêtres. Se relevant ensuite avec une sainte joie, il se rendit à l'endroit où il devait être attaché, et consumma son sacrifice avec un courage inexprimable. Quoiqu'il en soit de ces deux récits, voici les noms des onze victimes qui périrent avec Dom Ballet; nous les trouvons dans ^{Alphonse} Balletti, écrivain d'une autorité incontestable. (1)

- « Anne Rochard, femme Tonnerre, d'Andenas, district de Villefranche.
- « Pierre Dupin de Sathilleux (Ardeche) maître d'armes demeurant à Commune-Affranchie.
- « Antoine Charance aîné, voyageur, de Belley (Ain), idem.
- « Pierre Dufour, marchand de terraille, de Commune-Affranchie.
- « Louis Luce, dit Costé, ex noble, rentier de Vienno (Isère), demeurant à Méziou.
- « Claude Tonnerre, vinaigrier, de St. Clément, district de Villefranche.
- « François Pavy[†], ci-devant vicaire, de Roanne, demeurant à Commune-Affranchie.
- « Jean Métaille, clerc, de Vais (Hautes-Alpes), idem.
- « Jean-Joseph Niogret, garçon épicier, d'Andeville (Ain), y demeurant.
- « Auguste-Marie Nadeau, avoué, de St. Genis-Laval, demeurant à G. L. rue Nooat.
- « Claude Parmon, brossier de bière, de Com. Aff., demeurant à Miribel.

^{Nous trouvons}
encore dans le même auteur que nous citons la date très

(1) Histoire politique et militaire du Peuple de Lyon pendant la Révolution française, Tom. III, Documents historiques, pp. CCII, CCXI, et CXXV.

Après le départ de Dom Guinet pour la Ville éternelle,
la Chartreuse du Lis-St-Esprit demeura sans Prieur jusqu'au 13
Novembre 1734, jour où fut nommé le V. P. Dom Gabriel Tenel,
prieur de Sélignac depuis 27 ans. On peut, au chapitre X de l'histoire

Les noms
~~une~~ de trois autres Chartreux mis à mort après le siège;
 en haine de la religion, nous citons textuellement :

« Au 14 pluviôse an 11, Jacques Molière, ci-Devant
 « Chartreux, de Commune Affranchie, 81 ans, condamné
 « et exécuté le même jour.

« Au 16 germinal an 11, Benoit Poncet, Chartreux
 « de Montmerle, demeurant à Commune Affranchie, 40
 « ans, et Thomas Scottis, Chartreux de Commune -
 « Affranchie, sans demeure, 46 ans, condamnés et
 exécutés avec les deux pieuses filles qui leur avaient
 donné asile, et dont les noms suivent :

Marguerite Saffont, marchande mercière d'Au-
 plepuis, demeurant à Commune Affranchie, 48 ans.

Françoise Saffont - id - id - 42 ans.

Il est à remarquer que la mort de Dom Poncet et
 de Dom Scottis mit fin aux exécutions sanglantes
 à Lyon, seuls, le lendemain, furent exécutés à leur
 tour le bourreau et son aide, savoir :

Jean Ripet, ci-Devant exécuteur, de Grenoble,
 demeurant à la Guillotière, 58 ans.

Et Jean Bernard, adjoint dudit Ripet,
 id - id - 26 ans.

Chapitre ~~XXXIV~~ XXXV

La Chartreuse au XIX^{er} siècle

Dès les premières années du siècle suivant, des parties considérables de benclos et des d'orties de la Chartreuse, avaient déjà passé plus d'une fois entre les mains de différents acquéreurs. Alors, les Dames de St-Joseph s'établirent sur l'emplacement de l'ancien château d'Yon contigu au monastère. Le Ministère de la guerre acquit de la famille Youve la grande vigne des Chartreux, joignant les remparts, pour en faire la vaste place d'armes que l'on connaît. Plus tard, le Cardinal Fresch, archevêque de Lyon, fit également de nombreuses acquisitions, comme nous le verrons ci après. Quant à l'église, elle fut érigée en succursale en 1803, sous le vocable de St-Bruno, et comprit, dans sa circonscription plusieurs portions des anciennes paroisses de St-Vincent et de Notre-Dame de la Platière. (1)

(1) L'église de N. D. de la Platière n'était dans son commencement qu'un oratoire dédié à la sainte Vierge et qu'on nommait la chapelle de Notre-Dame-du-Bois, parce qu'elle était hors de la ville, dans une forêt dont le défrichement donna une place considérable qui valut ensuite à ce lieu le nom de la Platière. On aperçoit encore à l'angle nord-ouest des rues Lanterne et de la Platière, un reste circulaire de vieille muraille que les récentes démolitions ont mis à découvert. C'est là le souvenir de l'ancienne église de Notre-Dame de la Platière. Éloge historique de Lyon, par A. G. p. 58. Paris Deschêne, lib. Palais Egalité, 1797. - Niepce, p. 537. Terruel, Com. XXXV, 164^{em} liv. Janvier Com. V, 25^e liv. Janvier 1868, p. 39.

paroisse.

Le premier curé de St-Bruno, M. l'abbé Paul, ancien Directeur du Séminaire de St-Charles à Lyon fut installé en 1803. Il se hâta de faire à son église les réparations les plus nécessaires, fit placer la table de communion, les deux autels de la Sainte-Trinité et de St-Bruno. Quelques ecclésiastiques, ayant à leur tête M. de Villers, ancien grand vicaire de Mgr de Marbois, lui furent adjoints, soit comme vicaires, soit aussi comme prêtres auxiliaires, pour donner des Avertissements, des retraites et des missions dans tout le diocèse. Ce fut là le commencement, ou plutôt le premier essai de cette société de prêtres missionnaires fondée ensuite aux Chartreux par le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, et dont le besoin se faisait si vivement sentir après la tourmente révolutionnaire.

M. Paul fut remplacé à St-Bruno par M. l'abbé Rouzan déjà installé ~~comme supérieur~~ comme supérieur des missionnaires, depuis le départ de M. de Villers. M. Rouzan, effrayé de la responsabilité ^{Car avec le grand nombre d'âmes qui lui étaient confiées,} ~~une trop grande charge d'âmes,~~ demanda et obtint la réduction de sa paroisse à laquelle on enleva alors la moitié de la rue Neyret, du côté du midi, et toutes les maisons situées en dehors des remparts au nord. Tout d'abord, elle s'étendait jusqu'au monastère actuel de St-Elizabeth et la tour de la Belle-Allémande; mais ainsi tronquée, elle se trouva réduite à 10000 ou 12000 âmes.

Après le décret du 26 g^{bre} 1809, lancé par Napoléon du palais de Schœnbrunn, et qui dispersait toutes les maisons de missions relevées en France, sous le patronage du Cardinal Fesch, grand aumônier de l'empereur, M. Rouzan retourna à Paris, et M. l'abbé Gagneur né à Besançon ~~comme~~ fut chargé de la

M. l'abbé Bullat, notes manuscrites. — Vie de Mgr Niollant par l'abbé Desgeorges, p. 83, Lyon, Jasserand, lib. 1873.

Dès les premières années du siècle suivant
 le commencement du XIX^e siècle, des parties considé-
 rables de l'enclos et des cloîtres de la Chartreuse, passèrent entre les
 mains de nouveaux acquéreurs, qui à leur tour, les revendirent, et
 les dames de St. Joseph ^{s'établirent sur} l'emplacement de l'ancien château
 You ^{contigu} ~~et s'établirent~~ à la Chartreuse, et s'y établirent, Le ministre de la
 Officiers de la ^{Chartreuse}; ils en ~~occupèrent~~ ^{occupèrent} ~~avec M. le Comte~~
 Dom Etienne et Richard pour le prêter et de consentir à
 l'aménagement d'une chapelle de chaque côté à l'entrée
 de la grande nef, pour l'agrandissement de l'Eglise.
 Le Révérend Père ne jugea pas à propos de faire droit
 à cette demande, et nous croyons savoir au moins l'un
 des principaux motifs de ce refus:

Pour nos maisons il ne suffit point de faire du bien
 et de se conformer à toutes les exigences de l'art, il
 faut encore les adapter, l'Eglise surtout, au besoin de ceux
 qui passent la moitié de leur vie dans le sanctuaire
 formant la garde d'honneur auprès de Notre Seigneur
 Or, que l'on veuille bien se représenter la situation, par
 dure et pénible des enfants de St. Bruno, principalement
 aux offices de nuit, immobilisés pendant trois longues heures
 par les plus grands froids de l'hiver, dans une Eglise

paroisse de 1809 à 1817. On lui doit la chaire de l'église et les beaux chandeliers du maître autel. La niche et l'ostensoir furent aussi donnés de son temps, par M^{elle} Répond née à Bulle en Suisse. Cette pieuse fille habitait la cellule la plus voisine de l'église.

En 1810, le Cardinal archevêque acheta du sieur Berret pour la somme de 100 000 frs la Maison carrée, ancienne hôtellerie des Pères Chartreux, ~~avec ses cours et ses enclos~~ ^{avec ses cours et ses enclos} dans l'intention d'y rétablir, en temps opportun et d'une manière définitive, une société de missionnaires pour toute la France en leur adjoignant une école de hautes études ecclésiastiques.

En attendant, son Eminence désirant s'installer à la Grofflée pendant la belle saison avec sa famille épiscopale, confia à M. Allibert, secrétaire de l'archevêché, le soin de faire à la Maison carrée, les réparations nécessaires. C'est de cette époque que date cette belle et grandiose allée ^{plantée d'arbres} prenant de la rue ~~des Chartreux~~ ^{Place Dupont} et aboutissant à la grande barrière de fer dont M. Allibert fit planter ^{les arbres} ~~les arbres~~ ^{et fit} ~~également exécuter le jardin anglais les plans de l'archevêque et d'archevêques; un jardin d'agrément~~ ^{et y planta} ~~les arbres fruitiers~~ ^{restaurer les murs de la terrasse ^{où trois fois plantés d'arbres fruitiers} ~~qui y avaient mis les P. Chartreux~~ ^{probablement} C'est ~~aussi~~ ^{probablement} à la même époque que le Prélat écrivit, sans la dater, la lettre suivante à Madame de Fontanges, dame d'honneur de Madame:}

"Madame,

"Vous avez eu la bonté de nous donner deux fois des nouvelles de ma
"sœur, et de me confondre par tout ce que vous avez voulu me dire d'obligant. Je

et de me confondre par de tels compliments. Je suis bien éloigné de tant présumer de moi-même, et je vous avoue qu'il faut même de la patience pour soutenir de semblables compliments.

J'ai tardé à vous écrire, vous croyant déjà en route pour vous rendre dans votre famille, où je vous aurais adressé ma lettre, si vous aviez bien voulu me désigner le pays et le département; cependant, ne voulant pas ^{tarder} trop à vous répondre, je vais envoyer votre lettre à M. Rossi, afin qu'il y mette l'adresse.

Rien de nouveau ici, je m'occupe des réparations et de l'ameublement de ma maison de campagne aux Chartreux pour m'y établir au printemps prochain. C'est une terre des saints, et j'espère, à leur exemple, d'y trouver la paix et le bonheur de la solitude. Il est temps de m'y enfermer et de n'en sortir que pour les affaires de mon diocèse. J'ai renoncé plus que jamais à Paris, et je suis décidé à tenir cette résolution au prix de toute perte temporelle. Le 3 Janvier, cinquante ans auront sonné. Il est temps de penser solidement au jour dernier.

La princesse Pauline est encore souffrante. Elle va revenir dans quelques jours, pour se rendre à Nîmes, en Provence. La reine d'Espagne n'est guère contente de sa convalescence.

Spéchez, Madame, de bien profiter de la saison pour conserver votre santé et retournez à Paris pleine de satisfaction et de bonheur. Agréés, en attendant l'assurance de mon respectueux attachement, avec lequel je suis,

Notre très-dévoilé serviteur,

(1) Revue, tom. V, 28^{ème} liv. Oct. 1852, p. 323.

J. card. Tesch. (1)

1777
1778
1779
1780
1781
1782
1783
1784
1785
1786
1787
1788
1789
1790
1791
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800
1801
1802
1803
1804
1805
1806
1807
1808
1809
1810
1811
1812
1813
1814
1815
1816
1817
1818
1819
1820
1821
1822
1823
1824
1825
1826
1827
1828
1829
1830
1831
1832
1833
1834
1835
1836
1837
1838
1839
1840
1841
1842
1843
1844
1845
1846
1847
1848
1849
1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

Dès les premières années du siècle suivirent
des parties considérables de l'enclos et des cloîtres de
la Paroisse ^{de la paroisse de St. Joseph} passèrent entre les mains de ^{de nouveaux} nouveaux
acquéreurs. Alors les Dames de St. Joseph s'éta-
blirent sur l'emplacement de l'ancien château. You

301
M. l'abbé Trauzand succéda à M. P
comme curé de St. Bruno. ^{Il fut} ^{chargé} de la responsabilité

31
Après la dissolution du Concile de Paris convoqué en
1811 par Napoléon, le Cardinal revint à Lyon et alla
s'établir aux Chartreux où il traitait toutes les affaires
de son Diocèse, ne descendant en ville que pour officier
aux jours des fêtes solennelles.

A son retour d'une visite pastorale dans la Bresse
et le Bugey en 1813, Son Eminence acheta le 17 juin
De. Mo. Nivet, pour 7000 fr., avec ses jardins et son clos
la maison située à côté de la grande barrière De fer,
à l'est de la Maison-carrière, ancien logement des
Frères et Domestiques De la Chartreuse, avec cellier
et pressoirs au dessous. Cette construction dans la
partie basse ^{avait servi de chapelle à l'Institution Des}
~~Chartreux. Depuis lors elle est devenue le réfectoire des élèves~~
~~plus tard, on y installa le réfectoire du grand séminaire.~~
Monsieur acheta encore vers la même époque, une
grande cellule, probablement celle du Procureur, pour
12000 fr., et, au même prix, la Cellule voisine, située

au midi du passage conduisant des cloîtres à l'église,
 Du reste, voici l'état de toutes les acquisitions faites
 aux Chartreux par le cardinal et qui constituaient les 1^{er}, 2^{es}, 3^{es} lots dont
 nous avons parlé.

1 ^o 1806. Maisons et jardins à l'est de l'église, St Bruno	25 000. "
2 ^o 1810. La Maison carrée avec terrasse, cours et clos	100,000. "
3 ^o 1813. Maison Nivet avec dépendances	70 000. "
4 ^o 1812. La cellule Répond, aujourd'hui le presbytère	12 000. "
5 ^o 1818. La Cellule au midi du passage de l'église à droite en entrant	12 000. "
Total	<u>259,000. "</u>

En 1813, le cardinal archevêque quitta de nouveau sa belle
 résidence des Chartreux pour aller faire en Lyonnais
 une nouvelle tournée de confirmation. De retour à
 Lyon après 36 jours d'absence, il alla, cette fois, s'installer
 à l'archevêché. L'état de l'empereur avait pâli et
 les alliés se trouvant déjà aux portes de la ville, son
 Eminence se vit obligé de se réfugier au monastère
 de Pradines (Loire) qu'il avait acheté et donné ensuite aux religieuses
 bénédictines. Forcé ^{éventuellement} par les circonstances de s'éloigner de son
 diocèse, Monseigneur n'abandonna ^{pas} néanmoins son projet d'un
 établissement aux Chartreux. Dans sa pensée, les ecclésiastiques membres
 de la future congrégation, devaient se tenir entièrement sous la main
 de leur archevêque, et se montrer toujours prêts à occuper les postes
 auxquels il croirait devoir les appeler, sans toutefois cesser de rester

Forcé par les circonstances de s'éloigner de son diocèse, le Cardinal
archevêque n'abandonna pas néanmoins son projet d'établir, aux Chantreaux, une société
de prêtres voués plus spécialement à l'enseignement et à la prédication.
Dans sa pensée, les ecclésiastiques membres de la nouvelle congrégation
devaient se maintenir tellement sous la main de leur archevêque qu'ils
seraient prêts à occuper les postes auxquels ils auraient devoir les appeler
sans cesser toutefois de rester unis ensemble par les préceptes d'une règle commune.
Les quelques prêtres du diocèse qui partageaient les vues de son Eminence

et une règle destinée à recevoir, pendant peu, les développements nécessaires, avait encore besoin d'assurer son avenir matériel. Mais le Cardinal auquel elle devait son existence, avait prévu ce point capital. Il abandonna plus tard, en sa faveur, tous les immeubles qu'il possédait sur la montagne Des Chartreux, et 9^{me} avait acheté de ses propres deniers au prix de 82000 fr. La valeur de ces immeubles de la Maison carrée surtout, avait considérablement augmenté à cause des réparations faites depuis par son Eminence, et du riche ameublement en tableaux et marbres d'Italie dont il l'avait orné. C'est en effet devant notaire, le 18 Mars 1824, par l'entremise de M. de la Poise, chargé de pouvoirs du cardinal, au Diocèse de Lyon, entre les mains de M^{gr} de Pins, nommé ^{Administrateur} Vicaire apostolique l'année précédente, avec la clause spéciale d'une destination obligatoire. Une ordonnance royale du 3 Août suivant, confirma la donation et sa clause, c'est à dire avec la charge perpétuelle, pour le diocèse, de laisser la jouissance et le produit desdits immeubles à la société de prêtres établis par M. Doehard. D'après la pensée et l'inspiration du Cardinal aussitôt réunis, les membres de la nouvelle congrégation, formés déjà pour la plupart, à la prédication, donnerent d'abord des retraites dans les différents petits séminaires du vaste Diocèse de Lyon, (1) et s'adonnèrent

(1) Jusqu'à la création du diocèse de Belley en 1822, celui de Lyon comprenait 708 paroisses dont 142 étaient en Lyonnais, 196 en Forez, 46 en Beaujolais, 42 en Bourgogne, 46 en Bresse, 39 en Bugoy, 48 en Ombes, 54 en Dauphiné, 9 en Franc. Lyonnais; 21 partie en Forez et partie en Beaujolais; 3 partie en Bresse et partie en Ombes: et 130 curés dont 42 en Lyonnais, 22 en Forez, 11 en Beaujolais, 1 en Bourgogne, 17 en Bresse, 2 en Bugoy, 2 en Ombes, 2 en Dauphiné et 2 en Franc. Lyonnais. - Dans ce nombre n'étaient pas compris les 14 paroisses et la succursale qui étaient dans la ville ou dans les faubourgs de Lyon. (Extrait de l'Almanach de Lyon de 1787, Pag. 263)

Furnion, curé de Cerdon,
 Barriand, directeur à l'Argentière,
 Coindre, ancien vicario de Bourg et déjà aux Chartreux depuis
 deux an.
 Ballet, simple diacre.

Le 5 du même mois, ces Messieurs commençaient une retraite spirituelle
 sous la direction de M. Moïland nommé en même temps supérieur d'une
 manière officielle déjà en remplacement de M. de la Croix, après quoi, ils
 se séparèrent pour opérer leur rentrée définitive la veille de St-Bruno,
 patron de la paroisse. Ils célébrèrent avec une grande solennité cette
 fête du saint Patriarche des Chartreux, et le soir même, ils allaient prendre
 leur repos dans l'ancienne maison curée ^{habité} que leurs successeurs habitent
 encore de nos jours par leurs successeurs.

La société une fois organisée dans ses membres, avec un but
 déterminé, et une règle destinée à recevoir, avec le temps, les développements
 nécessaires, avait besoin en outre, d'assurer son avenir matériel.
 Mais le Cardinal auquel elle devait son existence, avait prévu ce
 point capital, et fait déjà depuis long temps dans son cœur de grands
 sacrifices personnels. Il abandonna ^{à elle} la congrégation ^{entière} tous les
 en sa faveur.

dont le titre avait
 été parvenu et plutôt
 honorifique que réel
 après quoi ...

ensuite avec un grand succès à l'œuvre des missions : celle de 1818, prêchée par eux, au faubourg de la Guillotière, réussit d'une manière admirable. La Croix, arrachée plusieurs fois, depuis 40 ans, dans ce quartier où germait les innombrables populations fut replantée avec solennité à la gloire de Dieu, et un grand triomphe de la religion.

Pendant ce temps-là, M. Gagneur, curé de St Bruno, brisé par l'âge et les infirmités, donna sa démission, et se retira dans sa famille, à Poligny (Jura) où il mourut saintement en 1820. Le 1^{er} Décembre 1817, M. de la Croix était installé à sa place, et pendant les six années de son trop court ministère, selon l'abbé Ballet, le nouveau curé fit fleurir la piété à St Bruno, institua les confréries du Sacre-Cœur et du St Rosaire, dont il embellit les chapelles sous deux barrières en fer. C'est à lui qu'on doit la chapelle des morts, les barrières de St Bruno et de St Joseph, les buffets qui sont de chaque côté de la crédence à la sacristie, les trois confessionnaux de la chapelle de St Joseph, celui de la sacristie, ~~et~~ la chaire qui est dans la chapelle des retraites, la statue en cuivre de la St Vierge au-dessus de son autel, les cloches, la dorure de la boucle du dôme, le jardin et l'ancien planté de choux de l'abbé. M. de la Croix reçut également de M. Souve, riche propriétaire de la paroisse, les quatre tableaux qui ornent la nef,

immuables qu'il possédait sur la montagne des Chartreux, et avait
acheté de ses propres deniers en 1816, 1817 et 1818, au prix de 220 mille
franes. ^{loyales de} ces immeubles, la maison carrée surtout, dont la valeur avait
~~considérablement~~ augmenté. De beaucoup, à cause des réparations faites depuis par son
éminence, et ~~de son~~ ^{notamment} riche ameublement en tableaux et marbre
et ~~de~~ ^{deux} ~~autres~~ ^{autres} ~~par~~ ^{par} ~~acte~~ ^{acte} ~~de~~ ^{de} ~~1825~~ ^{de 1825}, par l'entremise
de M. de la Croix, chargé de pouvoirs du Cardinal, au diocèse de Lyon,
entre les mains de M. de Pim, administrateur apostolique de Lyon,
avec clause spéciale d'une destination obligatoire. Une ordonnance
royale du 3 Août suivant, confirmait ~~la~~ ^{la} donation avec sa clause. ^{Les}
~~autres~~ ^{c'est à dire ces} ~~au~~ ^{par} ~~diocèse~~ ^{le} ~~la~~ ^{diocèse} charge perpétuelle ^{de} ~~de~~ ^{de} ~~laisser~~ ^{de} ~~la~~ ^{de} ~~jouissance~~ ^{de} ~~des~~ ^{de} ~~dés~~ ^{de}
tous les biens ^{immuables} ~~celles~~ à la société de prêtres établis par M. Beuchard d'après
la pensée et l'inspiration du Cardinal.

Immédiatement réunis, les ~~membres~~ ^{membres} de M. de Pim ~~dont~~ ^{dont} ~~un~~ ^{un} ~~certains~~ ^{certains} ~~étaient~~ ^{étaient} ~~de~~ ^{de} ~~la~~ ^{de} ~~notre~~ ^{de} ~~congrégation~~ ^{congrégation}
donnèrent d'abord des retraites dans les
différents petits séminaires ^{du} vaste diocèse de Lyon. ^{et} ~~les~~ ^{les} ~~ajournèrent~~ ^{ajournèrent}
comprenant non seulement les départements du Rhône et de la Loire,
mais encore une grande partie de la Bresse et du Bugey.

(1) Jusqu'à la création du diocèse de Volley en 1822, l'évêché de Lyon comprenait

en 1783
mort évêque de Dubuque aux États-Unis. M. Champion de Poncin,
M. Roux, ^{depuis} préfet et supérieur de l'Argentière, puis finalement grand
vicariaire de Dijon, M. l'abbé Dufêtre, mort évêque de Nevers. Mgr
Donnet avait été également reçu dans la société le 8 octobre 1819.

L'état des choses en France ayant complètement changé
depuis le retour des Bourbons, et l'exil du Cardinal paraissant
devoir se prolonger indéfiniment, le Souverain Pontife Léon XII
jugea à propos de pourvoir aux besoins du diocèse de Lyon par
la nomination d'un Administrateur apostolique. Son choix tomba
sur Mgr. de Pins, évêque de Limoges et bientôt archevêque d'Amos
(In partibus infidelium), qui prit possession le 15 février 1824.

À cette occasion, M. Bochart qui, aux yeux de la société, représen-
tait le Cardinal, quitta les Chartreux, après huit années de résidence
pour se retirer à M^{on}struell près Poncin, où il avait, depuis deux
ans, fondé, dans sa propriété de famille, un établissement religieux
dépendant de la maison de Lyons. Dès lors, la direction complète
de la congrégation des ^{moines} frères de St. Irénée devint exclusivement

337
Céleste du Cardinal, dans la maison Nival, se virent obligés,
à cause du voisinage des soldats, de se retirer à la Cour-
Rouge, au lieu où elles sont encore aujourd'hui. Alors,
les missionnaires, dispersés en différentes habitations,
sur la montagne des Chartreux, vinrent prendre la
place de ces saintes filles jusqu'en 1837, époque où les
circonstances leur permirent de rentrer dans leur ancienne
demeure.

En 1833, Monseigneur de Pins ayant autorisé les membres de
la Société à prononcer des vœux, sous une forme différente ^{toutefois} de celle
adoptée par M. Bochart, ladite Association prit ~~le~~ d'une manière
définitive, le nom de Société des Prêtres de St Trénee, au lieu de celui
de Pères de la Croix de Jésus, porté depuis 1816, et qui fut conservé à
Mensuel l'œuvre fondée à Mensuel par M. Bochart.

Après la nomination, en 1838, de M. Mioland à l'évêché d'
Amiens, M. Bissardon ^{à l'âge de 40 ans} prêtre vénérable, fut placé à la tête de la
Société. Il fit aux Chartreux plusieurs constructions très utiles, entre
autres, les six parloirs, la loge du portier, différents logements pour
les étrangers et des chambres pour les retraités. En 1848, le grand
refectoire des anciens Chartreux fut envahi et occupé par les clubs
pendant plusieurs mois et leur grand clois qui s'étendait, depuis la
terrasse jusqu'aux habitations situées sur le bord de la Saône, fut
divisé arbitrairement. On y traça un cours public ~~pour les enfants~~.

partageant la propriété en deux parties inégales, et c'est en 1855 seulement que, par une transaction entre la société des Prêtres de St-Trénée et la ville cette dernière consentit à faire élever, à ses frais, un mur de clôture d'une hauteur et

d'une solidité convenables dans lequel, en 1857, on ~~fit une ouverture pour~~ ^{ouvrit une porte}

^{Donnant accès au}

~~l'usage du pensionnat.~~ La partie basse de l'évêché fut acquise par la ville

^{et, cédant au jardin public.}

En sortant de charge, M. Bissardon remplaça ~~entièrement~~ à la cure de St-Bruno M. Pousset,

qui ~~donna son nom à la paroisse~~ ^{qui donna son nom à la paroisse} depuis 33 ans et auquel on doit les chapelles de St-Pierre et de

St-Philomène avec leurs statues et leurs barrières, la barrière de la chapelle

des chapelles de St-Pierre et de St-Philomène, avec leurs statues et leur barrière. La même cure fit

des mats et les confessions avec de celle des Rois Mages. Il fit aussi dorer

deux fois la boule du dôme, placer des plombs neufs et restaurer les toits de

l'église.

Quelques jours avant la démission de M. Pousset curé en faveur de

en 1856 M. Bissardon ^{en démissionnant} cédait la direction de la société à M. l'abbé Desgeorges,

auteur de plusieurs ouvrages remarquables, ^{notamment} autres d'un traité sur

l'Oraison, de la vie de Mgr Nioland, et qui démissionna ~~en 1882~~ ^{en 1882}, en

1882. Il fut remplacé par M. l'abbé Forest, supérieur actuel, ^{Doyen}

^{vicaire général, honoraire du Diocèse de Poitiers et de la Maison de St-Espirit}

pour au plus tard, le vénérable M. Desgeorges célébrait, dans l'ancien chœur des

Chartreux, ses noces d'or, en compagnie de deux autres membres de la

société, Mgr Pagnon vicaire général et M. Gillier, ^{Doyen d'âge de la Congrégation} chanoine. Peu auparavant

M. l'abbé Myvrier, lui aussi très ancien prêtre de St-Trénée, placé depuis le

9 Janvier 1836, à la tête du ~~dit~~ pensionnat, connu sous le nom d'Institut

des Chartreux, avait également fêté, avec un grand éclat, sa cinquantième

de supériorité. M. l'abbé Desgeorges mourut le 13 Décembre 1887. Il était

également Prêtre de la Maison-Dieu.

Chapitre XXVI

La Chartreuse au XIX^e siècle - suite

Comme on vient de le voir, le sommet de la Giroflée où les Chartreux s'établirent en 1585, a subi, depuis leur départ, il y a bientôt un siècle, une grande transformation. Du cloître encore debout en 1824, (époque où l'on fit plus d'une fois, sous ses voûtes, la procession du St-Sacrement), il reste encore le préau avec une ou deux parties d'arcades englobées dans des propriétés particulières. La plupart des 24 cellules, exhausées d'un ou deux étages, ont été ainsi transformées en habitations ordinaires. Celle de Dom Prieur appelée plus tard cellule Sicard, est aujourd'hui ~~huit~~ ^{confessionnelles} ~~englobées dans la propriété des Pères de St Ignace, mis en usage par les Pères de St-Jean~~ ; celle de Dom Sacristain ~~est devenue~~ ^{est devenue} ~~la propriété de la Prieure et d'un petit cloître~~

Parvenue la presbytere de la paroisse. La partie des cellules situées à l'est ont fait place à l'impasse du cloître des Chartreux, et, sur l'emplacement de celles situées au couchant, se trouve aujourd'hui la maison des religieuses de l'adoration perpétuelle du S. Coeur de Jésus. L'ancien cellier des Chartreux ^{est présentement le séminaire de la paroisse} ~~est transformé en un magnifique particulier dont nous~~ ^{dit Des Chartreux} ~~ont besoin de parler~~. En outre, sur l'ancien territoire de la Giroflée, autrefois habité par ces Chartreux célèbres comme les Marchand, les Bozemont,

Deux jours avant sa mort, il recut la visite de Dom Léon Cixier auquel
il demanda par signes, en insistant beaucoup, de vouloir bien entendre sa
confession, et de lui appliquer ensuite l'indulgence in extremis en usage de
l'Ordre. Ecrivant alors ses fautes sur un papier, il en recut l'absolution.

les de Boquebant, les Cidier et autres, ^{Il y a eu place pour} ~~se trouver un cloître, une~~
~~table, la maison des missionnaires, une~~ ^{grande}
~~école préparatoire à toutes celles du gouvernement, dirigée par les Pères~~
~~de St-Jean, le pensionnat~~
~~de St-Jean, ^{et} les Frères du Sacré-Coeur de Jésus, originaires de~~
~~Paris, la maison-mère des Sœurs de St-Joseph, et sans Providence~~
~~et les sœurs de St-Joseph avec la maison-mère.~~
~~de jeunes filles, une maison de Dames pensionnaires, dirigée par les Sœurs de St-Joseph.~~

Mais le plus précieux souvenir des anciens Chartreux en ce lieu béni et privilégié, où la vie religieuse, dans tout son épanouissement, produit encore de si beaux fruits de science et de piété, c'est l'église avec ses dépendances, depuis lors devenue église paroissiale, et dont M. l'abbé Béliard, prêtre de la Société, est aujourd'hui le digne et vénérable pasteur.

La façade de l'édifice restée à faire à l'époque révolutionnaire a été construite en 1870, ^{sur le plan de M. Louis-Marie Perrin, l'architecte de Tourenne.} Les Pères de la Grande Chartreuse contribuèrent à la dépense pour la somme de 5000 frs, et plantard de 2000, soit pour la statue de St-Denis, reproduction de celle de Houdon à Rome, et placée sur le frontispice, soit pour les réparations du petit cloître qui conduit à l'église.

Le chapitre, transformé en chapelle de retraites, et le réfectoire, ont conservé leur ancien ameublement, ~~sont~~ les bancs et les tables disposés le long des murs selon nos usages.

À l'église, les stalles du chœur sont encore celles des Chartreux,

de pressurer les débiteurs de la Chartreuse, Dom Thomas se
rendait à son oratoire, priait avec ardeur, se confiant pleinement en
Dieu, et obtenait au delà même du nécessaire, ~~car~~ Bientôt, en effet,
arrivaient ces aumônes, des ~~des~~ ^{offrandes} provisions et de l'argent offerts
par des bienfaiteurs inconnus, et dont la générosité avait dépassé les
vœux du Père Procureur!.....

Dom Thomas ~~est éclairé~~ ^{est éclairé} par une lumière divine,
connaissait ~~aussi~~ tous les secrets de la théologie mystique, c'est pourquoi
il fut chargé, avec le V. P. Dom Antoine de St-Paul, d'examiner le
livre des Exercices du R. P. Dom Jean Michel, ^{Cet ouvrage} ~~qui~~ attendait pour
? (ou voir l'original?)

1341
avec le lectoire au milieu surmonté d'un aigle en bois doré. En haut, près du sanctuaire, on retrouve, comme dans toutes les églises de l'Ordre les places occupées par le prêtre célébrant pendant le chant de l'épître, des Répons et du St. évangile, et par le Diacre, quand il chante l'évangile dont ici il déposait le livre entre les mains de la statue de St. Jean Baptiste que l'on voit encore aujourd'hui

A droite et à gauche du maître autel à double face, nous retrouvons ^{également} les belles statues de St. Jean Baptiste et de St. Bruno, œuvre du célèbre Sarazin et les deux tableaux de la Trémollière, l'Ascension et l'Assomption.

Dans la chapelle de la Ste. Vierge l'autel est ancien, mais l'édification ~~est~~ ^{de 1733} a été faite sous l'administration de M. Bissardory, évêque de ~~la Savoie~~ ^{Genève} en 1751. La statue de la Vierge est l'œuvre de M. Fabisch. La statue de St. Bruno, l'autel de la chapelle de St. Bruno, en marbre de couleur, et la statue de St. P. Chartraine, (1733).

Sur le Sacré-Coeur, l'ornementation en pierre de Caen, avec les fonts d'eau, l'autel et le chaire au tombeau en marbre blanc, sont l'œuvre des frères Galli, sculpteurs italiens, (1867). Le tableau de cette chapelle représentant l'apparition de N. S. à Marguerite-Marie, est l'œuvre de M. Sublet, même année. A St. Joseph, la statue est de M. Fabisch, l'autel, moins la tabernacle, remonte aux Chartreux. ^{Spécialiser la droite} ~~à droite~~, se

trouve un monument funéraire ^{dédié} à la mémoire de M. le curé Fond qui fit beaucoup pour la décoration de l'église. Aux fonts baptismaux, le tableau représentant le baptême de N. S. est de Halle fils, ^{la} décoration a été faite sur les dessins de M.

Mr. Langford succeeds egotism in Mr. Paul

" Dans un état déplorable de décadence. "

~~A cette critique, M. Veymarie répond dans un article de l'ou-~~

~~vage de Boudal: réponse au sein et moderne; et il était de mode il y~~

" à quelques années, de traiter ainsi tout - caractère
d'architecture qui ne s'harmonisait pas avec les vues
de l'Académie. Mais plusieurs artistes modernes
ont jugé au contraire et estimé toujours bon un style
quelconque, quand il représente son époque. Or, le
genre rocaille s'appliquait parfaitement au siècle
qui vit la régence, genre né en Sicile, et arrivé à sa
perfection sous Louis XV. Les Chateaux, ~~entendu depuis~~

" Devient très conformer. Du reste, poursuit-il, quoique l'église
des Chartreux puisse être justement taxée de mauvais goûts,
elle rachète ce grand défaut par d'éminentes qualités: elle
est gaie, claire, riche, ses courbes multiples sont gracieuses,
sa silhouette est pittoresque, ses ornements sont distingués,
et en définitive elle est un des plus beaux spécimens du style
rococo appliqué aux monuments religieux dans le midi
de la France. "

Ville, St. Pierre

De la même manière comme on va le voir ~~par la suite~~
de l'œuvre commencée par d'autres que lui, ~~il faut~~
~~une certaine quantité~~ Après avoir, dans un Mémoire parle des trois églises
des Carmélites, des Oratoriens et des P.P. de St. Antoine il continue ainsi:

" L'on sera peut être surpris pourquoy je ne fais pas mention de
la quatrième église moderne de cette ville qui est celle des Chartreux et
qui étant d'ordre dorique est différente des autres. Comme j'ay des raisons

« de la point décrire en entier, suivant les croquis et les réparations qui y
 « ont été faites, je me contenterai de parler de ce qui subsiste de l'ancienne
 « construction, et de l'état où elle était avant ces changements.

« L'ordre qui forme l'embellissement de cette église a son entablement
 « à moulures divisé en ressauts contre les règles de l'art. Cette singularité est
 « cause que, comme la frise n'est point continuée par l'interruption des ressauts,
 « les métopes n'ont pu être espacées entre les triglyphes suivant la méthode prescrite.
 « Les arcades de la nef sont d'ailleurs sans proportion, étant
 « trop basses ainsi que la hauteur de cette même nef en regard
 « à sa longueur et les abuts (sic) des jambages de même que
 « leurs archivoltes sont trop larges et leurs moulures trop
 « pesantes. Tous ces défauts quoique très choquants ne sont
 « pas comparables à ce qu'on a surpris dans la nouvelle
 « réparation de cette église. Il consistait en de gros poutrelles
 « fort massifs qui traquaient d'une manière fort ridicule
 « près d'un tiers de la hauteur des pilastres, et qui d'ailleurs
 « faisaient ressort au dessus des abuts des arcades qui
 « servent d'entrée aux chapelles, ainsi qu'une jambage
 « de 4 grandes arcades sous le dôme, de sorte que rien
 « n'était plus défectueux.

« Quant à la distribution du plan de cette église, elle
 « est formée en croix latine, mais l'on a introuvé. Depuis
 « la profondeur des croisées transversales, et l'on a joint
 « l'ancien chœur des religieux qui en fait un le sanc-
 « tuaire. Mais il a été impossible de faire un édifice
 « régulier, puisque, pour réussir, il eût fallu tout démolir. (1)

« Mais voici une dernière appréciation très juste, très impartiale, qu'on
 « a bien voulu nous communiquer; comme l'on pourra le constater, elle
 « vient à l'appui du sentiment de Delamance:

« St. Bruno des Chartreux est un édifice de style ~~français~~ ^{français} interprété

(1) Delamance parlant d'une œuvre, en grande partie femme, on comprend que, par modestie,
 il use de beaucoup de réserve et ne dise rien qui soit ^{par} tourné à sa louange.

~~Les vœux pour terminer le sentiment d'un apôtre de la mort~~

de Rouen où était prieur Dom Guillaume Mallo pour
son parent, se chargea de la construction de la cellule
plus tard celle du Père Lucristain. M. Mallo mourut
pendant l'Octave de St-Bruno, après cin-
quante jours de maladie. Il fut enterré avec une nation. ~~Admiral~~

Dans le goût italien. Perdue dans un quartier populaire, rarement visitée, à peine connue du public, cette église est cependant une des plus belles et des plus curieuses de Lyon.

Il faut d'ailleurs l'avouer sans hésitation, elle n'est pas sans défaut. A l'exception du portail, l'extérieur, lourde et morne construction, n'a pas de caractère; une belle corniche de pierre, qui a récemment remplacé des avant-toits disgracieux et vulgaires, atténue à peine cette monotonie pesante. Le dôme lui-même a besoin d'éloignement pour prendre toute sa valeur décorative.

A l'intérieur, on est frappé d'abord de la hauteur insuffisante de la voûte. Les chapelles dont le sol est plus élevé que celui de la nef, s'ouvrent par des arcades trop basses, et communiquent entre elles par de simples baies percées dans l'épaisseur de leurs parois. Selon Delamonce, l'entablement de la nef est divisé en ressauts « contre les règles de l'art », et les métrages ne sont pas exacts conformément à la « méthode prescrite ». Mais aujourd'hui qu'on ne regarde plus comme des canons dogmatiques les lois de Vitruve et de Vignole, cette faute contre l'orthodoxie ne vaut pas la peine d'être signalée. Le point le plus defectueux, à notre avis, c'est le plan trop carré de la nef; une travée de plus serait peut-être nécessaire pour lui donner de justes proportions. Nous n'ignorons pas sans doute qu'on peut alléguer contre notre opinion; il est certain pourtant qu'une raison d'économie ^{les raisons} empêcha seule au XVIII^e siècle d'ajouter à la nef une travée supplémentaire et l'on a généra-

Formée

(1) On se rappelle en effet qu'd la demande en ce sens faite par les officiers de la Chartreuse de Lyon dans le courant de l'année 1733 le Révérend Père Général répondit, négativement, alléguant le manque de ressources, et ajoutant qu'il fallait pas faire de nos églises des cathédrales.

346
llement regretté que ce projet n'ait pas été repris dans ces dernières années.

« L'église des Chartreux était d'abord en forme de croix latine. Plutôt
« pour soutenir le dôme, il fallut construire d'énormes murs en demi-cercle,
« qui retranchèrent les croisées transversales. De là, une autre irrégularité,
« car ce qui restait des croisées fut réduit à deux espèces d'annexes assez
« bizarres, dont on ne comprend plus la signification, bien qu'on ait réussi à
« en faire d'élégantes chapelles.

« Le chœur de St-Bruno n'est pas autre chose que l'église primitive
« de la Chartreuse de Lyon, à laquelle on soude, dans la suite, le sanctuaire
« sous le dôme et la nef. On comprend donc sans peine la longueur inusitée
« de ce chœur qui fut, à l'origine, un édifice complet, et resta toujours d'
« ailleurs la véritable église des religieux. Mais si cette anomalie s'
« explique aisément pour ceux qui connaissent l'histoire de l'église des
« Chartreux, elle n'en est pas moins une singularité dans le plan général.

« En somme, les défauts sensibles de proportion, d'harmonie et de
« logique qu'il est facile de relever dans cette église, viennent presque
« tous des remaniements qu'elle a subis, et Delamonce a raison de constater
« qu'avec ces éléments incohérents, il était impossible de faire un monument
« parfaitement régulier.

« L'église de St-Bruno n'en a pas moins une grande valeur
« artistique, on peut hardiment l'affirmer. Elle possède un des plus fins
« caractères de la véritable beauté: elle frappe, elle étonne. Il faut
« arrêter d'abord devant cette magnifique façade, travail capital, laissé

347
à faire par les Pères Chartreux au zèle de leurs successeurs, et conduit à
bonne fin par M. Fond, curé de St-Bruno. Depuis la saillie ^{demi} circulaire
dans laquelle s'ouvre le portail flanqué de colonnes doriques, jusqu'à la
tribune décorée de tentures, sur laquelle donne la grande fenêtre centrale,
encadrée de colonnes corinthiennes, jusqu'à la niche du fronton, tout se tient,
tout se lie, en rapport avec l'édifice, et dans un ensemble harmonieux.

« Pénétrons à l'intérieur. On sent du premier coup que l'œuvre n'est
pas banale, et nous avons vu peu de visiteurs retenir leur admiration et
leur surprise. La perspective de la nef, interrompue par le dôme qui ouvre
à demi sa profondeur, puis reprise et prolongée par le chœur jusqu'à une
ravissante coquille absidale, la grandeur imposante de l'autel et de
son ciborium, l'éclat de l'or et des marbres, une architecture noble
et grave, habilement associée à une décoration élégante et légère,
donnent à l'église des Chartreux un aspect à la fois solennel et riant.
L'union sans dissonance des lignes austères du style dorique avec la
somptuosité italienne, et la grâce piquante de l'ornementation Louis XV,
paraît être en effet le caractère dominant de cet édifice. Les moulures
coquettement tourmentées et les guirlandes fleuries courent, sans
offenser le goût, sur les sévères profils de l'architecture classique.

« Le dôme en particulier résout, avec un rare bonheur, le difficile
problème de cette association. Sans avoir les proportions grandioses, et
l'immense perspective aérienne des coupôles italiennes, il est fier,
hardi, d'un jet ferme et vigoureux; mais rien de plus gracieux dans

les motifs de la décoration. Il faudrait être bien puriste pour ne pas fermer les yeux sur quelques ornements un peu mondains, et pour ne pas admirer cette union de la force et de la grâce.

« Nous ferions plus volontiers quelques réserves sur le célèbre baldaquin de St Bruno, dont les draperies colossales, et l'emphatique arrangement, rappellent trop la grandeur prétentieuse et apprêtée du chevalier Servandoni. On ne niera pas cependant que cet autel, fait de marbres les plus précieux, encadré dans son ciborium colossal, n'ait un air imposant. Reste à savoir si cette grandeur ne devrait pas être plus naturelle et plus simple : On peut dire du baldaquin ce qui est vrai de l'église tout entière : c'est une œuvre qu'il est très facile de critiquer, et très difficile de ne pas admirer.»

Fin.

